

FORET DOMANIALE DE FAUSSES REPOSES

631 ha 44 a

Révision de l'aménagement forestier : 2005 - 2024

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement, conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du Code Forestier



L'accueil dans cette forêt de châtaignier

Série unique : Objectif de maintien du paysage pour l'accueil du public. Traitement en futaie régulière par parquets. Surface en régénération paysagère 114,80ha

Site d'accueil intense (38,54 ha). Site écologique des milieux humides et acidiphiles (26,53 ha).

Altitude :
supérieure : 175 m
inférieure : 120 m

Proportion en surface des essences en début d'aménagement :

Chêne sessile (90%) et pédonculé (10%)	38 %
Châtaignier :	47 %
Hêtre :	7 %
Frêne, Erable, Merisier :	4 %
Bouleau, Charme, aulne, tremble	4 %
Résineux:	traces



TABLE DES MATIERES

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
0.1. Désignation et situation de la forêt.....	3
0.2. Surface de la forêt	3
0.3. Problèmes fonciers	4
0.4. Bornage	5
0.5 Parcellaire.....	5
1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL.....	7
1.1. Facteurs écologiques et stations forestières.....	7
1.2. Habitats naturels particuliers	10
1.3. ZNIEFF et ZICO	13
1.4. Flore	13
1.5. Description des peuplements forestiers	18
Tableau de répartition des types de peuplements par parcelle	22
1.6. Ilot de vieux bois, îlot de sénescence et arbres morts.....	28
1.7. Faune sauvage	28
1.8. Risques naturel.....	29
2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.....	30
2.1. Production ligneuse et marché du bois.....	30
2.2. Activités cynégétiques	30
2.3. Demande sociale en Paysages et en accueil	31
2.4. Richesses culturelles que sont les traces de l'histoire	34
2.5. Les Sujétions diverses	35
2.6. Les Statuts et règlements de protection.....	36
3. GESTION PASSEE.....	37
3.1. Histoire des aménagements passés et des rapports avec l'environnement socio-économique.	37
3.2. Traitements sylvicoles de l'aménagement 1990-2009	39
3.3. Etat des limites et équipements	44
3.4. Bilan financier passé	46
4. SYNTHESE ET PRINCIPAUX CHOIX.....	47
4.1. Principaux enjeux posés et solutions retenues.....	47
4.2. Définition des objectifs principaux	48
4.3. Décisions fondamentales relatives à l'ensemble de la forêt	51
Classement des parcelles et des unités de gestion par groupe d'aménagement.....	58
5. PROGRAMME D' ACTIONS.....	63
5.1. Dispositions concernant le foncier	63
5.2. Programme d'actions relatif à la gestion sylvicole	64
Programme d'assiette des coupes de régénération	66
Programme d'assiette des coupes d'amélioration	70

Tableau des modes de régénération par unités de gestion :	75
5.3. Dispositions en faveur du maintien de la biodiversité.....	78
5.4. Dispositions en faveur des paysages	79
5.5. Dispositions particulières en faveur de l'accueil du public.....	81
5.6. Actions de communication.....	83
6. BILAN ECONOMIQUE PREVISIONNEL.....	84

Ces données n'étant pas des données publiques, elles n'apparaissent pas dans cette version de l'aménagement forestier.

CARTES EN FIN DE DOCUMENT

- Plan de situation
- Carte des territoires communaux
- Carte des stations forestières
- Carte des infrastructures
- Carte des équipements d'accueil
- Plan du parcellaire et des unités de gestion
- Carte des types de peuplements forestiers
- Carte d'aménagement forestier

TABLEAUX PRINCIPAUX DANS LE TEXTE

- Type de peuplement par parcelle	page 22
- Classement des unités de gestion	page 58
- Etat d'assiette des coupes de régénération	page 66
- Etat d'assiette des coupes d'amélioration	page 70
- Modes de régénération	page 75
- Fiches de bilan prévisionnel	page 87

O. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1. DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Nom : Forêt Domaniale de Fausses Reposes
Propriétaire : Etat, Ministère de l'Agriculture

Situation de la forêt :

La forêt se trouve sur 2 départements les Yvelines (255 ha) et Les Hauts-de-Seine (380 ha)
Région IFN: n° 75.4 Pays des Yvelines et de Fontainebleau
DILAM-ORLAM : Ile-de-France

Organisation de la gestion

La gestion de la forêt est assurée par :
Office National des Forêts. Agence de Versailles. 78000 Versailles
Unité Territoriale de Versailles

0.2. SURFACE DE LA FORET

Depuis 1989, date du dernier aménagement, la surface de la forêt a augmenté de 7 ha 35 a 86 ca ; dont:

- Une acquisition importante, suite à un échange avec la commune de Saint-Germain-en-Laye, de la propriété « Fournier » située dans le bois de la Celle a porté sur : 7 ha 83 a 42 ca. Elle concerne les parcelles 1 et 2.
- Six opérations de cession ou échange, du 31/07/1989 au 10/05/1999 totalisent une réduction de 47a 56ca et représentent des cessions de route, modifications de routes ou rétrocession de bâtiment des eaux.

Cependant actuellement des travaux autoroutiers vont amputer la forêt pour la construction de l'A86 et l'élargissement de l'A13. Ces dossiers sont en cours. Il n'en est pas tenu compte dans la surface officielle.

Surface de l'ancien aménagement en 1989

La contenance totale de la forêt retenue lors du précédent aménagement est de 630 ha 98 a 60 ca. Etaient inclus les maisons forestières et terrains de service pour 6 ha 91 a 52ca.
La surface aménagée était la différence, soit : 624 ha 07 a 08 ca

Surface de l'aménagement actuel

En 2004, l'aménagiste a repris les mêmes références que l'aménagement précédent.
La « surface TGPE » est de 634 ha 60a 46 ca (maisons forestières non comprises)

« Les surfaces non aménagées », établie selon la méthode de l'ancien aménagement contiennent les maisons forestières (3ha 74) et certaines routes ouvertes et terrains de service (3ha 16). Pour plus de rigueur cette surface de 3ha16 nécessiterait une étude précise du contenu.

La surface à aménager est de 634 ha 60 a 46 ca – 3 ha 16 a 00 ca = 631 ha 44 a 46 ca

Surface à aménager : 631 ha 44 a 46 ca.

Surface arrondie à 631,44 ha pour la suite du document.

Les surfaces en parc et équipement d'accueil, arborées ou non, que sont les parkings arborés, aires de jeux, bâtiments des eaux, pelouses et mares, représentent une certaine surface à aménager pour l'accueil. Elles sont incluses dans les surfaces des parcelles et représentent :

Surface non boisée ou arborée hors sylviculture : 0 ha 81 a 96 ca.

La surface boisée en sylviculture et la surface réduite sont :

Surface boisée en sylviculture : 630 ha 62 a 50 ca.

Résumé

Surface aménagée à la date du dernier aménagement: 624 ha 07a 08ca

Surface TGPE actuelle : 634 ha 60a 46ca

Surface totale de la forêt (hors maisons forestières et terrains de service)		
634 ha 60 a 46 ca		
Surface à aménager 631 ha 44 a 46 ca		Surface hors cadre 3ha16 ca
Surface boisée 630 ha 62 a 50 ca	Surface non boisée 0 ha 81 a 96 ca	
Surface réduite = 630 ha 62 a 50ca		

La cartographie et le Système d'Information Géographique (SIG)

La carte informatisée de la forêt domaniale de Fausses Reposes a pour origine la digitalisation des plans cadastraux pour le contour de la forêt et la carte IGN pour les limites de parcelle et certains cantons.

Les anciennes surfaces parcellaires actualisées ont servi de base, au calcul des surfaces des unités de gestion du présent document.

La répartition du domaine boisé sur les différentes communes

Département	Commune	Superficie
Yvelines	La Celle-Saint-Cloud	36 ha12 a 33 ca
	Le Chesnay	94 ha 97 a 94 ca
	Versailles	52 ha 77 a 56 ca
	Viroflay	70 ha 76 a 96 ca
	TOTAL	254 ha 64 a 79 ca
Hauts-de-Seine	Chaville	25 ha 17 a 87 ca
	Marnes-la-Coquette	110 ha 00 a 41 ca
	Sèvres	31 ha 99 a 00 ca
	Vaucresson	1 ha 35 a 25 ca
	Ville d'Avray	211 ha 43 a 14 ca
TOTAL	379 ha 95 a 67 ca	

0.3. PROBLEMES FONCIERS

Des emprises foncières sont en cours de détermination, pour les chantiers autoroutiers de l'A86 et de l'A13. Le présent document n'en tient pas compte dans la surface, tant que l'emprise définitive n'est pas connue. L'emprise provisoire de chantier figure sur les cartes.

Sur la commune Le Chesnay, une emprise dans la parcelle 15, pour le parking de l'école Blanche de Castille n'est pas mené à son terme. Au canton des Maréchaux la limite inclue la route du pré vert et la route de la Brèche, cependant une partie de la pelouse au sud de la parcelle 16, extérieure à ces chemins, fait partie du domaine. La pelouse moitié propriété de la commune, moitié propriété de l'Etat, est entretenue par la commune du Chesnay, ce qui crée une ambiguïté.

Sur la commune de Ville d'Avray, la digue entre les deux étangs est en cours de cession au Service des Fontaines à Versailles. Le chemin entre la forêt et les deux étangs restera forestier.

De même, sur la commune de Versailles, Le parking de la place de la Brèche est partiellement construit sur la parcelle 27.

Dans la commune de La Celle-Saint-Cloud, un pont sur la voie ferrée, a été remis en dotation, sans que nous soyons propriétaire des accès à ce chemin. Ce chemin sert uniquement à une canalisation de gaz et aux piétons. Le statut et l'entretien de ce pont posent problème, car l'ONF n'en a pas l'usage.

Sur l'ensemble de la forêt les limites sur les routes sont la limite du bas du talus ou la limite du boisement. Cette situation pose problème sur les routes départementales créées depuis 70 ans sans bornage. Ainsi des doutes de la propriété des fossés et accotements créent une situation conflictuelle sur les communes du Chesnay/Vaucresson/La-Celle-Saint Cloud.

0.4. BORNAGE

Les plans de bornage de référence sont ceux dressés en 1896.

Ils ont une rigueur qui a déjà servi par jurisprudence. Ils sont opposables aux plans cadastraux. Cependant sur le terrain les bornes n'existent pas toujours. Soit les bornes royales ont été volées, soit les limites ont été modifiées avec les emprises routières sans qu'il y ait eu de bornage matérialisé. Ce travail de bornage est aujourd'hui nécessaire.

0.5 PARCELLAIRE

Il y a 138 parcelles numérotées 1a, 1b puis de 2 à 137.

L'ancien parcellaire a été repris, sauf les trois exceptions suivantes :

- L'acquisition de la propriété dite « dite Fournier » se situe près de la parcelle 1. Aussi pour ne pas modifier tous le parcellaire, deux sous parcelles 1 sont créées : 1a et 1b.
- La parcelle 2 a été agrandie avec l'acquisition « dite Fournier »
- La parcelle 73 est agrandie, d'une partie des parcelles 77 et 79, comprises entre la route forestière de l'Impératrice et le chemin cyclable de la Porte verte.

Les surfaces des parcelles, reprises de l'ancien aménagement et actualisées figurent dans le tableau page suivante :

Parcelle forestière	surface en 2004	Parcelle forestière	surface en 2004	Parcelle forestière	Surface en 2004
1a	6,65	50	4,74		
1b	7,35	51	4,28	100	4,30
2	8,92	52	4,35	101	4,47
3	3,43	53	4,19	102	4,12
4	7,23	54	2,58	103	5,62
5	3,91	55	4,32	104	5,12
6	3,16	56	2,20	105	5,62
7	5,90	57	4,07	106	5,19
8	7,26	58	5,39	107	5,52
9	6,23	59	1,77	108	5,86
10	5,77	60	3,21	109	3,46
11	3,61	61	5,71	110	5,44
12	5,80	62	4,21	111	5,98
13	3,87	63	5,04	112	3,35
14	7,04	64	2,52	113	5,82
15	3,35	65	2,84	114	5,36
16	6,29	66	2,67	115	5,01
17	4,00	67	3,61	116	5,39
18	4,89	68	5,36	117	6,59
19	3,28	69	7,02	118	4,64
20	3,54	70	4,94	119	3,03
21	3,05	71	4,72	120	5,52
22	4,63	72	6,25	121	3,93
23	3,55	73	6,21	122	2,40
24	4,19	74	1,87	123	2,99
25	6,38	75	8,74	124	3,03
26	4,37	76	4,58	125	3,73
27	2,94	77	4,76	126	5,47
28	2,83	78	3,03	127	6,04
29	6,35	79	5,97	128	2,64
30	3,40	80	5,42	129	5,98
31	2,59	81	5,91	130	5,08
32	5,75	82	6,28	131	5,36
33	4,87	83	3,02	132	2,89
34	3,87	84	3,99	133	6,71
35	3,43	85	2,62	134	3,81
36	3,80	86	5,57	135	3,37
37	4,16	87	5,57	136	1,36
38	6,28	88	5,61	137	1,98
39	2,95	89	2,61	Total	631,44
40	2,39	90	5,08		
41	5,11	91	4,02		
42	5,30	92	5,33		
43	5,14	93	4,77		
44	5,22	94	5,56		
45	3,52	95	4,77		
46	5,50	96	6,28		
47	5,32	97	4,58		
48	6,27	98	3,09		
49	3,59	99	4,80		

1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1. FACTEURS ECOLOGIQUES ET STATIONS FORESTIERES

1.1.1. Situation géographique et topographique

La forêt domaniale de Fausses Reposes est située sur la rive gauche de la Seine entre Le Parc de Saint Cloud et Versailles, à 14 km à l'Ouest du centre de Paris et à 7 km du périphérique.

Le relief varie de 120 m à 175 m.

La zone de plateau (altitude comprise entre 160m et 175m) occupe le plateau au Nord autour du Parc du haras de Jardy et la ligne de crête qui parcourt toute la partie sud de la forêt.

Au Nord la forêt est adossée au plateau de Marnes-la-Coquette, Vaucresson, La Celle-Saint-Cloud.

Au centre la forêt suit la dépression, avec des pentes douces, autour de la route départementale urbanisée de Versailles à Ville-d'Avray et des étangs Corot.

Au sud des coteaux de pente forte, (altitude comprise entre 120m et 175m) bordent les dépressions urbanisées (Le Chesnay, Viroflay, Chaville, Sèvres)

Les étangs Corot occupent les fonds de la dépression centrale.

Il faut noter aussi le peu d'existence de sources.

1.1.2. Climat

Les mesures de référence sont celles de la station de l'I.N.R.A. à Versailles et de la base aérienne de Vélizy-Villacoublay.

La température moyenne est de 10°5 avec janvier comme mois le plus froid, juillet étant souvent le plus chaud.

Le nombre de jours de gelée est en moyenne de 50 jours par an (de novembre en mars). Les hivers les plus rigoureux de 1982 (très verglacé), 1985 et 1986 (< 20° pendant 10 jours) ont entraîné des dégâts tels que gélivures sur le chêne sessile. La gélivure touche prioritairement les arbres à écorce fine tel que le hêtre puis les chênes sur les stations podzoliques.

La pluviométrie annuelle de 600 mm est assez bien répartie, le mois le plus pluvieux étant le mois de novembre. Le déficit en eau est néfaste à la végétation au début du printemps et en été. Ce fait touche plus le châtaignier que le chêne.

Les vents d'Ouest sont dominants, complétés par une bise du Nord froide en hiver.

La tempête du 2 février 1990 a affecté assez faiblement les peuplements.

A la tempête du 26 décembre 1999, les vents atteignent des vitesses encore jamais observées depuis le début des observations météorologiques : 151 km/h en rafales et 94 km/h en moyenne à Villacoublay.

Les dégâts ont été relativement importants dans la forêt, lorsque l'effet relief et lisière se sont conjugués à la trajectoire de la tempête et lorsque, la pluviométrie de décembre 1999, trois fois supérieure à la normale, a gorgé d'eau les sols.

Sans remettre en cause le caractère tout à fait exceptionnel de cette tempête, il faut noter la multiplication des gros orages durant l'année 1999 dont un orage d'intensité centenaire le 30 mai

entraînant un fort ruissellement et une érosion importante, ainsi qu'un autre le 12 décembre, responsable de la casse de plusieurs arbres remarquables isolés.

La tempête de 1999 a fortement touché les vieux chênes (voir titre 2 bilans des coupes). Les chênes réputés habituellement pour leur excellent enracinement, révèlent en vieillissant un enracinement superficiel et fin incapable d'ancrer le poids des arbres. On a constaté que les grosses racines sont fortement atteintes de pourriture.

1.1.3. Géologie

La carte géologique, en annexe, mentionne que la forêt est située sur :

La meulière de Montmorency constitue les plateaux et buttes de la forêt.

Les sables et grès de Fontainebleau recouvrent les pentes de la forêt.

Les argiles et marnes situées, en profondeur en fond de vallon, ne sont vraiment visibles qu'à l'extérieur de la forêt : extrême Sud et Nord où ils sont le support de sources et d'étangs.

Le limon des plateaux forme un placage épais sur le plateau Nord et un placage léger sur le plateau sud. Il peut apparaître par colluvionnement sur les pentes douces.

1.1.4. Pédologie

Les sols ont été étudiés pour l'ancien aménagement. Nous reprenons la carte en annexe.

Les études pédologiques[®] réalisées en forêt en 1989 par Philippe PAGNIEZ, sont considérées comme la base des stations forestières.

La carte pédologique figure dans l'aménagement passé. Les sols suivants y sont distingués:

- Des sols bruns lessivés provenant du limon des plateaux et de l'argile à meulière. On les trouve sur les plateaux et en bas de pente.
- Des sols lessivés acides en bordure de plateau argileux et en pente légère sur sable.
- Des sols à tendance podzoliques sur les hauts de pentes forte sableuses.
- Des sols hydromorphes sur les marnes, sur les colluvions de bas de pente et dans les bas fonds.

Les facteurs limitant pour la végétation forestière sont :

- La faible réserve en eau et la pauvreté chimique des sols sableux.
- la présence par endroit d'un banc de meulière réduisant la profondeur de sol prospectable par les racines
- Le piétinement dans les zones à forte fréquentation du public qui a parfois créé un sol compacté, imperméable et mettant à nu les racines superficielles. Un travail du sol y est indispensable avant régénérations.

1.1.5. Stations forestières et choix des essences forestières[®]

L'étude des stations n'a pas été refaite. Cependant à partir du document de Philippe PAGNIEZ, la carte des stations a été refaite en se référant au guide simplifié et au catalogue des stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne réalisé en novembre 2001 pour le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile de France-Centre.²

Les stations sont les suivantes (*Voir carte des stations en annexe*) :

Les numéros (14 à 33) correspondent au numéro donné par le catalogue des stations.

[®] Références : Rapport d'étude « Cartographie des sols et des groupements végétaux de la FD de Fausses Reposes ». Par Philippe PAGNIEZ 1989 – Maîtrise « gestion de l'environnement » - Paris 7

² Références : Catalogue et Guide des types de stations forestières de l'Yveline et de l'Essonne. Centre Régional de la Propriété Forestière Ile-de-France - Centre. (2001).

n°	dénomination	ha	%
P14	Chênaie sessiliflore méso-acidiphile sur sol hydromorphe	86	14%
P17	Chênaie sessiliflore charmaie mésophile mésoacidiphile sur argile à meulière	26	4%
P31	Chênaie sessiliflore hyperacidiphile à leucobryum et callune	36	6%
P32	Chênaie sessiliflore acidiphile à fougère aigle	192	30%
P33	Chênaie sessiliflore - charmaie mésophile à ronces	95	15%
P34	Chênaie mixte charmaie méso-hygrophile mésoneutrophile à ronces et jacinthe	130	20%
F11	Chênaie mixte charmaie mésohygrophile, à ronce et jacinthe	63	10%
F33	Chênaie pédonculé-aulnaie-frênaie hygrocline, neutrocalcicole de fond de vallon	3	0,5%
		631	100%

NB : La carte des stations indique en plus, les sites où le châtaignier est présent et en station.

Sur le limon épais en plateau

- Chênaie mixte-charmaie, mésohygrophile, à ronce et jacinthe. (P34) Parcelles 37-41 et 47-50 (35 ha)

Le facteur limitant de cette station, la plus riche est l'explosion de ronce et la fragilité des sols. En effet le débardage par temps humide dégrade les sols et occasionne des dépérissements forestiers. L'essence objectif est le chêne sessile. Les essences d'accompagnement sont le châtaignier, l'alisier torminal, le merisier, le cormier et le poirier, le charme, l'érable sycomore et parfois le noyer. **Le débardage doit se faire impérativement par temps sec.**

Sur la meulière en plateau

- Chênaie sessiliflore, acidiphile, sur sol hydromorphe P14 (86 ha).

Le facteur limitant de cette station est, la pauvreté et le risque de stress hydrique. L'essence objectif est le chêne sessile. Les essences d'accompagnement sont l'alisier blanc et le bouleau verruqueux.

- Chênaie sessiliflore-charmaie, mésophile, à ronce et chèvrefeuille sur sol hydromorphe P17 (26ha).

Le facteur limitant de cette station est l'engorgement temporaire, la pauvreté et le risque de stress hydrique. L'essence objectif est le chêne sessile. Les essences d'accompagnement sont l'alisier torminal, le bouleau verruqueux, le charme, le hêtre, le cormier et le poirier. Le châtaignier est à limiter aux sols non hydromorphes sur 50 cm et le merisier est à éviter sur cette station.

Sur la pente et le sable avec plus ou moins de colluvionnement

- Chênaie sessiliflore hyperacidiphile à leucobryum et callune-P31 (36 ha)

Situées en haut de pente forte et sableuse ces stations ont une fertilité faible. L'essence objectif est le chêne sessile et le bouleau avec risque de gélivure. Les essences d'accompagnement sont l'alisier torminal, le sorbier des oiseleurs, le pin laricio et le pin sylvestre. L'intérêt écologique et paysager de cette station est certain : la phase pionnière est la boulaie sur callune et la phase mature est la chênaie sessile.

- Chênaie sessiliflore acidiphile à très acide à fougère aigle-P32 (192ha)

Le facteur limitant de cette station pauvre est l'acidité et le manque d'eau. L'essence objectif est le chêne sessile avec risque de gélivure. Les essences d'accompagnement sont le châtaignier, le bouleau verruqueux, le sorbier des oiseleurs, le pin laricio et le pin sylvestre. Remarque le châtaignier est à sa place dans les versants Nord mais pas dans les versants Sud et Ouest exposés à la sécheresse et au vent. Ces versants non adaptés au châtaignier représentent 1/3 de la surface.

- Chênaie sessiliflore- charmaie mésophile à ronces -P33, (95 ha)

Cette station est riche. L'essence objectif est le chêne sessile et le châtaignier en versant Nord. Les essences d'accompagnement sont l'alisier torminal, le bouleau verruqueux et le charme.

- Chênaie mixte-charmaie, mésohygrophile à ronce et jacinthe -- P34 (95 ha)

Cette station est la plus riche de la forêt. Le facteur limitant est l'explosion de ronce et l'engorgement temporaire. L'essence objectif est le chêne sessile. Les essences d'accompagnement sont le chêne pédonculé, le frêne, l'érable sycomore, le châtaignier, l'alisier torminal, le merisier, le cormier et le poirier, le charme, et même le noyer. Le réseau de drainage nécessite une surveillance afin d'éviter l'excès d'eau. **Le débardage doit se faire impérativement par temps sec.**

En fond de vallon, sur les marnes avec plus ou moins de sable de colluvionnement

- Chênaie mixte-charmaie, mésohygrophile, à ronce et jacinthe sur colluvion. F11 (63 ha)

Cette station est proche la station P34 mais plus humide. Le peuplement typique est l'association chêne sessile chêne pédonculé, et charme. Le châtaignier n'est pas adapté.

- Chênaie pédonculé-aulnaie-frênaie hydrocline, neutrocalcicole de fond de vallon. F33 (3ha)

Le facteur limitant de cette station riche est l'engorgement temporaire. Les essences objectif sont le chêne pédonculé, le frêne et l'aulne glutineux. Cette station ne forme qu'une lisière parcelle 130, 132 et autour de la mare parcelle 17.

Remarques sur les stations

Sachant que le chêne est partout à sa place. En dehors des essences à favoriser, l'intérêt essentiel, de la carte des stations est de situer :

- Les zones à potentiel d'intérêt écologique. C'est la station P31, avec une phase pionnière à bouleau tremble sur landes à callune et une phase mature à chêne sessile.
- Les zones peu productives. Ce sont les stations P31 et P14 en partie sud de la forêt (parcelles 117 à 128).
- Les zones mal adaptées au châtaignier. Elles sont situées, sur la meulière superficielle ou en fond de vallon et en haut de pente sableuse exposée au Sud où il manque d'eau. La pente Nord est par contre très adaptée au châtaignier.

Le châtaignier est fortement présent. Cependant, si les sols sont adaptés à la sylviculture du taillis de 30 ans, ils ne sont pas tous aptes à la futaie de 80 ans. La carte des stations situe les sols supportant déjà du châtaignier et étant apte à produire de beaux arbres de futaie.

1.2. HABITATS NATURELS PARTICULIERS

Les données écologiques de cet aménagement sont extraites de données bibliographiques citées en bas de page:® Elles sont résumées ici pour servir de données de base à l'année 2005.

1.2.1. Les boulaies sur callune®

La station P3, Chênaie sessiliflore hyperacidiphile à leucobryum et callune, vue ci-dessus présente un intérêt écologique de diversité. Elle se trouve dans les parcelles 90, 108, 110, 118, 123, 124, 125, 126, 128, 131 et 133. Cet habitat peut présenter différent profil dont la lande à callune, la boulaie ou la chênaie. La lande à callune devra être limitée, du fait du caractère très acidifiant de la callune et du risque incendie.

® Références : Inventaire écologique des Espaces Naturels Sensibles des Hauts de Seine, réalisé en novembre 2003 par la Cellule d'Appui Ecologique de l'Office National des Forêts

® Références : Rapport d'étude « Préinventaire botanique en FD de Fausses Reposes ». Par Dominique CHAVY 1997 – Licence « gestion de l'environnement... » - Paris 7

La lande à callune en parcelles 90 et 110.

En 1997 elle occupait une place importante dans la parcelle 110 et un bouquet dans la parcelle 90. Elles étaient au stade régénération.



Lande à callune en parcelle 90

En 2004 les chênes sont au stade de gaulis. Les bouquets d'éricacées souffrent du couvert de la fougère aigle, mais également du bouleau qui présente un égal intérêt de diversité.

Dans la parcelle 90, il existe une opportunité, de reconstituer la lande à callune. Cependant les travaux de création de la callunaie, consisteraient en des pratiques lourdes, de déboisement et de broyage ou de décapage de sol.

Dans les autres parcelles citées ci-dessus il est préférable de favoriser les autres habitats, la boulaie ou la chênaie.

1.2.2. Les clairières forestières®

La clairière forestière en parcelle 131

Ce groupement intra forestier original était présent en 1997 au sud-ouest de la parcelle 131. 40 espèces végétales herbacées avaient été inventoriées. Dominique Chauvay avait relevé une grande diversité concernant les orthoptères, les lépidoptères et l'avifaune.

Les travaux proposés reposaient sur des techniques simples de fauchages de l'intérieur de la clairière et d'extraction des ligneux. Ceux-ci n'ont pas été appliqués pour des raisons de fréquentation du public.

La dynamique forestière semble avoir définitivement modifié la nature du milieu. L'état avancé de fermeture, même après défrichement et déboisement ne permettra pas de retrouver une flore typique des clairières forestières.



Aspect de la clairière parcelle 131 en 1997

Les autres clairières forestières en forêt

Les clairières forestières --- autours des parkings, aux entrées de forêt, sur les quelques pelouses, dans les parcs forestiers, les lisières, les trouées en régénération forestière et les chablis en évolution naturelle --- même si elles ne peuvent permettre l'installation d'une flore exceptionnelle, elles sont source de richesses dans les domaines de l'ornithologie, la mammologie (chiroptères) de l'entomologie (coléoptères, orthoptères et odonates) et l'herpétologie (amphibiens et reptiles).

® Inventaire écologique des Espaces Naturels Sensibles des Hauts de Seine, réalisé en novembre 2003 par la Cellule d'Appui Ecologique de l'Office National des Forêts

® Références : Rapport d'étude « Préinventaire botanique en FD de Fausses Reposes ». Par Dominique CHAVY 1997 – Licence « gestion de l'environnement... » - Paris 7

Ces clairières forestières seraient à étudier et à développer.

1.2.3. Les mares intra forestières

5 mares ont fait l'objet d'études en 1997 et 2003 qui consistaient en l'élaboration d'inventaires floristiques et programmation de travaux. Ce sont :

La Mare à Sec (Parcelle 36)

Les conclusions des études : les carex et la glycérie pourraient constituer la source d'une colonisation bénéfique de la végétation en cas de travaux de restauration.

La présence de têtards de grenouilles et de larves de tritons a également été constatée malgré le faible volume d'eau due à un comblement quasi complet par la matière organique.

La proximité du haras de Jardy, avec quelques plans d'eau éclairés, présume de la présence d'odonates et amphibiens susceptibles de coloniser cette mare, à condition qu'elle fasse l'objet de travaux de restauration.

Mare de la porte verte (parcelle 112)

En juillet 1997 le relevé de végétation faisait apparaître la complète couverture de la mare par *Lemna minor* (la petite lentille d'eau) et la présence d'un semis de jonc.

La mare de la porte verte, située à proximité du carrefour des Bassins, est alimentée par un réseau de fossés. De forme circulaire, ses berges hautes et très abruptes sont occupées par des chênes de forte taille. Le site est très piétiné par les promeneurs. L'ensemble de ces facteurs : éclairage faible, berges abruptes, surfréquentation, permet difficilement à la végétation riveraine et aquatique de s'installer.



Aspect de la mare de la porte verte en 1997 (P112)

Mare de travers (parcelle 112)

En juin 2003, malgré son apparent grand volume d'eau, cette mare ne comporte visiblement qu'un potentiel très réduit pour accueillir les espèces végétales et animales caractéristiques des mares, bien que les conditions soient favorables. Cette mare est approvisionnée en eau par un réseau de fossés et alimente à son tour la mare du carrefour des bassins.



Aspect de la mare de travers en 2003 (P112)

Mare du carrefour des bassins

La visite de juin 2003 constate : de forme oblongue, elle bénéficie de conditions plus éclairées que la précédente, mais ne possède pas pour autant de flore diversifiée. Il existe cependant une petite zone de végétation où l'on retrouve certaines espèces inventoriées en 1997. La diminution du nombre d'espèces et de leur recouvrement sont le résultat de la fermeture naturelle de la mare et de l'absence de travaux de restauration.

Mare aux Daims (parcelle 85)

En juin 2003, la mare présente une végétation peu recouvrante, la glycérie n'occupe qu'environ 15% de sa surface. *Iris pseudacorus* et *Juncus effus* ne sont représentés que par un seul individu. Sont également présents de nombreux bois morts dont des branches de châtaigner. La couverture arborescente du peuplement environnant empêche le développement de la végétation de la mare.

La diminution du nombre d'espèces et de leur recouvrement est le résultat de la fermeture naturelle de la mare et de l'absence de travaux de restauration.



Aspect de la mare aux daims en 2003 (P85)

Mare de la Fosse aux loups (parcelle 17)

Cette mare n'a malheureusement pas fait l'objet d'inventaire. La végétation typique des milieux humides est plus riche que dans les autres mares. Il est préconisé un curage partiel et une mise en lumière. La mare abrite une flore-faune diversifiée dont des libellules. Située dans le parc du Chesnay, cette mare pourrait avoir un impact pédagogique, sans nuire à son fonctionnement.

1.2.4. Les autres milieux humides

L'aulnaie (parcelle 130)

Elle a été mentionnée au paragraphe 1.1.5.

Les grands fossés (parcelles 42 43 et 44)

Ce sont des milieux humides en linéaire. Dans la parcelle 44 le fossé rejoint un réseau de trous à meulière. Dans l'ensemble tous ces fossés ont besoin de lumière.

Les récepteurs des eaux de l'A13 (parcelles 18 à 21)

Les récepteurs reçoivent des eaux qui pourraient bénéficier à la forêt avant de se déverser dans le réseau d'eau usée de la ville du Chesnay. Il faut envisager une gestion écologique de ces eaux.

1.3. ZNIEFF ET ZICO

Il a été recensé un milieu proche d'un habitat naturel d'intérêt communautaire au sens de la Directive européenne 92/43 du 21 mai 1992 Ce sont les landes sèches et mésophiles collinéennes (Code Corine 31.2, code Natura 2000, 4030). Ce sont les stations P31. Se reporter au paragraphe 1.2.1. sur les stations.

1.4. FLORE

1.4.1. Les groupements végétaux

En se référant à l'étude de Dominique Chavy³, les groupements végétaux décrits par M. Bournerias sont inventoriés comme suit :

- La chênaie sessiliflore oligotrophe (alliance *Quertion-robore-petraea*) est la plus représentée. Elle couvre les deux tiers de la forêt.
- La chênaie-charmaie (alliance *Fraxino-Carpinion*) est assez bien représentée en bas de versant.
- La hêtraie- chênaie sessiliflore acidiphile est assez bien représentée en haut de versant.

1.4.2. Relevés des espèces végétales remarquables : coupes, lisières ®

Les coupes forestières constituent un milieu original.

Une coupe forestière, après l'exploitation du chêne et du châtaignier, introduit une modification des conditions écologiques. L'intensité lumineuse arrive au niveau du sol. La température augmente ainsi que l'évapotranspiration. La quantité d'eau, plus disponible, se traduit par une remontée de la nappe. La nitrification ou processus de dégradation de la matière organique, est stimulée.

Les coupes forestières, en général, enrichissent la flore en espèces héliophiles, hygrophiles et nitrophiles.

Les coupes forestières, sur sol siliceux pauvres et secs (parcelle 90), favorisent le redémarrage de stades pionniers caractérisé par les Ericacées riche en Callune Bruyère cendrée et parfois la Molinie bleue. La Callune fait échec à la croissance des jeunes plants forestiers. Au stade post-pionnier qui suit, les Bouleaux et Bourdaine caractérisent la colonisation par les ligneux et la disparition de la Callune.

Les coupes forestières, sur sol siliceux plus riche et frais (parcelle 102,121), favorisent les Epilobes en épis qui forment de beaux massifs colorés, les espèces de sol frais et riche tel que la Scrofulaire noueuse, la Houlique molle, le Jonc épars, la Laïche pâle etc.

Les lisières ont une biodiversité propre.

Elles constituent une originalité au sein des peuplements forestiers.

Les lisières forestières **externes** marquant la limite extérieure de la forêt encadrée dans un milieu urbain, débouchent sur des routes ouvertes à la circulation dont les bords sont soigneusement fauchés et piétinés. Seule la lisière forestière avec le parc de Jardy peut s'apparenter à des champs cultivés et offrir un intérêt écologique.

Les lisières forestières **internes** recèlent des espèces typiques de milieux ouverts – comme la Lapsane, la Benoîte commune, l'Épière en ombrelle ou la Balsamine à petite feuille– et des espèces propres au groupement végétal limitrophe. Ces lisières peuvent être classées en lisière de milieu sec et en lisière de sol frais. Les **fossés** s'ils sont bien éclairés présentent une diversité depuis le fond de fossé jusqu'au talus et accotement. Les **trouées** peuvent momentanément s'apparenter à des lisières.

Les lisières **aménagées** et fréquentées traduisent une rudéalisation avec l'Ortie dioïque, la Benoîte commune, la Berce spondyle, l'alliaire, le Lierre terrestre, et le Géranium à Robert etc.

Le traitement des lisières est consécutif à un programme d'action avec le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Les parcs forestiers et sites d'accueil

Les pelouses, telle que celle de l'aire de jeu du Butard, recèlent des espèces de prairie et des espèces rudéales.

Les sites très fréquentés déclenchent l'érosion par le piétinement qui découvre parfois les racines des arbres.

Des plantes colonisatrices à partir de la proche urbanisation

Ce sont le lilas, la Renouée du Japon, la Symphorine et surtout le Laurier-cerise (dont les fruits sont toxiques).

® Références : Rapport d'étude « préinventaire botanique en F.D. de Fausses Reposes ». Par Dominique Chavy 1997– Licence de gestion de l'environnement, Paris 7

1.4.3. Répartition des essences forestières

La répartition actuelle pour chaque essence présente est la suivante :

ESSENCE	% du couvert	Surface équivalente (ha)
Chêne	38 %	240
Châtaignier	47%	296
Hêtre	7%	44
Frêne, Merisier Erable	4%	24
Bouleau, charme tilleul	4%	24
Résineux	trace	2
Vide	trace	1
TOTAL	100%	631 ha

Le pourcentage en surface des différentes essences dans la forêt domaniale de Fausses Reposes est estimé à partir de l'étude des peuplements effectuée en 2001.

1.4.4. Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Du fait de son traitement d'origine en taillis sous futaie, la forêt de Fausses Reposes recèle quelques spécimens dont la forme, les dimensions et le diamètre en font des curiosités appréciées, mises en valeur ou conservées discrètement lors des opérations sylvicoles.

Trois inventaires déjà anciens, ont relevé des arbres remarquables en forêt de Fausses Repose. Ce sont l'inventaire ONF, l'inventaire de l'Association de Amis de Versailles et Fausses Reposes et l'inventaire du Conseil général des Hauts-de-Seine. Une actualisation de ces inventaires est nécessaire ; un certain nombre d'arbres remarquables sont tombé avec la tempête de décembre 1999.

Dans cette forêt dominée par le châtaignier, les peuplements proches de la vieille futaie de chêne et les peuplements de bouleau constituent une source de diversité écologique et paysagère.



Peuplement et paysage diversifiés (P66)

1.4.5. Etat sanitaire des peuplements

Les chênes âgés présentent des signes de dépérissement sur des bonnes stations fraîches. Ce sont en premier les chênes pédonculés qui souffrent des années de sécheresse (surtout s'ils sont près des fossés). Ce sont ensuite les chênes indifférenciés qui, en situation de stress sur bonne station, souffrent du fait des scolytes, des armillaires et des chenilles défoliatrices. La gélivure du chêne est liée aux stations très acides et pauvres. Cependant le chêne y joue son rôle paysager et valorise bien ces stations.

Le chancre du châtaignier, observé depuis quelques années, dans les forêts d'Ile de France a peu touché la forêt domaniale de Fausses Reposes. Cependant l'encre ou phytophthora se développe suite à une succession d'années humides 2000 à 2002 (un bouquet de dépérissement est visible dans les parcelles 37 et 38). Ce champignon de faiblesse est accompagné par des scolytes qui participent au dépérissement.

Le stress de la canicule de 2003 a provoqué des dépérissements sur le châtaignier mais aussi le chêne. Un dépérissement était déjà signalé en 1984 dans les parcelles 43, 44 et 47.

Tout dépérissement du châtaignier s'exprime dans les limons tassés par le débardage en saison humide et dans les stations mal adaptées au châtaignier qui sont :

- Sur la meulière : l'encre ou phytophthora et la maladie de Javart.
- En fond de vallon humide : l'encre ou phytophthora.
- En haut de pente sableuse exposée au sud : le châtaignier végète.

Seule la maladie du chancre du châtaignier à caractère agressif, arrive par contamination. L'encre est favorisée par l'humidité du sol et le tassement par les engins, des limons (les champignons sont véhiculés par l'eau).

Voir sur la carte des stations, les sites favorables au châtaignier

1.4.6. Comportement des essences

- Le Chêne Sessile

Il est répandu dans toute la forêt et est généralement caractérisé par un fût relativement court et un houppier largement développé (héritage du traitement en taillis sous futaie). La hauteur dominante varie de 22 à 28 m selon les parcelles. Quelques grosses réserves ont un diamètre dépassant 100 cm. Sa longévité, ses caractéristiques paysagères et écologiques et ses facultés de résistance à une fréquentation touristique importante, en font une essence des plus intéressantes. En ce qui concerne sa régénération, les bonnes glandées partielles apparaissant tous les 5 ans, permet d'envisager sa régénération naturelle.

- Le Chêne Pédonculé

Il est bien moins représenté que le chêne rouvre mais il est présent en mélange avec ce dernier dans les milieux les plus frais (parcelle 130). Sa longévité inférieure à celle du chêne rouvre et ses exigences du point de vue hydrique font qu'il ne sera pas privilégié à l'exception des stations où il est le mieux adapté.



Chêne à fût court et houppier large (parcelle 62)

- Le Hêtre

Bien que théoriquement en dehors de son aire de répartition (avec une pluviométrie inférieure à 650 mm/an) on trouve certains gros sujets isolés en forêt domaniale de Fausses Reposes. Ces sujets ont une durée de vie limitée à cause des tempêtes. Le hêtre a été beaucoup utilisé en reboisement dans les années 1965-1980 (30 % des plantations réalisées). Il constitue une essence d'accompagnement intéressante sur les meilleurs sols où il vient d'ailleurs parfois spontanément. Il a un bon intérêt paysager.



Hêtre remarquable (parcelle 72)

- Le Frêne

Il existe de manière disséminée dans les peuplements. On le retrouve surtout sur les sols frais et limoneux, en peuplement de futaie, en mélange avec l'érable sycomore et le châtaignier. Dans ce cas, il se présente sous la forme d'arbre très élancé. Il fructifie abondamment et nécessite des éclaircies fortes et rapprochées. Cependant sa faible longévité et la présence du cœur noir le destinent plutôt au rôle d'essence d'accompagnement dans les peuplements.

- L'Erable Sycomore et l'Erable Plane

On les trouve comme le frêne, de manière disséminée ou bien en futaie sur les limons frais où il est à sa place. Ils doivent rester une essence d'accompagnement, compte tenu de leur dynamique étouffante pour les autres essences.

L'érable sycomore a fait l'objet d'attaques importantes (maladie de la suie : *Cryptostroma corticale*) ayant entraîné la mort de sujets âgés dans les années 1990.

- Le Merisier

Il est rare et disséminé également dans les parcelles sur limon des plateaux en compagnie du frêne et de l'érable sycomore. Peu longévif il nécessite une sylviculture dynamique avec des éclaircies marquées.

- Le Châtaignier

C'est de loin l'essence la plus importante de tout le massif. Pour sa gestion il y a lieu d'appliquer le guide de sylviculture du châtaignier établi en 2004 (DT Ile de France)

Il se rencontre sous forme de taillis âgé 40 à 60 ans environ avec quelques gros arbres de franc-pied.

Le vieillissement du taillis ainsi que les opérations de balivage menées depuis 25 ans ont permis le passage du régime de taillis sous futaie à celui d'une futaie sur souche mélangée, appréciée par le public qui fréquente la forêt.

Pour avoir des arbres remarquables, à grand développement et pour obtenir des brins de 30-35 cm de diamètre, exempts de rouleur, le châtaignier nécessite une sylviculture dynamique sur 60 ans. Ce qui peut poser problème dans une forêt péri-urbaine comme Fausses Reposes.

Le châtaignier fructifie assez bien et la récolte des châtaignes à l'automne est une activité très importante pour les usagers de la forêt.

D'autre part, de par sa grande vigueur, le châtaignier permet de reconstituer rapidement des paysages. Cependant il donne l'aspect de monoculture à la forêt et surtout il tend à bloquer toute autre évolution naturelle.



Châtaignier à houppier étriqué (P46)

- Les essences d'accompagnement sont insuffisamment présentes

- Le Charme existe en sous-étage en bas de pente. Il est trop peu représenté sur les limons des plateaux. C'est le meilleur accompagnateur du chêne. De par son esthétique et son ombrage, il a une valeur d'accueil et de paysage. Il colonise les trouées tempête.

- Le Bouleau qui colonise essentiellement les futaies très claires sur sols acides a une valeur paysagère. Dominé en peuplement il est peu longévif. Cependant avec une sylviculture dynamique proche de celle du châtaignier (mise en lumière à l'âge de 15 ans) il donne de beaux peuplements.

- L'Aulne en mélange avec le Tremble valorise bien les stations très mouilleuses. Il nécessite également une sylviculture dynamique.

- Le tilleul a disparu excepté dans les plantations en espace d'accueil.

- L'orme, présent autrefois sur les limons, a disparu.

- Les autres fruitiers. Le sorbier des oiseleurs est présent mais dépérit faute de mise en lumière. Les autres fruitiers sont absents (alisier torminal, alisier blanc, cormier...) Ils ont leur place dans cette forêt.

1.5. DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

Les peuplements de la forêt de Fausses Reposes ont été façonnés par un traitement en taillis sous futaie jusque dans les années 1960. Depuis, le taillis a vieilli : il a entre 40 et 70 ans. De 1970 à 1990 il a été balivé sur presque la totalité de la forêt ; Le TSF est devenu en majorité une futaie sur souche de Châtaignier avec d'anciennes réserves de Chêne.

1.5.1. Méthode de description

La description des peuplements a été réalisée en 2001, selon le tableau ci-dessous, inspirée de la typologie du CRPF de la région Centre (1999) : relevés par placette de 15m de rayon (0.07ha) aux

nœuds d'un maillage 100/200m. Les peuplements en régénération et les trouées ont été décrits à part. Des classes de diamètre ont été utilisées selon les essences :

	PB (petit bois)	BM (bois moyen)	GB (gros bois)
Châtaignier	diamètre 20cm à 25 cm	diamètre 30cm à 40 cm	diamètre 45cm à 60 cm
Chêne et autres feuillus	diamètre 20cm à 35 cm	diamètre 40cm à 50 cm	diamètre 55cm à 70 cm

La difficulté de cette méthode vient du fait que, les chênes étant très espacés, l'inventaire ne représente pas toujours la réalité. Des descripteurs « à titre d'expert » ont pallié ce défaut. Une analyse cartographique (par le SIG) permettrait de situer précisément les gros houppiers des gros chênes, dans les parcelles, à partir des photos aériennes dont dispose aujourd'hui le Service. Ce travail peut servir les gestionnaires.

1.5.2. Les peuplements forestiers

N°1 FUTAIE FEUILLUE RÉGULIÈRE

Il s'agit de peuplements issus des régénérations des aménagements passés.

-n°11 En régénération, chêne dominant 0-20 ans (32,85ha)

Ce sont les parcelles en cours de régénération naturelle à base de chêne ou au stade nettoyage dépressage.

-n°12 Perchis chêne et hêtre, 20 à 40 ans (71,24 ha)

Ce sont des chênes de 20 ans sur 40 ha, des hêtres de 35 ans sur 34 ha

-n°13 Bouquet de résineux, 20 à 40 ans (1,50 ha)

Ce sont des bouquets de résineux divers (douglas, mélèze...)



Régénération naturelle en chêne P2

N°2 TAILLIS-SOUS-FUTAIE « RICHE » EN CHÈNE

Il s'agit de peuplements issus d'un taillis sous futaie plus ou moins riche en réserves de chêne ou feuillus précieux. Le taillis est principalement constitué de châtaignier en cours de balivage. Le taillis de charme est présent dans les parcelles de fond de vallon P89 à 95.

-n°21 TSF à chênes Gros Bois, densité 40 à 50 tiges /ha (82,25 ha)

Il s'agit généralement de peuplements issus d'un taillis sous futaie dont les réserves permettront une régénération presque complète. Le diamètre moyen des chênes varie de 55 cm à 65 cm. Par exception, la parcelle 47 est dans ce groupe malgré une densité de chêne de 25 tiges/ha accompagné de souille (parcelle ruinée).

-n°22 TSF à chênes irrégulier Bois Moyen, densité 50 à 70 tiges/ha (63,36 ha)

Il s'agit de peuplements issus de taillis sous futaie dont les réserves ont conservé la structure des anciens et modernes du TSF avec un déficit en baliveaux de chêne remplacés par ceux de Châtaignier. Le diamètre moyen est souvent proche de 50 cm.



-n°23 TSF à chênes irrégulier Petit Bois, densité supérieure à 100 tiges/ha (24,35 ha)

Il s'agit de peuplements issus de taillis sous futaie où le taillis était mélangé en chêne, châtaignier et bouleau. Les chênes de taillis ont été balivés. Il correspond à des stations très pauvres « à callune » et à une situation paysagère stratégique, en haut de butte.

Taillis Sous Futaie avec grosses réserves de chêne et taillis de châtaignier vieilli

N°3 TAILLIS-SOUS-FUTAIE « PAUVRE A RUINE » EN CHENE MAIS RICHE EN CHATAIGNIER

Il s'agit de peuplements issus de taillis sous futaie où le chêne a une densité de 20-30 tiges/ha. En général, le taillis a été balivé à 400-600 tiges/ha, dans les années 70-90, et est passé en coupes depuis. Le peuplement a l'allure de futaie sur souche avec des rejets de taillis sans avenir. Le fait d'avoir été balivé tard donne rarement des châtaigniers vigoureux : les houppiers sont étroits. Sur les limons de plateau et les bons sols de versant frais, les châtaigniers sont beaux. Les châtaigniers sur limon, parcelles 6, 7, 8, 38, 39, 41, 48, 49 et 50 sont les plus beaux. Quelques taillis non balivés sont trop âgés et mal venants pour être balivés, excepté un bouquet en parcelle 62.

La description distingue la densité des tiges droites élancées et les taillis mal venants :

-n°31 Les TSF à châtaignier droits et élancés, densité inférieure à 250 tiges/ha (124,34 ha)
Les châtaigniers sont âgés et de faible diamètre. Ils risquent la roulure. L'objectif sera d'attendre la régénération ou de les faire grossir.

-n°32 Les TSF à châtaignier droits et élancés, densité supérieure à 250 tiges/ha (59,25 ha)
Les châtaigniers sont également âgés mais de faible diamètre. Ils risquent également la roulure. Cependant l'objectif sera de favoriser les meilleures tiges et de les faire grossir. Dans ce groupe la parcelle 48 contient des châtaigniers de grosse dimension de qualité.

-n°33 Les TSF à châtaignier mal venant (101,37 ha)
Ce sont, soit des châtaigniers balivés mal conformés, soit des taillis vieillis. Ils ont peu d'avenir. L'avenir sylvicole est soit la coupe rase avec plantation soit le recépage. La solution retenue sera souvent l'attente. Le choix sera dicté par l'adaptation ou non du châtaignier à la station. La parcelle 130 a un taillis d'aulne ou de charme dont l'avenir est également le recépage.

-n°34 Les peuplements à châtaignier balivable (2 ha)
Seul un parquet de la parcelle 62 figure dans ce groupe. Il a 20-25 ans.

-n°4 Trouées tempête (46,95 ha)

Il s'agit de trouées, en général rase, suite à la tempête de décembre 1999. Certaines débarrassées de leurs chablis sont vouées à l'évolution naturelle. En fin de période d'aménagement, un point sera fait. D'autres sont en cours de reconstitution sur des surfaces supérieures à 1 ha. Aucune plantation n'est

réalisée avant d'avoir essayé la régénération naturelle. Quelques parcelles sont en phase de régénération naturelle en chêne.

-n°5 Emprises de chantier autoroutier (A86 et A13) à reboiser (11,53 ha)

Il s'agit de coupe rase. Ce sont des terrains concédés pour les travaux, ils seront restitués en fin de chantiers après déduction de l'emprise définitive des ouvrages autoroutiers. Le reboisement sera à la charge des maîtres d'ouvrages des chantiers.

-n°6 et 7 Arbre de parc et site d'accueil (9,54 ha)

Il s'agit des parcs forestiers, des parkings arborés...

La répartition des peuplements par parcelle figure page suivante.
(pour les codes se référer à la description ci-dessus)

La surface non boisée figure dans la colonne « bâti » (0,82 ha).

La carte des peuplements figure en annexe, et le tableau de répartition des peuplements par parcelle est détaillé pages suivantes :

Document ONE

Tableau de répartition des types de peuplements par parcelle

Parcelle	Jeune Futaie			TSF riche en CH			TSF CHT dominant				Trouée	Empr	Accueil	Bati	Total
	11	12	13	21	22	23	31	32	33	34	4	5	6	7	
51													0,05		0,05
51				0,93	1,42			1,89							4,23
52													0,01		0,01
52				1,29	2,91						0,13				4,34
53				0,11	4,08										4,19
54		2,08			0,50										2,58
55		4,32													4,32
56					2,20										2,20
57	0,69	0,60			1,16			1,63							4,07
58				2,33					2,65				0,41		5,39
59				0,62					1,15						1,77
60		0,93			2,28										3,21
61	1,84	3,22			0,65										5,71
62			0,96	0,84			0,36				2,05				4,21
63													0,05		0,05
63	1,48	2,46			0,34				0,71						4,99
64				0,88					1,64						2,52
65													0,22		0,22
65							1,21	0,71			0,59		0,13		2,62
66	0,69	1,98													2,67
67					1,99				1,62						3,61
68														0,10	0,10
68							2,90	0,84			1,53				5,26
69				3,77			1,81		0,83		0,55		0,06		7,02
70														0,27	0,27
70				1,96			2,15				0,56				4,67
71				0,37	4,35										4,72
72				2,19					4,06						6,25
73													0,08		0,08
73					2,95				3,14				0,04		6,13
74					0,48				1,39						1,87
75		3,74													3,74
76		4,31	0,27												4,58
77					1,64				2,73		0,39				4,76
78				2,87							0,16				3,03
79				1,57			0,64				3,77				5,97
80													0,01		0,01
80				2,51					1,58		0,33		0,99		5,41
81					3,58				2,31				0,01		5,91
82							1,84	2,72	1,56		0,16				6,28
83	2,10								0,92						3,02
84								2,60	1,18		0,21				3,99
85	1,99										0,22		0,41		2,62
86								5,16	0,36				0,05		5,57
87				1,39			1,71		2,37		0,10				5,57
88							4,55	0,37			0,69				5,61
89					1,38		0,93	0,03			0,27				2,61
90													0,03		0,03
90	1,17	3,61	0,27												5,05
91				3,20	0,82										4,02
92				0,71							4,62				5,33
93					4,77										4,77
94				1,13	3,69				0,27				0,47		5,56
95				0,78			1,13		0,81		2,05				4,77
96	2,17	2,37					1,69						0,04		6,28
97													0,93		0,93
97				0,36			3,03				0,26				3,65
98		1,09		0,91			0,73		0,21		0,15				3,09

Tableau de répartition des types de peuplements par parcelle

Parcelle	Jeune Futaie			TSF riche en CH			TSF CHT dominant				Trouée	Empr	Accueil	Bati	Total
	11	12	13	21	22	23	31	32	33	34	4	5	6	7	
99				0,45			3,04		0,90		0,41				4,80
100	1,42	1,27					0,57		0,20		0,85				4,30
101				0,28				0,59	3,60						4,47
102	0,86			0,69			0,42	1,06	0,90				0,18		4,12
103				1,96			2,77		0,50		0,39				5,62
104	4,40			0,37			0,35								5,12
105				4,91					0,71						5,62
106				0,48	0,52		2,91	1,28							5,19
107					0,99			4,53							5,52
108				3,15		0,32		1,38	1,00						5,86
109							2,30		1,16						3,46
110		5,44													5,44
111				3,48					2,42						5,90
112				3,03							0,32				3,35
113				0,59			1,14				4,09				5,82
114													0,02		0,02
114								3,33			2,01				5,34
115												0,25			0,25
115	0,31			1,01					3,02				0,42		4,76
116	2,63								2,46		0,30				5,39
117													0,02		0,02
117						6,15							0,42		6,57
118						2,10	2,35				0,18				4,64
119				0,39				2,64							3,03
120				0,64			4,79							0,09	5,52
121	3,34								0,59						3,93
122				1,40	1,00										2,40
123													0,02		0,02
123	1,06					1,48			0,43					0,00	2,97
124						3,03									3,03
125						0,13									0,13
125					0,74	0,18			1,86				0,82		3,60
126		0,35				1,79	1,39		1,54				0,39		5,47
127						6,04									6,04
128						1,08			1,45				0,11		2,64
129				3,19			1,48		1,10		0,21				5,98
130									4,28		0,80				5,08
131						2,05	3,31								5,36
132									2,61		0,28				2,89
133		4,26		0,75	0,53				1,18						6,71
134				0,93	1,83							1,05			3,81
135								3,37							3,37
136				0,76			0,52	0,08							1,36
137									1,61			0,37			1,98
Total	32,85	71,24	1,50	82,25	63,36	24,35	124,34	59,29	101,37	2,05	46,95	11,53	9,54	0,82	631,44

1.5.3. L'impact de la tempête du 26 décembre 1999

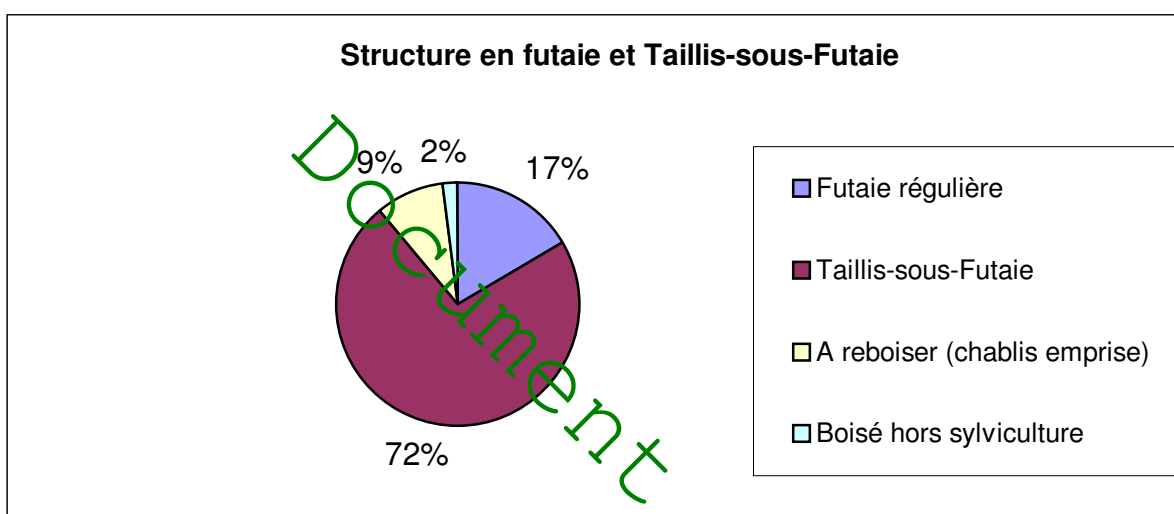
La tempête a touché, comme ailleurs, la forêt domaniale de Fausses Reposes avec force. Les conséquences sont très variables selon les parcelles, et l'âge des arbres. Leur orientation et leur position par rapport aux trajectoires est constantes, comme dans les mini-tempêtes habituelles.

Des trouées se sont créées sur des surfaces d'un demi à deux hectares isolées et éparpillées. Les conséquences de la tempête correspondent à une coupe dite d'éclaircie sur presque toute la forêt.

De façon dispersée, le vent a déraciné préférentiellement les vieux chênes au houppier développé, constituant une perte patrimoniale dans une forêt où ils jouent un rôle privilégié.

1.5.4. La problématique forestière

La problématique forestière est illustrée par les graphiques suivants :



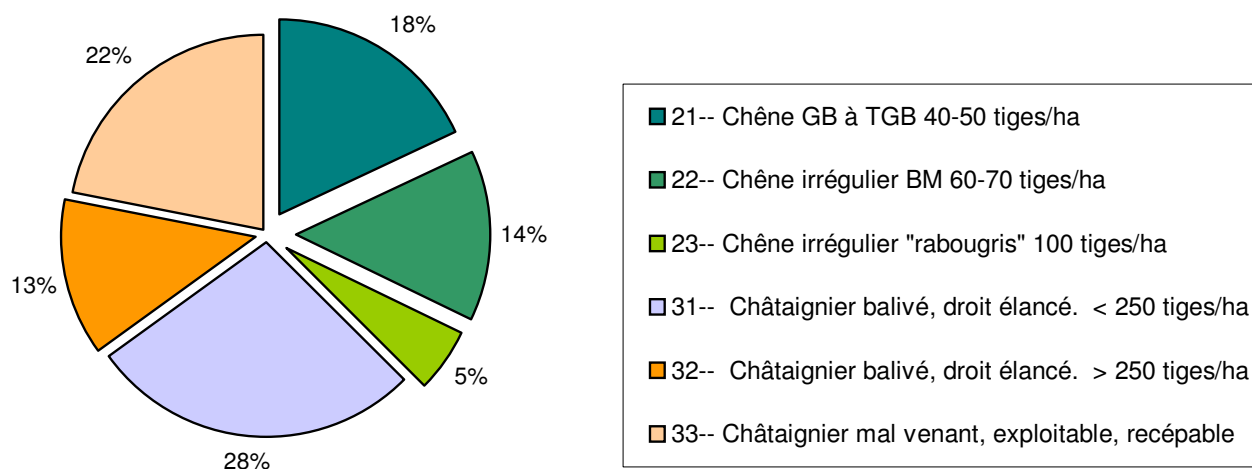
La futaie régulière à base de chêne augmente à chaque aménagement. Elle couvre aujourd'hui 105 ha ; elle est jeune, son âge est inférieur à 40 ans. Elle est composée de Chêne, sur 71 ha et de Hêtre sur 35 ha. Etant donné l'évolution climatique, le hêtre est trop présent.

Le Taillis-sous-Futaie est proche de la futaie sur souche à dominance châtaignier avec des grosses réserves de chêne.

L'espace « Boisé hors sylviculture » est composé d'aires de jeux et de parkings arborés où l'arbre est géré comme en parc.

La surface « à reboiser » est composée des trouées de chablis et des emprises de chantier autoroutier.

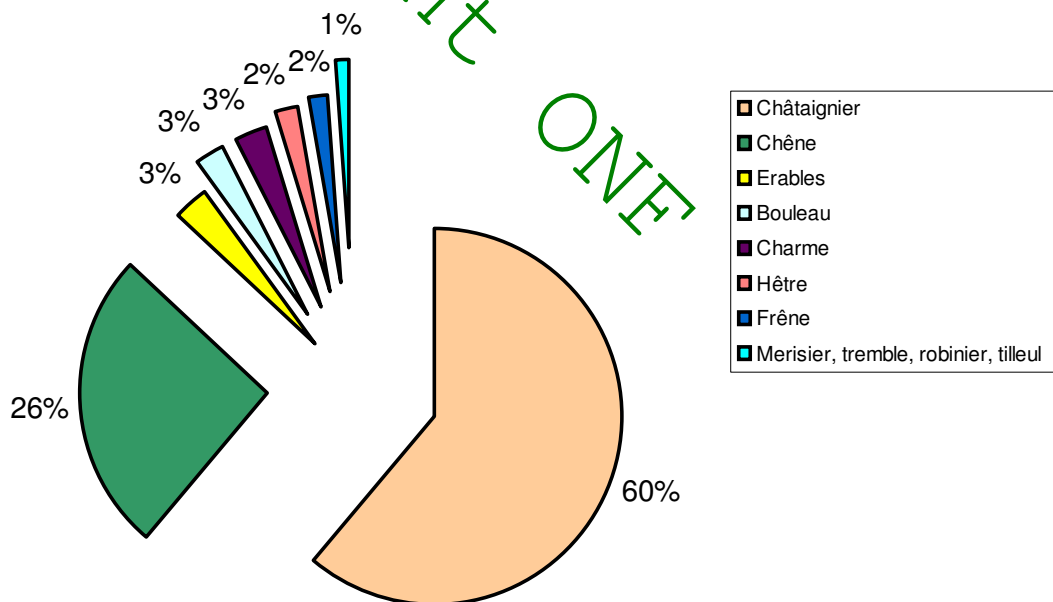
Typologie des Taillis-sous-Futaie



Type 21 à 23. Le Taillis-sous-Futaie est relativement riche en chêne, mais en général ce sont des gros bois, diamètre 45 à 70 cm.

Type 31 à 33. Le Taillis-sous-Futaie est fortement dominé par le châtaignier en grande partie balivé tardivement. Il est âgé (50 ans) et manque de vigueur (houppier étriqué). Le diamètre moyen est encore faible.

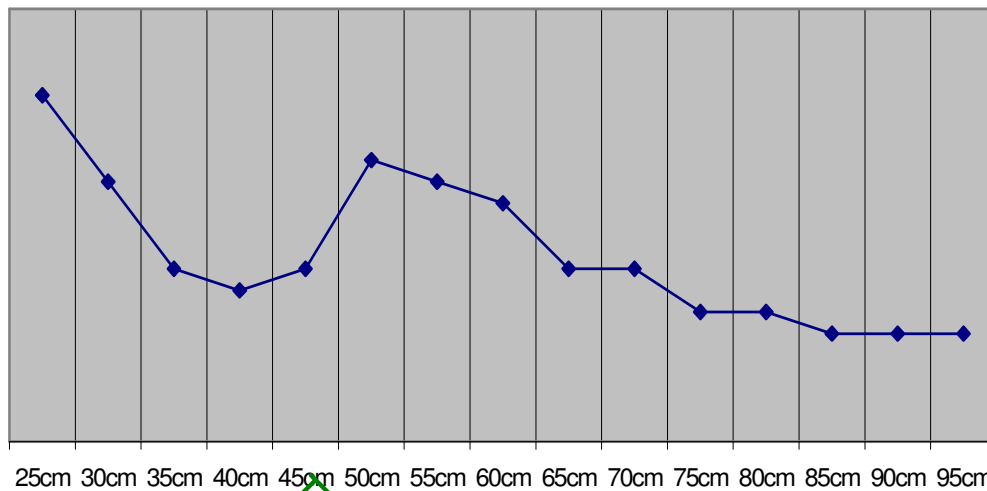
Répartition des essences forestières dans le TSF



Les données ci-dessus sont obtenues à partir des inventaires réalisés dans le Taillis-sous-Futaie uniquement. La présence est mesurée en surface terrière par essences.

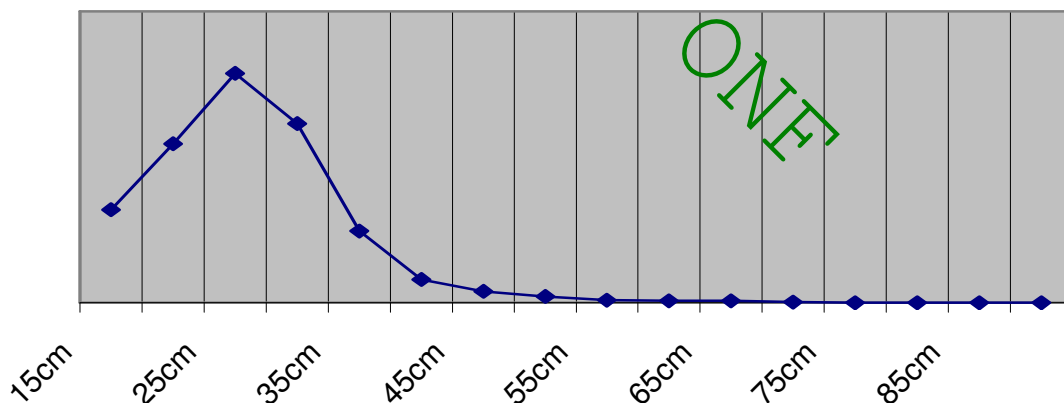
On constate que la structure en Taillis-sous-Futaie installée depuis des siècles, limite la diversité en espèces forestières. La solution idéale pour augmenter la diversité et la présence en chêne passe par des coupes et plantation qui représente un coût élevé.

Répartition des Chênes inventoriés (990) dans le TSF



Ce sont les chênes Gros Bois qui dominent dans les Taillis-sous-Futaie. Ce sont des arbres à houppier développé sur 20 m, étage dans lequel sont montés les châtaigniers. Les charpentières basses meurent. Ce sont des arbres remarquables pour le paysage et l'écologie (cavités).

Répartition des châtaigniers inventoriés (6 687 tiges) dans le TSF



Le diamètre dominant des châtaigniers produit beaucoup de bois de trituration et des grumettes de diamètre faible. Il représente une faible valeur marchande et une faible valeur écologique. Il a un intérêt pour l'accueil (châtaigne) et pour le paysage (il se régénère rapidement). Il perpétue un paysage qui fait partie de l'esprit des lieux.

1.6. ILOT DE VIEUX BOIS. ILOT DE SENESCENCE ET ARBRES MORTS

Depuis 1993, à Fausses Reposes comme dans toutes les forêts, l'Office National des Forêts renforce la prise en compte de la diversité biologique dans la gestion forestière en conservant des vieux arbres et des arbres morts ou creux.

Depuis 2000, dans les forêts des Hauts-de-Seine, il est étudié la possibilité de constituer des îlots de sénescence, c'est à dire des groupes d'arbres que l'on conserve jusqu'à leur chute et leur décomposition. Après sa mort, l'arbre reste souvent longtemps debout et est colonisé par toute une faune et une flore spécialisées. « Le cycle biologique forestier de la mort des arbres » depuis la phase de sénescence jusqu'à la chute et la décomposition des arbres, est souvent manquant en forêt. Il faut donc le favoriser pour l'intérêt scientifique de la diversité floristique et faunistique.

La parcelle 105 (0,95 ha) a été choisie comme îlot de sénescence⁴. Elle contient de nombreux arbres mûres et prédisposés à comporter des cavités ou de la nécromasse.

Un piégeage des coléoptères a été réalisé dans cette parcelle. Les résultats confirment un très fort enjeu entomologique avec de nombreuses espèces patrimoniales inféodées aux gros bois feuillus mûres ou des vieilles forêts reliques. Cela confirme la nécessité de conserver la phase de maturation forestière qui s'amorce dans la forêt de Fausses Reposes.

Une étude est en cours pour repérer des îlots de vieux bois sains. Ils correspondent à des peuplements conservés au delà de l'âge optimal d'exploitabilité. La démarche consiste à parcourir les parcelles contenant les plus gros bois en chêne et feuillus divers (excepté le châtaignier) et à noter les éléments structurants (arbres morts, sénescents, carries et «trous à pic»). Dans les parcelles 70, 80 et 129 existent des trous de pic noir.

Le réseau d'arbres morts dans cette forêt est estimé à 0,3 arbre/ha. La norme est de 1 arbre/ha. Dans beaucoup de parcelles, il est difficile de recruter des arbres morts, vue la faible représentation des chênes, frênes, hêtres et feuillus divers (le châtaignier présent n'a pas d'intérêt écologique).

1.7. FAUNE SAUVAGE

Espèces animales remarquables

Ce chapitre n'est pas développé ici, un inventaire est en cours.

Cependant, il existe des espèces d'oiseaux, de chauve-souris et d'insectes pour lesquels il faut adopter une gestion conservatoire. La diversité d'insectes de bois mort semble manquer dans cette forêt. La diversité chiroptérologique en forêt de Fausses Reposes, même si elle semble inférieure à celle de la forêt de la Malmaison, devrait exister. Il existe d'autre part une faune des milieux humides (crapauds, tritons) à inventorier dans les grands fossés des parcelles 42, 43, 44 et 137 ainsi que dans la mare de la Fosse aux Loups. La richesse de cette mare mérite un inventaire faunistique et floristique.

Autres espèces présentes

Les petits mustélidés, marte, hermine, belette qui semblaient menacés, sont en progression actuellement. L'écureuil roux est présent mais son effectif varie fortement avec les années. Il n'est pas encore menacé par l'écureuil asiatique comme dans les massifs voisins (Meudon).

Le renard est présent. Jusqu'en 1993, il a été régulé par les forestiers. Depuis, la réglementation a changé. La régulation se fait naturellement mais peut poser problème un jour.

Le chevreuil n'existait plus depuis le début du 20^{ème} siècle. En 1998, deux couples de chevreuil ont été introduits. Ils se sont bien adaptés. La population est aujourd'hui estimée à 16 chevreuils.

⁴ Référence : « Conservation d'un îlot de vieux bois » rédigé en 2004, par la cellule d'appui écologique, pour l'ONF et le Conseil Général des Hauts de Seine.

1.8. RISQUES NATURELS

Le risque incendie est lié à la fréquentation et à la présence de feuilles sèches au début du printemps. Pendant la période passée 1989-2000, des incendies ont eu lieu parfois avec répétition dans les parcelles 18, 24, 90, etc.

Document ONE

2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1. PRODUCTION LIGNEUSE ET MARCHE DU BOIS

Estimation de l'accroissement

L'Inventaire Forestier National annonce une valeur d'accroissement de 5,2m³/ha/an pour les boisements de la « Petite Couronne » autour de Paris.

Prix unitaires

Les prix moyens obtenus de 1990 à 1999 étaient de 19 € /m³
La moyenne obtenue de 1990 à 2004 est de 12 € /m³
Ces prix moyens sont faibles. Ils correspondent à :

Essence	Catégorie		Prix/m ³
	Qualité	Diamètre	
Chêne	BO	50 et +	60 €
	BO/BT	30-45	30 €
	BT/BF	=< 25	5 €
Châtaignier	BO/BT	40 et +	20 €
	BO/BT	25-35	30 €
	BT/BF	20 et -	5 €
Autres	BO/BF/BT	26 et +	8 €
Taillis, houppiers	BF	< 20 cm	3 €



Belles grumes de châtaigniers P65

On peut expliquer cette faiblesse des cours par :

Des conditions de produits :

- Les bois de valeur sont de faible quantité et sont mal valorisés dans les lots à dominance bois de trituration de châtaignier.
- Le châtaignier représente 70 % du volume vendu.

Des conditions de marché :

- La forêt imbriquée dans l'urbanisme et la proche ceinture de Paris n'attire pas les acheteurs qui préfèrent s'approvisionner ailleurs.
- Le mode de vente et les fortes contraintes « dites d'accueil », imposés aux exploitants, sont également un facteur de baisse des prix.
- De plus, il n'existe pas sur place en région parisienne d'industrie du bois capable de valoriser le châtaignier.

2.2. ACTIVITES CYNEGETIQUES

La chasse à courre puis la chasse à tir étaient pratiquées jusqu'au début du 20^{ème} siècle. Depuis, avec l'urbanisation, le gibier a migré dans les gros massifs comme Marly. La chasse n'est pas pratiquée sur la forêt. En 1998, deux couples de chevreuil ont été introduits. La régulation du gibier qui se fait naturellement entre espèces (y compris les chiens) pourrait un jour poser problème. Il convient d'être vigilant.

2.3. DEMANDE SOCIALE EN PAYSAGE ET EN ACCUEIL

Fausses Reposes, forêt de plusieurs centaines d'hectares, à proximité de Paris, fait l'objet d'une très forte fréquentation de voisinage. L'urbanisation de plus en plus dense à la périphérie de la capitale en fait l'un des derniers espaces boisés, vraie forêt et non parc urbain, ouvert au public. L'accueil du public constitue un enjeu pour les communes riveraines et les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines qui y contribuent financièrement.

2.3.1. La fréquentation

D'après une étude du Crédoc réalisée en 2004, près des communes limitrophes :

- 75 % des gens interrogés perçoivent la forêt comme un espace de détente et 71% comme un espace de nature.
- La majorité (59%) fréquente la forêt pour y faire une promenade en famille et 39% y pratique une activité sportive.
- L'image de la forêt de Fausses Reposes représente : la détente, le bien-être 75%, la nature 71%, l'air pur 53%, le silence 51%, le mystère 10%.
- Un tiers des gens trouve gênant que les coupes altèrent le paysage et occasionnent des dégradations des chemins
- Les principales gênes ressenties en forêt sont celles occasionnées par la circulation automobile. Pour 65% des usagers il y a lieu d'envisager une fermeture progressive, au moins des routes forestières ouvertes à la circulation.



La forêt, un lieu de détente en famille

2.3.2. Le paysage

Différents types de paysages sensibles se trouvent dans cette forêt :

- Les variations d'intensité de fréquentation
- Les zones de silence à préserver
- Les versants et crêtes exposés à l'environnement lointain
- Les chemins fréquentés et leur lisière interne
- Les différentes contraintes et atouts, pesant sur les lisières externes
- Les peuplements remarquables
- Quelques points noirs.

Le contexte forestier est principalement le taillis vieilli de châtaignier ; ce qui rend la forêt monotone. A cela s'ajoute le manque d'ouverture ou de lumière.

2.3.3. Un espace forestier en contact direct avec l'urbanisation

Le paysage forestier est le résultat d'une histoire socio-économique

La forêt, sous l'ancien régime, répondait aux fonctions de la chasse à courre et de la production de piquets de châtaignier. Le paysage forestier a donc été façonné pour ces besoins.

Le monde forestier et le monde urbain, deux approches

Ces deux mondes s'opposent parfois au sujet des coupes.

Pour les usagers, les forestiers s'approprient le droit de modeler un espace. Ils se sentent dépossédés de cet espace qu'ils considèrent comme un bien public. Ils ne sont pas enracinés dans l'histoire de la forêt et ont une approche environnementale.

La civilisation urbaine a créé un nouveau mythe et parle de « l'Arbre », remarquable, immuable, éternel... Elle demande à la forêt d'être figée, un repère, les racines. De plus, certains voient l'écologie comme un musée pour conserver un milieu en l'état.

Le forestier parle d'une Forêt, insérée dans une histoire socio-économique, et qui vit au rythme de la dynamique des milieux. Le forestier vit l'écologie comme une dynamique. Les inventaires servent à gérer pour conserver le maximum de diversité écologique et non pour figer les milieux. La gestion durable implique une nécessaire et vitale action sur le milieu.

Le monde forestier et le monde urbain communiquent

Les forestiers ont une connaissance qu'ils font partager lors de sorties d'animation, avec les adultes ou les enfants lors de rencontres avec les associations.

Des cartes et dépliants (5000 dépliants) ont fait l'objet de distribution de 1990 à 2000. Une nouvelle carte a été conçue et est distribuée en 2005.

Les Communes demandent plus de communication écrite par l'intermédiaire des journaux municipaux.

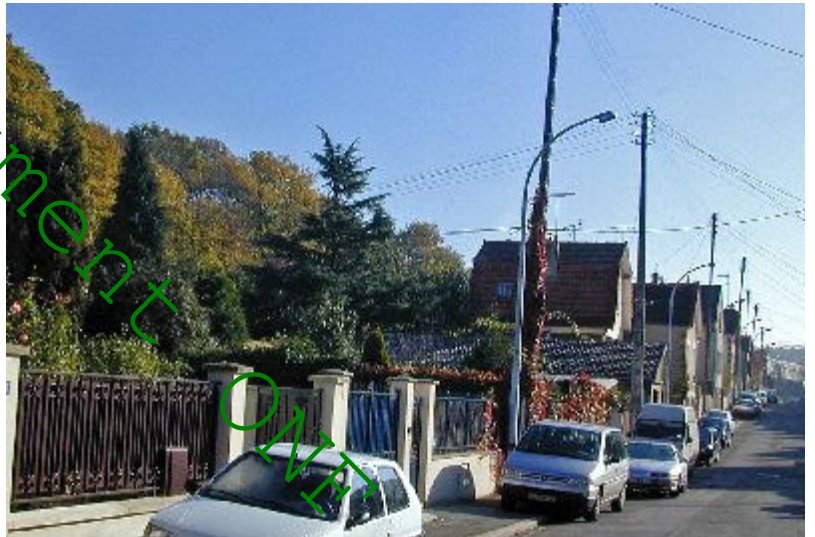
2.3.4. La demande environnementale : qualité paysagère des lisières

La forêt de Fausses Reposes participe à la qualité de l'environnement par ses lisières internes et externes.

Lisières externes et interface forêt/zone urbanisée

Trois cas :

- La forêt améliore la qualité du paysage urbain et participe au cadre de vie des habitants. Dans ces zones, toute intervention doit améliorer l'impact visuel.
- La forêt et la ville sont en rupture (immeubles « bloc », murs tagués). Ces interfaces méritent réflexions : peut-on supprimer les points noirs, les améliorer ou les masquer ?
- Ce sont les arbres surplombant l'urbain qui créent une impression de danger et un coût en élagage. Il paraît plus judicieux de gérer ces espaces en arbustif ou arbres de moindre diamètre.



Zone de lotissement en bordure de forêt

Lisières externes et interface forêt/milieu naturel (étangs Corot, parcs de Jardy)

La rencontre de ces deux milieux peut être valorisée, en travaillant sur la continuité végétale. L'objectif sera de faire que ces milieux se rencontrent au lieu de se juxtaposer.

Lisières externes et interface forêt/axes routiers et grands axes de promenade

Les chemins même à l'intérieur des forêts sont des lisières externes. Le long de ces sites, un effet d'ouverture de transparence agrémenterait les promenades.

Les lisières forestières le long des axes routiers seront à ouvrir ou fermer en fonction de la courbure des routes et de la vitesse des véhicules. Par ailleurs, le reboisement des emprises de chantier et la création de nouvelles lisières visuellement agréables doivent être étudiés et réalisés de façon exemplaire.

Conclusion lisières et amélioration des interfaces

Les lisières se travaillent des 2 côtés ville/forêt, soit en masquant les interfaces désagréables par des boisements denses type taillis, soit en ouvrant les interfaces par transparence sur des perspectives, ceci par un traitement de futaie claire.

De plus, l'urbanisation doit veiller à respecter la réglementation en évitant d'installer des constructions nouvelles à moins de 50 m de la lisière.

2.3.5. La demande du public : un paysage de qualité

La forêt de Fausses Reposes, par sa présence et son accueil, participe à la qualité de vie des habitants des communes environnantes

Il ne s'agit plus seulement d'accueillir par des équipements. Ces équipements correspondent aux principes d'accueil des années 1970 -1990 (parcs, jeux, agrès, tables de pique-nique et parkings cf. paragraphe 3.3.3). Aujourd'hui le public se promène ou randonne ; il s'agit d'accueillir avant tout par la préservation d'un milieu forestier authentique et varié.

A Fausses Reposes tout le territoire est zone d'accueil, même si le type de fréquentation est différent suivant les sites.

Accueil diffus le long des cheminements

La caractéristique paysagère de cette forêt provient essentiellement de sa topographie en versants intérieur et extérieur et de son réseau de cheminements en boucle. Les chemins de l'étang, du cordon du Nord et du cordon du Sud sont particulièrement riches en variation d'ambiance avec certains points de vue panoramique.

Les chemins sont les éléments marquants du paysage. Tracés pour la chasse, ils sont souvent rectilignes. Le long de ces chemins les alternances de paysage créent une dynamique qui motive le parcours du promeneur. Les intersections des chemins et carrefours sont des points forts dans le paysage. Les arbres de gros diamètres (chênes en majorité) sont des repères. Les ouvertures (petites trouées créées par la tempête) sont des fenêtres ensoleillées.



Chemin de promenade dans une ambiance paisible

Zone d'accueil spécialisé

Ce sont les parcs, parkings, entrée de forêt, chemins cyclables et chemins cavaliers.

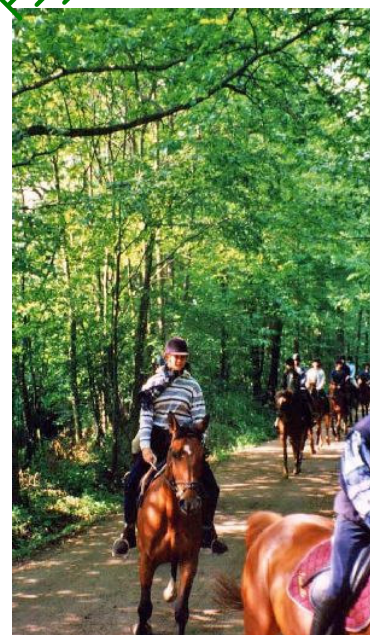
Les équipements recensés sont suffisants.

Les arbres sont à gérer comme des arbres de parc, dans les parkings arborés ou comme des bouquets forestiers, dans les parcs.

Les chemins autorisés aux cavaliers ont paru trop courts en parcours. Un nouveau réseau est proposé.

Zone de forêt « profonde »

Des zones « non aménagées » pour l'accueil existent et sont nécessaires, de façon à créer des ambiances de forêt profonde, ainsi que des zones de quiétude pour toute la faune (chevreuil, renard...).



Pistes cavalières

2.3.6. Les différentes ambiances participent à la qualité paysagère

L'ambiance est la perception de signes qui permettent l'observation du paysage. Cette perception est propre à chaque promeneur.

La hauteur des peuplements, la couleur (vert tendre à vert foncé), la densité et la forme des feuillages, la composition des sous-bois, fougère ou ronce, l'intensité lumineuse en sous-bois, la profondeur de vision à l'horizontale à partir des chemins sont autant de facteurs qui participent à l'ambiance paysagère.

Le gestionnaire peut donc agir utilement sur ces facteurs, pour favoriser les variations : par exemple une bonne répartition des jeunes peuplements bas et celle des peuplements hauts ; par exemple le mélange d'essences à feuillage varié, les densités d'arbres ou les nettoiements de sous-bois plus ou moins lumineux ou sombres.



Résumé :

- La forêt de Fausses Reposes est perçue comme **un cadre de vie** par ceux qui la fréquentent, la traversent ou la voit de l'extérieur.
- **La qualité paysagère** se base sur le principe de favoriser une diversité perceptible par tout public, de près comme de loin, et de stimuler la curiosité et l'agrément par la variété de paysage.
- L'enjeu est l'agrément du public par la qualité des paysages.
- **L'enjeu est aussi l'accueil du public**, tant au niveau des équipements ponctuels qu'au niveau des cheminements dans une forêt encore perçue comme naturelle.

2.4. RICHESSES CULTURELLES QUE SONT LES TRACES DE L'HISTOIRE

Le tracé des chemins témoigne de l'histoire de la chasse à courre.

Le Pavillon du Butard à La Celle St Cloud était un rendez-vous de chasse sous Louis XV ; il a été construit par l'architecte Gabriel en 1750. La maison forestière de Fausses Reposes n° 1 à Ville d'Avray est un ancien rendez-vous de chasse sous Louis XIV. Construit en 1666, il fut modifié par Gabriel en 1755.

Les noms des chemins et des carrefours témoignent de l'histoire des lieux. Par exemple :

Le carrefour des Huit Routes est lié à l'existence ancienne d'un manoir à Jardy.

L'avenue de la Marche et le carrefour des Duels témoignent de l'histoire du manoir de La Marche à Marne la Coquette.

Les carrefours du Trou Pouilleux, du Rompu et le chemin des Pierrelles témoignent de l'activité de transport, par des chevaux rompus, de matériaux depuis la carrière en bas de la parcelle 58, jusqu'au Haras de Jardy.

Le carrefour des Fours à Chaux témoigne de cette activité dans la parcelle 131.

Les étangs Corot sont rendus célèbres par son peintre.

Les dimanches à Ville-d'Avray, comme le célèbre le film, sont bien une tradition ancienne qui se perpétue toujours aujourd'hui aux étangs.

2.5. LES SUJETIONS DIVERSES

Elles représentent une forte contrainte.

Limites contre l'urbanisme

La longueur (47 km) et la nature des limites constituent une contrainte. D'un côté la mise en sécurité des limites est une charge financière importante pour le propriétaire. D'un autre côté, la sortie des bois ne peut se faire le plus souvent que par remontée des bois, jusqu'à l'accès unique des grumiers, dans chaque canton forestier. Cette difficulté réduit les possibilités de vente des bois.

Concessions

La forêt fait l'objet de plus de 210 concessions dont 85 environ sont des ouvertures de portes privées sur les périmètres.

Servitudes de passage

Le passage de canalisations, sur le domaine forestier, est une contrainte.

Ces servitudes sont accordées pour la durée de vie des ouvrages

E.D.F.	Transformateur rue de Versailles à Ville d'Avray
E.D.F.	Ligne aérienne de 104 m route forestière de la Brise
E.D.F.	Ligne aérienne de 98 m route forestière des Puits
E.D.F.	Transformateur route forestière des Pierrelles et du Curé à Ville d'Avray
E.D.F.	Ligne aérienne de 150 m route forestière de Jardy
E.D.F.	Raccordement de 30 m parcelle1
E.D.F.	Ligne électrique souterraine de 250m pour le réservoir des Hubies
G.D.F.	Canalisation de 4250 m routes forestières du Pré Vert, de Glany, du Prieuré, de Jardy et royale
E.D.F.	Canalisation de 2200 m Communes de Ville d'Avray et Sèvres
P.T.T	Ligne aérienne de 60 m route forestière des Fours à chaux
P.T.T	Ligne souterraine de 264m routes forestières du grand Veneur et des Mortes Fontaines
P.T.T	Câble souterrain de 210m route forestière du Butard et château d'eau des Hubies
DDE	Parkings et aire de dépôts
Commune	Parkings
SEVESC	Bâtiments
SEVESC	Canalisations d'eau potable
	Fibre optique
Ville de Versailles	Monument et Stèle : monument La Fayette et Général Pershing

Servitude de ligne radioélectrique au profit de la Marine nationale : ligne hertzienne Satory-Houilles

Servitudes de passage des Eaux

Des ouvrages dépendant du Service des Fontaines (anciennement Service Des Eaux et Fontaines de Versailles) totalisent 8 km d'aqueduc (de construction ancienne) reliés aux réservoirs des Hubies, de Versailles et de Marnes et 8 km de rigoles reliés aux étangs Corot dans le but d'approvisionner les jeux d'eau du Parc de Saint Cloud.

Le réservoir de Marnes, plus en fonctionnement, a été remis en dotation au Ministère de l'Agriculture.

Il existe un accès à un réseau d'alimentation en eau (par gravité type rivière souterraine) de la ville de Paris depuis la Normandie. Ce réseau, dépendant de la SEVESC, traverse la forêt en souterrain et n'est ni une servitude ni une concession mais un point noir paysager au carrefour de la place de la Brèche.

Routes

La forêt est traversée par les routes départementales D137, D173, D182, D184, D185, D307 et D985 qui coupent la forêt sur 4,7 km.

L'autoroute de Normandie A13 coupe la forêt sur 2,55 km et isole d'Est en Ouest le Nord de la forêt. Des travaux d'élargissement de l'A13 sont en cours avec emprise sur la forêt.

Le bouclage Ouest de l'A86 est actuellement en phase de travaux dont le plus grand chantier est la jonction avec l'autoroute A13, à l'échangeur du Butard. L'A86 traversera en souterrain la forêt du Nord au Sud et les travaux occasionnent des emprises foncières et de chantier, pour les sorties de secours et d'aération.

2.6. LES STATUTS ET REGLEMENTS DE PROTECTION

L'ensemble de la forêt est situé en site inscrit « Bois de Fausses Reposes », arrêté du 28 janvier 1971, en application du décret du 15 octobre 1964 « servitude Malraux ».

Les étangs Corot, enclavés dans la forêt, sont en site classé, arrêté du 21 septembre 1936. Les abords des étangs sont en site inscrit, arrêté du 27 avril 1942.

Le Pavillon du Butard à la Celle St-Cloud est classé avec le château de Versailles « Monument Historique ».

La forêt est en procédure de classement en forêt de protection depuis 1995.

Document ONE

3. GESTION PASSEE

L'histoire des aménagements est exposée dans l'objectif de montrer la difficulté de gérer une forêt péri-urbaine comme Fausses Reposes.

3.1. HISTOIRE DES AMENAGEMENTS PASSES ET DES RAPPORTS AVEC L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

3.1.1. Aménagement 1859 : 3 séries de taillis sous futaie (TSF) à rotation de 25 ans

La forêt a toujours été traitée en TSF. La rotation des coupes était de 25 ans, ce qui correspondait à des coupes annuelles de 25 ha.

Le décret du 26/02/1859 la divise en 3 séries.

Le plan avec bornage et le levé exact est signé le 15 avril 1896.

Remarque : entre 1859 et 1896, la forêt a perdu en surface les lotissements de « Glatigny » qui représentaient 2 parcelles de TSF.

De 1859 à 1914 (environ), la chasse a été un des objectifs de la gestion de la forêt. Dans les archives, il y a des protestations contre cette pratique et contre les dégâts aux espaces ruraux environnants.

L'application du traitement en taillis sous futaie (TSF) soulève des protestations dans les années 1920.

Une lettre de l'inspection des parcs datée du 23 mai 1921 dit à propos de la coupe de l'actuelle parcelle 3 :

« Dans une forêt de promenade comme celle de Fausses Reposes, le régime de taillis sous futaie (TSF) normal n'est plus admissible, il doit faire place à un système mixte qui se rapproche sensiblement de la futaie jardinée. »

Sur l'ensemble des séries, il fut tenté, entre 1922 et 1928, des coupes « d'extraction amélioration » ressemblant à du balivage. Mais cette pratique imposait de passer plus souvent en coupe. Ainsi, en 1928 et 1930, les 2 types de coupes ont été appliqués : les anciennes coupes de TSF, plus les nouvelles coupes de balivage. Ce qui a donné des coupes sur 56,50 ha en 1928 et 52,40 ha en 1929.

La réaction est vive :

On en parle aux débats parlementaires. Au JO du 21 juin 1929, on lit cette parole de M.Gaston Henri Haye « c'est d'autant plus urgent qu'on est en train de détruire la forêt de Ville d'Avray ». Le préfet demande des explications...

Un nouvel aménagement est étudié dès 1930.

3.1.2. Aménagement 1932 : 3 séries de taillis sous futaie (TSF) à rotation de 30 ans

Cet aménagement a créé un nouveau parcellaire et a modifié la rotation des coupes. Elle passe de 25 à 30 ans, ce qui correspond à des coupes annuelles de 21 ha.

Les parcelles des séries de Marnes et Ville d'Avray ont été coupées en 2 à 4 sous-parcelles ; les parcelles de la série du Butard ont été peu modifiées. De 75 parcelles, on est passé à 150 sous-parcelles. Les coupes ont été arrêtées par sous-parcelles assises sur le terrain par des filets de coupe. Les coupes étaient des coupes de taillis sous futaie (TSF). Des rideaux boisés ont été obligatoirement maintenus le long des routes et chemins.

Mais le plan d'aménagement n'a jamais été approuvé.

3.1.4. Conséquences de la guerre 39 - 45 : décapitalisation de la forêt

De 1938 à 1944 incluses (*il manque l'année 1945*), les coupes de TSF ont concerné sur une surface de 253,65 ha. Pendant cette période, les récoltes en grumes (34 m³/ha/an cubées au tarif commercial) étaient proches des récoltes précédentes (21 m³/ha/an). L'année 1943, la récolte exceptionnelle a été de 81 m³/ha/an, les stères n'étant pas comptabilisés.

La période 1938-1944 a été une période de décapitalisation plus importante que la tempête de 1999.

3.1.4. Aménagement 1953 : débats entre traitement de taillis sous futaie (TSF) et traitement de conversion en futaie

La rotation des coupes de TSF est revenue à 25 ans avec des coupes annuelles de 25 ha répartis dans des parcelles entières. Les débats ont été difficiles entre les partisans des méthodes de TSF et de conversion. La première version d'aménagement est revenue au plan de gestion de 1859. Il n'a pas été approuvé.

Ensuite, les directives ont porté sur l'abandon du TSF, l'amorce de la conversion par les coupes de rénovation et la conversion en futaie par les plantations. Les règles adoptées ont été la conversion en futaie par bouquets sur le plateau et le maintien du TSF sur les versants.

En 1952, les taches de semis résultant de la glandée de 1949 ont été inventoriées. Le taillis sur ces taches devait être enlevé mais les difficultés commerciales ont rendu difficile le suivi de ces régénérations, qui ont échoué. A partir de 1963, les régénérations artificielles ont été entreprises en hêtre accompagné de bouquets de résineux. Elles ont difficilement survécu également.

Le caractère récréatif a commencé à s'imposer. Une directive précisait que « ... l'objectif production doit s'effacer devant l'objectif coup d'œil... sans que rien ne s'oppose à ce que une forêt accueillante fournisse du bois ».

3.1.5. Aménagement 1973 – 1987 : conversion par plantation

Le parcellaire actuel est adopté depuis cette période. Les coupes d'amélioration sont assises par contenance à la rotation de 15 ans.

L'objectif prioritaire devient l'accueil du public. La forêt forme une série traitée en conversion de futaie régulière par la méthode du groupe strict.

Le groupe de régénération prévu est de 75 ha, dont 13 ha de bouquets paysagers, 56 ha de plantation (dominance hêtre et chêne) et 5 ha de régénération naturelle. L'objectif est réalisé à 80%.

Un important équipement récréatif est mis en place : les parcs de Picardie en 1974, le parc de la Baraque en 1981, le parc de la Fosse aux loups en 1982, l'aire de jeu du Butard en 1990.

3.1.6. Aménagement 1990 – 2009 : conversion par plantation

Il est adopté 2 séries : une série principale et une série parc.

L'objectif dans la série principale est la conversion en futaie de chêne sessile associé à des feuillus précieux sur 86,5 % et en transformation en futaie chêne rouge et châtaignier sur 13,5 %. La méthode sylvicole prévue est la plantation. Il est préconisé des maintiens de bouquets ou de rideaux paysagers. La surface à régénérer en strict est de 88 ha sur 96,63 ha du groupe de régénération. La réalisation de ce programme s'élève à 64,70 ha en 2004.

Dans la série parc l'entretien des équipements d'accueil est financé par les communes, l'entretien des peuplements forestiers par l'ONF. Y sont prévues des coupes sanitaires au coup par coup ou tous les 2 ans, des travaux de régénération et de dépressage par placeaux. En fait les bouquets de régénération ont été mis en place mais les coupes sont très difficiles à appliquer : Le public accepte encore moins qu'ailleurs des coupes d'arbres.

L'histoire des aménagements montre bien la difficulté de gérer la forêt de Fausses Reposes. Ces difficultés sont liées au type de peuplement de châtaignier, adapté à l'ancien Régime et à la production de bois-énergie avant le pétrole. Le traitement strict en taillis-sous-futaie n'est pas adapté à la forêt périurbaine ni à l'économie. L'objectif forestier, depuis 3 aménagements, était de convertir en futaie.

3.2. TRAITEMENTS SYLVICOLES DE L'AMENAGEMENT 1990-2009

L'aménagement de 1990 a prolongé la politique forestière de conversion en futaie de 1973.

3.2.1. Bilan des régénérations

Le choix des parcelles à régénérer tenait compte de l'état des peuplements mais aussi de la répartition paysagère des parcelles.

Le programme a été arrêté en 1999 et repris en 2004. Le tableau page suivante reprend les régénérations effectuées en précisant la surface, l'année où elles ont été entamées les essences objectif et le stade de régénération.

Situation des régénérations			Essences			Stade de régénération			Surface totale des parcelles
Parcelle	Ha en régé	Année	Chêne	Chât	A.F	Ouvert dégaît	nett	Dep	
Régénération prévue en cours									
3	0,67	1984						0,67	3,43
2	1,29	1994	1,29				0,89	0,40	8,92
18	0,28	1996	0,28				0,28		4,89
24	1,84	1993	1,84			1,84			4,19
45	2,62	1996	1,50	1,12			1,50	1,12	3,52
57	0,69	1997	0,69			0,69			4,07
66	0,69	1991			0,69		0,69		2,60
83	2,10	1997	2,10				2,10		3,02
85	1,99	2004	1,99			1,99			2,62
100	1,42	1996	0,42	1,00			1,42		4,30
102	0,86	1996	0,50	0,36		0,36	0,50		4,12
104	4,40	1990	2,50		1,90			4,40	5,12
115	0,31	1980	0,31				0,31		5,01
121	3,34	1992	3,04	0,30			1,50	1,84	3,93
123	1,06	1992	0,90	0,16			1,06		2,99
116	2,63	2004	2,63			2,63			5,39
Total	26,19		19,99	2,94	2,59	6,52	10,25	8,43	
Régénération prévue entamée suite à la tempête									
29	2,39	1999	2,39			2,39			6,35
113	4,09	1999	4,09			4,09			5,82
Total	6,48		6,48			6,48			
Régénération non prévue et réalisée									
44	0,40	1999		0,40					5,22
61	1,84	1973	1,84					1,84	5,71
63	1,50	1973	1,50						5,04
80	0,40	1988	0,40				0,40		5,42
90	2,50	1973	2,50				0,60	1,90	5,08
96	2,17	1991	2,17					2,17	6,28
Total	8,81		8,41	0,40			1,00	5,91	
TOTAL	41,48		35,05	3,34	2,59	13,17	11,25	14,74	

Un certain nombre de parcelles n'ont pas été engagées en régénération certaines par choix (parcelles 7, 51 et 61). Les autres parcelles étaient prévues après la tempête de 1999. La liste des parcelles non engagées figure ci-dessous :

Régé prévue non entamée		
Parcelle	Ha	Année prévue
7 partie	3,53	1998
19	3,28	2006
51	4,28	1999
61partie	0,50	1997
62partie	2,91	2002
67	3,61	2002
107	5,52	2000
133partie	1,50	2005
134	3,81	2001
Total	28,90	

Le mode de régénération prévu était la plantation de chêne sessile ou de chêne rouge. Le chêne rouge, dont la plantation a été pratiquée jusqu'en 1992, a été abandonné par choix au profit du mélange chêne sessile-châtaignier. Pour des raisons paysagères à partir de cette date la régénération a été naturelle, avec conservation de bouquets paysagers et parfois une programmation sur 1 à 3 périodes d'aménagements.

La densité des chênes dans les parcelles en régénération variait de 20 à 50 tiges à l'hectare.

Les travaux de régénération ont évolué vers un traitement par bouquets et des régénérations avec peu de semenciers.

3.2.2. Bilan des reconstitutions après la tempête de 1999

Ne sont listées que les reconstitutions engagées au moment de la description des peuplements.

Reconstitution engagée			Essences			Stade de reconstitution		
Pelle	Surface	Classement	Chêne	CHT	A. F.	ouvert	nettoisement	Dépressage
3	0,69	Amel	0,69				0,69	
4a	1,13	Amel			1,13			1,13
15	2,02	Amel		2,02				2,02
28	0,14	Amel		0,14		0,14		
29	2,39	Régé		2,39		2,39		
30	0,69	Amel		0,69		0,69		
31	1,47	Amel		1,47		1,47		
32	1,33	Amel		1,33		1,33		
46	1,35	Amel	1,35	1,35		1,35	1,35	
65	0,42	Amel	0,42			0,42		
68	1,52	Amel	1,52			1,52		
77	1,20	Amel	1,20			1,20		
79	3,77	Prépa		3,77		3,77		
92	4,62	Amel	4,62			4,62		
95	2,05	Amel	2,05			2,05		
113	4,09	Régé	4,09			4,09		
114	2,01	Amel	2,01			2,01		
Total	30,89		17,95	13,16	1,13	25,70	2,04	3,15

3.2.3. Coût des régénérations

D'après les données prises dans le sommier de la forêt, le prix de revient des régénérations durant la période passée donnent :

par celle	Ha total	Ha en régé	Période	Classe de hauteur	Mode de régénération	traitement paysager	Coût € 2004
2p	8,9	2,20	1993-98	1	régé nat et plantation de chêne avec traitement des souches du taillis	oui	3 690
24	4,2	2,40	1993-98	1	régé nat et assisté de chêne avec traitement chimique du taillis	oui	3 200
45	3,5	2,20	1996-98	1	plantation de chêne et régé par rejet de châtaignier sans traitement chimique du taillis		4 350
96p	6,3	2,30	1993-97	3	plantation de chêne et régé nat d'érable	oui	5 400
104	5,1	4,00	1991-98	3	plantation de chêne sans traitement chimique du taillis	oui	12 000
121	3,9	2,90	1995-98	1	plantation de chêne avec traitement chimique du taillis	oui	4 650

Le coût élevé des régénérations est lié :

- aux difficultés de rendement du travail,
- à la finesse du travail pour répondre aux impératifs paysagers,
- à la faible dimension des unités travaillées,
- à la mise en régénération sur glandée non acquise et sans travail du sol,
- aux difficultés du traitement des rejets de taillis, après plantation de chêne.

Ce coût représente le coût des régénérations naturelles et des plantations en forêt péri-urbaine.

3.2.4. Modes de traitement appliqués

Dans cette forêt, plusieurs modes de traitement ont été mis en œuvre, alternativement dans le passé et pourraient être aujourd'hui appliqués ensemble par parquet. Ce sont :

Le taillis sous futaie : son maintien comme traitement pérenne nécessite le recépage du taillis. Ceci représenterait une coupe claire, avec une proportion de réserves assez forte sur les sols riches mais avec très peu de gros arbres sur les sols plus superficiels. L'intérêt est d'utiliser de façon économe le dynamisme du taillis. En revanche, l'évolution naturelle et le vieillissement des peuplements sont alors bloqués à un stade précoce et l'impact paysager, d'une grande surface de coupe forte est difficilement acceptable par le public, comme cela l'était au début du siècle.

Cependant, le recépage du taillis est une technique rapide et économique pour rajeunir une forêt. Aussi, de façon localisée et paysagère, là où les châtaigniers sont mal venants, le recépage régulier du taillis pourra être pratiqué. Sur les bons sols, il sera suivi de balivage, vers 12 ans, dans le but de produire une futaie de châtaigniers vigoureux.

La futaie régulière par parcelle ou petite sous-parcelle homogène : ce traitement a permis de faire face de façon rapide et efficace à des problèmes de vieillissement ou de dépérissement localisé des peuplements. Cependant, tel qu'il a été pratiqué dans les années 1970 à 1992 notamment, il a fait disparaître l'irrégularité des sous-parcelles concernées avec la coupe de beaucoup de gros arbres.

La sensibilité exprimée actuellement valorisant la beauté de ces vieux arbres et la diversité des structures conduisent aujourd'hui à lui préférer la futaie mélangée par parquets de 0,5 à 3 ha.

C'est la méthode de rajeunissement paysager adoptée depuis 1993. Il s'agit d'adapter la sylviculture à la fréquentation du public avec une recherche d'un milieu à l'apparence la plus naturelle possible :

- Par le maintien du mélange des essences en place, essentiellement chêne rouvre et châtaignier, lorsqu'elles sont adaptées à la station. On veillera à favoriser la diversité, sans perdre le chêne à croissance moins rapide que le châtaignier,
- Par l'utilisation au maximum de la dynamique naturelle lors des régénérations et des éclaircies.
- Par la prise en compte du paysage lors des régénérations. Des bouquets paysagers seront maintenus. Le processus de rajeunissement sera étalé sur 1 à 3 périodes d'aménagements.

Dans ces conditions, la futaie régulière répond aussi aux exigences paysagères.

La futaie irrégulière pied par pied n'est actuellement pas adaptée aux types de peuplement présents : peuplements homogènes et quasiment mono spécifiques. C'est un traitement qui répond à une sensibilité naturaliste actuelle. Cependant, appliquée à grande échelle, elle produit une forêt homogène, claire et sans vieux arbres ; elle ne produit pas une forêt paysagère. Par contre elle peut être appliquée aux lisières où un couvert clair est recherché par pied ou par bouquet.

3.2.5. Récolte de bois pendant l'aménagement passé

L'état d'assiette prévoyait :

- Dans la série principale
 - Une coupe sanitaire dans le groupe de préparation.
 - Deux coupes (balivage 400 à 600 tiges/ha, puis amélioration) dans le groupe d'amélioration-conversion GA1.
 - Deux coupes dans les groupes d'amélioration GA2.
 - Des travaux ou coupes d'éclaircie tous les 5 ans dans les jeunes peuplements.
- Dans la série parc forestier
 - Des coupes d'amélioration légères tous les 6 ans avec régénération de bouquets paysagers.

Le résultat des coupes

Le tableau de la page suivante regroupe les recettes des coupes par année en ne distinguant pas celles liées aux coupes d'amélioration et aux coupes d'ensemencement, secondaire ou rase. Les coupes liées aux chablis de la tempête ont été récoltées de 2000 à 2002.

Les cessions de menus produits et produits accidentels sont comptabilisés avec les coupes.

Le cubage utilisé est le cubage commercial (tarif A 1,5 et A2 suivant les stations).

La récolte totale de la forêt est de 44 900 m³ et 544 K€ sur la période 1988-2004.

Les conséquences de la tempête représentent 40 % de la récolte de cette période et 29 m³/ha sur l'ensemble de la forêt.

Hors tempête, la récolte ressort à 39 m³/ha, sur toute la forêt (2,6 m³/ha/an).

Bilan des Coupes en euros constants 2003 hors taxes

Années	Parcelles	ha	Volume commercial	prix de vente brut HT	prix de vente actualisé	Prix/m ³
2004	2p, 4, 5, 9, 22, 24, 26, 27, 57p, 60p, 61p, 63, 75, 76, 80 à 85, 98p, 103, 106, 109, 111, 112, 116, 122, 124, 132, 134, 135, 137,	143	8 952	66 000	66 000	7
2000 -02 2002	La moitié de la forêt	347	18 138	147 822	150 926	8
1999	2 à 8, 29, 32, 35, 37, 38, 50, 52 à 54, 69, 73, 77, 93, 94, 111, 112, 120, 130	93	1 780	41 700	6 838	4
1998	88, 92, 95	17	385	53 000	8 734	23
1997	30, 31, 32, 55 à 60, 74, 77 à 79, 83, 123	66	2 140	213 100	35 362	17
1996	13 à 23, 45, 71, 100, 101, 102	60	2 117	184 700	31 026	15
1995	96 à 99, 111, 128	40	601	68 000	11 648	19
1994	1 à 6	32	699	99 200	17 286	25
1993	65, 68, 89, 114, 117 à 125	50	1 662	153 000	27 105	16
1992	65, 68, 117, 119, 120 à 125	49	1 662	153 000	27 670	17
1991	39 à 44, 46 à 49, 66, 96, 108, 132, 135, 136	82	1 308	293 000	54 243	41
1990	103, 105, 106	46	3 055	390 000	74 513	24
1988	5, 7 à 13, 77 à 80, 85, 126p	59	2 390	159 000	32 536	14
17 ans	Total de 1988 à 2004		44 889		543 888	12
Moyenne	10 ans de 1990 à 1999		1 409		294 425	
			2,4 m³/ha/an	47 €/ha/an	29 443 €/an	19 €/m³
Moyenne	tempête de 1999		18 138		150926	
			29 m³/ha/an	299 €/ha/an		8 €/m³
Moyenne	17 ans de 1988 à 2004		44 889		543888	
			4,2 m³/ha/an	51 €/ha/an	31 993 €/an	12 €/m³

Comparaison possibilité/réalisation par type de coupe

La récolte prévue de 1990 à 2009 était de 50% en régénération et 50% en amélioration.

Le volume effectivement récolté représente 12% en régénération, 44% en amélioration et 40% en produits accidentel (tempête de 1999).

Comparaison possibilité/réalisation globale

La récolte de 1990 à 2009 était prévue de 3,8 m³/ha/an sur l'ensemble de la forêt.

Le volume effectivement récolté de 1990 à 2004 est de 4,5 m³/ha/an (y compris la tempête).

Comparaison revenus

Les recettes de bois prévues de 1990 à 2009 étaient de 102 €/ha/an.

Le montant des ventes de bois de 1990 à 2004 s'élève à 51 €/ha/an.

Constat

La forêt de Fausses Reposes a une gestion sylvicole qui coûte et dont les recettes sont faibles. Cette situation est liée au type de produits (voir paragraphe 2.1) et aux contraintes de la forêt péri-urbaine.

3.2.6. Recettes des concessions et autorisations diverses

Le nombre de concessions et de servitudes de passage en forêt est important (cf. paragraphe 2.5). A cela, il faut rajouter les autorisations payantes type tournage de cinéma.

En 2004, environ 20% des concessions ne sont pas en règle vis-à-vis de la redevance. Ce poste d'activité important exige un suivi constant.

Recettes engendrées (exemple en 2004) :

- Concessions : 17 522 €
- Tournage de cinéma : 2 540 €
- Autorisations diverses : 1 000 €

3.3. ETAT DES LIMITES ET EQUIPEMENTS

3.3.1. Limites

Le périmètre se développe sur 47 km. La forêt n'est pas entourée de mur de pierre comme beaucoup de forêts domaniales issues de forêts royales. De ce fait, les limites sont matérialisées par des bornes. Les problèmes fonciers, de limite et de bornage ont été listés aux paragraphes 0.3 et 0.4.

3.3.2. Desserte

La forêt domaniale de Fausses Reposes est traversée par l'autoroute A13 sur 2,55 km, par de nombreuses routes nationales et départementales sur 4,7 km, sur lesquelles débouchent les routes forestières.

De plus, elle est desservie par un réseau de routes forestières revêtues ou empierrées, à usage de sommières, et par un réseau dense de chemins empierrés ou en terrain naturel. Le chemin empierré se distingue de la route par son empiècement sommaire et son absence de calibrage (pas de fossé, ni d'accotement). Les sommières permettent le passage des grumiers.

La répartition est donnée dans le tableau suivant :

	Sommières forestières		Chemins de promenade
	Revêtues	Empierrées	Empierrés, en grave ou en terrain naturel
Longueur	6,3 km	8 km	55 km

La longueur totale des **voies accessibles aux grumiers** est donc de 14,3 km.

Par contre, l'accès des grumiers à la forêt pose un problème : à l'interface entre voirie urbaine et voirie forestière, l'urbanisation avec les voiries communales étroites sur Sèvres, Chaville, Viroflay et Versailles empêche toute sortie de grumiers dans la partie sud de la forêt.

Au nord, l'accès des grumiers au bois de la Celle (parcelles 1 a, b, et c) n'est possible qu'au Pavillon du Butard à condition d'aménager le chemin central de ce canton.

Les chemins empierrés ou en grave et terrain naturel sont souvent les lignes de parcelle ; ils permettent le **débardage** des bois par les tracteurs forestiers.

Sur la **route forestière de l'Impératrice**, revêtue et ouverte à la circulation, la vitesse est limitée à 30 km/h et le tonnage à 3,5 tonnes (sauf ayants droit).

L'entretien courant ou la réfection de cette route coûte cher et sa fermeture définitive est souhaitée. L'infrastructure forestière n'a pas à se substituer au réseau public. Cette fermeture, en réduisant la discontinuité du massif, améliorerait la qualité de la naturalité et de l'accueil.

Comme prévu par les aménagements passés, les routes forestières des étangs, du Butard et « Thierry » ont pu être fermées à la circulation.

A l'ouverture de l'A 86, en travaux actuellement, il est prévu de fermer la route forestière de l'Impératrice les week-ends et vacances scolaires.



Route forestière de l'Impératrice et chemin cyclable

3.3.3. Equipements pour l'accueil du public

Pour permettre l'accueil du public, la forêt est dotée d'équipements dont la liste suit :

Equipements dont le cofinancement est assuré par les départements, la région et l'Etat

- | | |
|--|---------------------|
| - Routes forestières revêtues : | 4 km |
| - Routes forestières empierrées : | 8 km |
| - Chemins en grave et terrain naturel : | 55 km |
| - Bornes d'incendie : | 3 u |
| - Barrières anti-voitures : | 120 u |
| - Chemins cyclables : chemin de l'Impératrice et chemin du Chesnay : | 5 km |
| - Pistes autorisées aux cavaliers : | 25 km ^{©5} |
| - Sentiers non balisés : | 55 km |
| - GR (3 km) et chemin de petite randonnée (5,3 km) : | 8,3 km |
| - Parcours d'orientation | |
| - Poteaux directionnels | |
| - Bancs et tables aux aires de pique-nique près des parkings | |
| - Parkings sur l'ensemble du massif forestier : | 10u |
| dont 4 sur la route de l'Impératrice, 1 à l'entrée Porte verte, 1 place de la Brèche, 1 à l'entrée de Ville d'Avray, 2 près du monument Pershing et 1 au pavillon du Butard. Le parking place de la Brèche est géré par la ville du Chesnay et le grand parking près de Pershing par la DDE. | |

Des parcs forestiers dont l'accueil est financé par les communes riveraines :

- Parc forestier de La Porte Verte (2,38 ha) - Convention avec la Commune de Versailles (78)
- Parc forestier de Picardie (2,50 ha) - Convention avec la Commune de Versailles (78)
- Parc forestier de La Baraque (1,84 ha) - Convention avec la Commune de Viroflay (78)
- Parc forestier de La Fosse-aux-Loups (2,50 ha) - Convention avec la Commune du Chesnay
- Aire de jeu du Butard (2,60 ha) - Convention avec la Commune de La Celle-St-Cloud (78)
- Entretien des Fonds-Maréchaux - Convention avec la Commune du Chesnay (78)
- Chemin de Marnes, (1.98ha) - Convention avec la Commune Marne-La Coquette (92)
- Sentier sportif sylvestre de Chesnay (2km) - Convention avec la Commune du Chesnay (78)

^{©5} Le nouveau parcours cavalier de 25 km se décompose en 6 km en 1^{ère} forêt, 4,5 Km en 2^{ème} forêt, 8 km en 3^{ème} forêt et 6,5 km dans les fonds maréchaux et la Celle St Cloud.

Ponctuellement, l'aménagement de l'entrée de la forêt sur Chaville (parcelle 133) a fait l'objet d'une convention avec la commune.

Sites enclavés dans la forêt et contribuant à l'accueil interactif

Le site d'accueil des étangs Corot.

Les étangs ne font pas partie de la forêt. Cependant, les chemins forestiers et le boisement en surplomb contribuent largement à la qualité du paysage des étangs et ces deux sites constituent un pôle d'accueil du public.

Le domaine du Haras de Jardy (76 ha environ), classé dans le domaine public depuis son acquisition en 1979 par l'Etat Ministère de l'Environnement, a été remis en gestion au Département des Hauts-de-Seine. Ce domaine a trois vocations : la vocation promenade en relation avec la forêt, la vocation équestre qu'il a toujours eue par son histoire et la vocation tennis. C'est dans ce contexte que le domaine du Haras de Jardy participe à un accueil interactif entre la forêt et le haras de style paysage normand. Des continuités existent entre les allées du domaine, les chemins forestiers et les allées cavalières. Les chemins cyclables forestiers établissent une jonction par le domaine.

Le centre équestre héberge les chevaux de la patrouille équestre créée en partenariat entre le Conseil Général des Hauts-de-Seine et l'ONF. Cette patrouille exerce une surveillance en forêt et sur le centre équestre.

3.4. BILAN FINANCIER PASSE

Il s'établit comme suit :

Coût de la forêt et de l'accueil (moyenne /an en euros)			Financement (moyenne /an en euros)		
Coût direct		%			%
Travaux forestiers	57 808	10%	Vente de Bois	31 192	5%
Accueil (entretien général)	85 311	15%	Recette des concessions	37 628	6%
Accueil du public (investissement)	53 361	9%	Conseils Généraux du 78 et du 92 et Région Ile de France	109 554	19%
Entretien spécialisé : parc	68 918	12%	Communes pour les Parcs forestiers	68 918	12%
Gardiennage à cheval	117 557	20%	Conseil Général du 92 pour la brigade équestre	117 557	20%
			Déficit ONF	18 105	3%
Total du coût direct			Sous Total	382 954	
Coût direct 600€/ha/an	382 954				
Coût indirect					
Agents forestiers	144 800				
Encadrement	58 440				
Total du coût indirect			Financement ONF	203 240	35%
Coût indirect 322€/ha/an	203 240	35%			
TOTAL	586 194	100%	TOTAL	586 194	100%

Ces données sont extraites des documents de gestion de l'Agence de Versailles de 1990 à 1999.

Les travaux forestiers représentent principalement les travaux forestiers de régénération et ensuite les travaux de maintenance (périmètre) ou d'infrastructure (drainage).

On remarque que les ventes de bois ne couvrent que la moitié des travaux forestiers.

4. SYNTHÈSE ET PRINCIPAUX CHOIX

Durée d'application de l'aménagement

20 ans : 2005-2029

La concertation menée en accompagnement des choix techniques nécessite, pour le gestionnaire, d'établir un bilan tous les 5 ans.

4.1. PRINCIPAUX ENJEUX POSES ET SOLUTIONS RETENUES

- **Un enjeu : l'accueil du public sur tout l'espace forestier**

Cet accueil anciennement centré sur les équipements dans les parcs forestiers et les aires d'accueil s'oriente vers un accueil diffus sur tous les cheminements dans une forêt perçue comme naturelle. Cet accueil du public constitue un enjeu pour les communes riveraines et les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines qui contribuent financièrement à cet accueil. L'enjeu d'accueil diffus sur toute la forêt est lié à l'enjeu paysager.

- **Un enjeu : la gestion d'un paysage**

La forêt de Fausses Reposes offre un cadre de vie pour ceux qui la fréquentent, la traversent ou la voient de près comme de loin.

La qualité paysagère de cette forêt est liée à la recherche d'une diversité de forme, de couleur, de lumière, perceptible par tout public. La gestion forestière utilisera la dynamique forestière et les méthodes de gestion paysagère définies par la directive paysagère de 1992. Le schéma des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine a comme objectif de préserver les lisières et de créer des liaisons végétales entre les espaces naturels. Dans le cas de travaux ou coupes dans les milieux spécifiques que sont les lisières, les versants, les carrefours etc, l'enjeu paysager passe aussi par une gestion sylvicole appropriée.

- **Un enjeu : la conservation et l'enrichissement de la biodiversité**

Des facteurs de diversité (cf. paragraphe 1.2 à 1.4) existent malgré la forte proportion des châtaigniers. La forêt de Fausses Reposes constitue un enjeu dans le département des Hauts-de-Seine. Le schéma des espaces naturels sensibles adopte comme autre objectif prioritaire de « favoriser la diversité biologique des grands parcs et des forêts ». Toutes possibilités de diversité, dans cette forêt, seront étudiées et favorisées de façon compatible avec les autres enjeux.

- **Un enjeu : la gestion contrôlée du châtaignier et le vieillissement ou le renouvellement du capital chêne⁶**

Issue d'un taillis sous futaie dont le taillis a vieilli et dont les réserves de chêne tendent à disparaître, la forêt est dominée par l'uniformisation sur de grandes surfaces de la forte présence du châtaignier. Celui-ci tend à bloquer la dynamique naturelle, favorable à la diversité et au mélange d'essences. Le potentiel de diversité est présent. Cela nécessite des coupes d'amélioration et d'éclaircie.

⁶ La problématique forestière est illustrée par les conclusions des études de peuplement dans les graphiques titre 1 paragraphes 1.5 et les conclusions des titres 2 et 3.

La pérennisation des peuplements nécessite un rajeunissement régulier. Aujourd'hui, 106 ha (17% de la surface) sont rajeunis. Le seuil des surfaces de rajeunissement sera calculé, au plus près, en tenant compte, non des âges d'exploitation économique des arbres, mais de la durée de survie des peuplements restant sains.

Les itinéraires techniques doivent être conformes aux guides de sylviculture de la chênaie atlantique, du châtaignier et de la futaie irrégulière.

• La forêt est en cours de classement en forêt en protection

Tout défrichement sera interdit. L'artificialisation des équipements et la circulation seront réduites et réglementées. Il s'agit de gérer les peuplements et l'accueil du public pour la préservation d'un milieu forestier authentique.

4.2. DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX

4.2.1. Objectif. Série.

Compte tenu du contexte dans lequel se situe cette forêt et des enjeux précisés précédemment, l'objectif d'accueil du public et celui du paysage sont liés. L'objectif de conservation des milieux, de leur richesse biologique ou historique, leur est associé.

Les objectifs principaux assignés à la forêt domaniale de Fausses Reposes sont :

- La protection des paysages et l'accueil du public
- La dynamisation des milieux et de leur potentiel biologique

Ces objectifs s'appliquent sur toute la forêt. La forêt de Fausses Reposes formera une seule série avec des sites particuliers (parcs et intérêt écologique) :

Une seule série de gestion forestière et paysagère sur l'ensemble de la forêt
Surface : 631,44 ha

Les sites particuliers sont listés pages suivantes. Ce sont

- Les sites de parc et d'accueil intense (38,54 ha),
- Les sites d'intérêt écologique (26,53 ha).

Cas particulier : la forêt domaniale affectée au Ministère des Affaires étrangères est située sur la commune de La Celle Saint-Cloud, au nord de la parcelle 1 a, et fait géographiquement partie du canton « Bois de La Celle ». L'aménagement forestier de cette propriété, en cours d'approbation, a prévu de cordonner les dates des coupes dans la forêt domaniale affectée et dans les parcelles 1 a ou 1 b de la forêt de Fausses Reposes.

4.2.2. Site de parc et d'accueil intense. Surface : 38,54 ha.

Cela comprend les parcs forestiers équipés de jeux et faisant l'objet de convention avec les communes riveraines et quelques sites destinés à un accueil intensif. Il s'agit de zones à forte fréquentation où l'aspect forestier naturel n'est pas prépondérant. La sécurité et le maintien d'un état boisé plus ou moins artificiel y sont prioritaires. Elle comprend ensuite les parkings arborés et sites à pelouse où les arbres seront gérés pied par pied.

Parcelle	Ha	Site d'accueil intense
2	0,75	Pavillon du Butard cadre paysager
3	4,20	Esplanade du Butard
4	2,62	Parc et Accueil intense
15	3,35	Accueil diffus intense
16	6,29	Accueil diffus intense
17	4	Parc et Accueil intense
20	3,54	Accueil diffus intense
21	1,5	Accueil diffus intense
22	4,63	Accueil diffus intense
23	3,55	Accueil diffus intense
53	0,11	Entrées de forêt
80	3,25	Parc et parking arboré
94	0,47	Pelouse
97	0,93	Parking Corot et Accueil intense
102	1,55	Entrée et Accueil intense
115	2,41	Parc et Accueil intense
125	0,82	Parc et Accueil intense
126	1,98	Parc et Accueil intense
128	0,11	Site d'accueil intense
133	0,75	Entrée et Accueil intense
58	0,41	Parking arboré
117	0,42	Parking arboré
34-35-73	0,23	Parking arboré
63-65	0,74	Parking arboré
64-65	0,2	Parking arboré
73-37-69	0,23	Parking arboré
81-85-86-115	0,71	Parking arboré
Total	38,54	



Entrée du Parc de la fosse aux Loups dans les Fonds Maréchaux

4.2.3. Site d'intérêt écologique. Surface : 26,53 ha.

Ce sont soit les sites des milieux humides, c'est-à-dire les mares du « réseau des Fontaines du Roy » et les grands fossés, soit les sites des milieux très acides et secs.

Parcelle	Ha	Type de Site d'intérêt écologique
36	0,80	Mare
82	0,50	Mare
112	1,00	Mares
17	1,00	Mare et aulnaie et fossés
44	1,00	Grands fossés et mares temporaires
42	1,00	Grands fossés
43	1,00	Grands fossés
20	0,40	Fossés
130	1,50	Aulnaie
21	0,40	Récepteur d'eau de l'A13 à assainir
18	0,40	Récepteur d'eau de l'A13 et fossés à assainir
90	0,40	Milieu très acide et sec
108	0,80	Milieu très acide et sec
110	2,50	Milieu très acide et sec
118	2,00	Milieu très acide et sec
123	1,50	Milieu très acide et sec
124	3,03	Milieu très acide et sec
125	1,00	Milieu très acide et sec
126	2,50	Milieu très acide et sec
128	1,30	Milieu très acide et sec
131	1,50	Milieu très acide et sec
133	1,00	Milieu très acide et sec
Total	26.53 ha	

Par intérêt écologique, il est prévu la constitution d'un îlot de sénescence en parcelle 105 (Cf. paragraphe 1.6). L'accent sera mis aussi sur la **richesse écologique liée aux vieux bois** par la constitution d'un réseau d'îlots dont l'étude est à faire, conformément à la Directive territoriale.

Tous ces sites ont un intérêt faunistique, floristique et d'habitats. Les traitements forestiers veilleront à conserver et à valoriser leur diversité biologique.



Site de milieu très acide et sec en parcelle 118

4.3. DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A L'ENSEMBLE DE LA FORET

Pour atteindre les objectifs précisés au paragraphe 4.2, il faut mettre en œuvre une gestion sylvicole favorisant la dynamique naturelle avec un mélange d'essences se substituant progressivement au châtaignier.

Décisions d'aménagement

Le choix est la gestion en futaie mélangée régulière ou irrégulière par bouquets (1 ha) ou parquets (1 à 3 ha). Le rajeunissement sera naturel et réalisé par semis et rejet.

4.3.1. Mode de traitement

Au paragraphe 3.2.4., il est précisé que, dans cette forêt, plusieurs modes de traitement ont été appliqués dans le passé. Dans les conditions actuelles, les traitements possibles et retenus sont :

Le traitement en taillis sous futaie (TSF)

Il est adapté à certaines coupes d'amélioration et aux lisières internes et externes.

Dans les parcelles d'amélioration, le recépage du taillis par bouquets permettra au TSF d'attendre la régénération par conversion lorsque l'impact paysager le permet.

Le traitement en futaie irrégulière pied à pied ou par bouquet

Il est adapté aux parcs, aux sites écologiques et aux lisières externes.

Le traitement en taillis simple

Il est adapté au traitement des peuplements presque purs de châtaignier qui ne peuvent être maintenus en châtaignier. La régénération par recépage du taillis est une technique rapide et économique pour rajeunir une forêt. Le découpage des surfaces ainsi traitées fera l'objet d'études paysagères préalables.

Le traitement en futaie régulière et mélangée par parquets ou bouquets

Ce traitement sera principal. La gestion en futaie mélangée se fera par bouquets régénérés de façon naturelle, selon la méthode des coupes progressives. Les zones de taillis seront recépées.

C'est cette méthode de rajeunissement paysager adoptée depuis 1993 qui se poursuivra. Il s'agit d'adapter la sylviculture au public avec un milieu à l'apparence la plus naturelle possible :

- Par le maintien du mélange des essences en place, essentiellement chêne rouvre et châtaignier, tout en favorisant les autres essences (fruitiers frêne, bouleau...),
- Par l'utilisation de la dynamique naturelle lors des régénérations et des éclaircies,
- Par la prise en compte du paysage, l'utilisation de bouquets paysagers et l'étalement du processus de rajeunissement sur 1, 2 voire 3 périodes d'aménagement,
- Dans les sites à forte fréquentation, le traitement se fera par bouquets (0,5 ha à 1 ha), ailleurs par parquets (1 à 3 ha).

Dans ces conditions le traitement en futaie régulière répond aux exigences d'un paysage harmonieux et varié.

4.3.2 Traitement des zones de parc et d'accueil et site écologique

Les zones de parc et d'accueil seront conduites en futaie irrégulière et mélangée par bouquets.

Les interventions sur les arbres seront adaptées aux impératifs d'ambiance paysagère, en choisissant la forme, la taille et la localisation des bouquets à traiter selon l'aspect sanitaire, la sécurité du public, la dynamique végétale et l'incidence paysagère. Les compléments en

rajeunissement par bouquets se feront par recépage, par plantation de baliveaux et, si cela se présente, en favorisant les pousses naturelles.

Les sites d'accueil particulier (aire de jeux, parkings, étangs et entrées de forêt) seront conduits en futaie irrégulière pied à pied. Les arbres seront maintenus tant qu'ils ne poseront pas de problème de sécurité et pourront alors être remplacés par de petits îlots de plantation avec des hautes tiges.

Les sites écologiques seront conduits en futaie irrégulière. Le rajeunissement sera réalisé par recépage.

Dans tous ces sites, les interventions ne peuvent se faire qu'après une étude paysagère précisant ce qu'il faut enlever, maintenir, favoriser, élaguer ou planter. Les interventions se feront en travaux avec un libellé écrit et commandé.

4.3.3. Essences principales et critères d'exploitabilité

Le chêne sessile et le châtaignier constituent l'essentiel des peuplements forestiers. Le mélange avec d'autres essences, dites d'accompagnement, sera favorisé au maximum notamment lors des coupes d'amélioration. L'objectif est de **réduire la pression du châtaignier** et d'augmenter à long terme la place du chêne et d'autres essences. Pour limiter le châtaignier, il faut favoriser le bouleau sur les sols acides et les érables ou le frêne sur les sols mésotrophes. Le chêne s'installera plus facilement après ces essences.

Les essences préconisées sont celles mentionnées dans le guide des stations[®]. Dans une forêt à objectif d'accueil, toutes les essences adaptées aux stations, y compris les érables, bouleaux, frênes, trembles, tilleuls, sorbiers, alisiers, merisiers ou charmes, seront favorisées dans les parcelles en amélioration et en régénération.

Ces essences d'accompagnement peuvent constituer jusqu'à 30 % des peuplements en régénération.

Le hêtre, essence d'ombre mais mal adaptée au climat d'Ile de France, peut prendre naturellement une place dominante. Il conviendra donc d'être attentif à le contrôler pour préserver le chêne.

La proportion et la répartition des deux essences dominantes, changera sensiblement pendant la durée de cette période d'aménagement. Dans les calculs du tableau ci-dessous, aux surfaces déjà en chêne ont été rajoutées les surfaces à planter en chêne et une partie des surfaces classées en régénération à dominante châtaignier où le chêne sera favorisé en priorité. Le bouleau remplacera sensiblement le châtaignier sur les sols les plus ingrats. Ce qui donne :

ESSENCE	% du couvert début d'aménagement	% du couvert fin d'aménagement	Surface équivalente (ha)
Chêne	38 %	43 %	270
Châtaignier	47%	40%	266
Hêtre	7%	7%	45
Frêne, merisier érable	4%	4%	25
Bouleau, charme tilleul	4%	6%	25
Résineux	(trace)	(trace)	3
TOTAL	100%	100%	631 ha

Le caractère de la gestion de cette forêt, en conservation patrimoniale, avec une attention toute particulière au paysage, conduit à ne pas retenir l'âge habituel d'exploitabilité des peuplements. Il sera proposé pour le chêne sessile deux âges pour le renouvellement des peuplements selon l'état

[®] Guide pour le choix des essences en Pays d'Yvelines et d'Essonne. Edité par le CRPF d'Ile-de-France en 2002

sanitaire et les potentialités stationnelles des parcelles concernées qui seront alors classées dans deux groupes différents.

Lorsque les conditions stationnelles sont favorables, les peuplements sains riches en chênes « Gros Bois », seront conduits à un âge prolongé (300 ans), en favorisant la dynamique de rajeunissement des essences d'accompagnement. Cette mesure a un intérêt paysager, en maintenant des vieux arbres, et un intérêt écologique, en assurant un réseau d'habitat pour les espèces inféodées aux vieux bois.

Sur les stations à potentiel limité, la durée des peuplements sera également repoussée largement (300 ans), tout en favorisant, par opportunité naturelle, la dynamique permettant de les rajeunir de façon permanente, lorsque cela se présente.

Lorsque plusieurs essences seront en mélange, c'est l'âge d'exploitabilité de l'essence la plus longévive qui sera retenu.

Essence	Age traditionnel d'exploitabilité	Age retenu de renouvellement	Pour mémoire : longévité des arbres*
Chêne en règle générale	180	250	500 à 1000
Chêne « îlot de vieux bois »	180	300	500 à 1000
Chêne sur station hyperacidiphile	180	300	500 à 1000
Châtaignier	60	80	500 à 1500
Hêtre, frêne, érables	100	140	300 - 200 - 300
Bouleau, aulne, fruitiers	60	60	100

* Flore forestière française, Tome 1

N.B. : La longévité concerne des arbres pris individuellement.

L'âge d'exploitabilité concerne des peuplements et correspond plutôt à un âge moyen, ce qui n'empêche pas de maintenir des arbres remarquables dispersés au-delà de cet âge.

4.3.4. Détermination de l'effort de régénération Se - Sm - Sr

La surface à régénérer d'équilibre (Se)

C'est la surface à régénérer qui permet d'obtenir, à terme, un équilibre des surfaces des peuplements représentés dans les différentes classes d'âge. Elle se calcule à partir des surfaces des différentes essences objectifs et de leur âge d'exploitabilité.

- L'objectif chêne extensif est défini sur les stations (P31) peu productives.
- L'objectif chêne à 300 ans est défini sur les peuplements classés en « îlot de vieux bois » et sur les stations hyperacidiphiles.
- L'objectif châtaignier se situe là où le châtaignier est en peuplement monospécifique, en station et en exposition adaptée à cette essence (le chêne également présent est compté pour moitié de la surface).

Ce qui donne :

Essences objectif	Surface	Age d'exploitabilité	Calcul de Se
Chêne sur station hyperacidiphile	36	300	2,4
Chêne « îlot de vieux bois »	54	300	3,6
Chêne en règle générale	421,44	250	33,7
Châtaignier	120	80	30
Total	631,44		69,7

La surface à régénérer d'équilibre (Se) est de 69,7 ha sur 20 ans

Surface à régénérer minimum théorique (Sm)

C'est la surface que l'on est contraint de régénérer annuellement compte tenu de la durée de survie des peuplements en place (fixée en fonction de leur vieillissement).

La durée de survie des peuplements en cours de régénération et en cours de reconstitution a été déterminée selon l'état de la régénération (acquise ou non) sans tenir compte du matériel sur pied :

- Une parcelle dans laquelle la régénération est en phase de nettoyage est considérée comme ayant une durée de survie très élevée.
- Une parcelle dans laquelle les semis ne sont pas définitivement acquis a une durée de survie très faible (0-20 ans) et sera comprise dans le groupe de régénération.
- Les trouées laissées à leur évolution naturelle sont considérées comme ayant une durée de survie très élevée.

La durée de survie des peuplements en taillis sous futaie correspond à une appréciation portée sur les peuplements.

Peuplement	n° Type	Surface (ha)	Survie (ans)
En Régénération de Chêne (non acquise)	11	6	20
En Régénération de Chêne (acquise)	11	25	250
Chêne GB - îlot vieillissement	21	52	100
Chêne GB à régénérer	21	21	20
Chêne GB à améliorer	21	9	60
Chêne BM	22	63	100
Chêne rabougris	23	24	300
Perchis Chêne	12	48	220
Perchis Hêtre	12	27	120
Châtaignier < 250 tiges/ha	31	124	80
Châtaignier > 250 tiges/ha	32	59	80
Châtaignier mal venant	33	100	40
Châtaignier balivable	34	2	100
Trouées en évolution naturelle	4	30	20
Trouées à reconstituer	4	17	100
Emprise A86 A13	5	12	20
Aire d'accueil	6 et 7	12	200
		631	

La surface à mettre en régénération calculée en fonction des durées de survie des peuplements donne :

Sur 20 ans, il faut régénérer 68 ha au minimum. Sur 40 ans, il faut régénérer 84 ha par aménagement. Sur 60 ans, il faut régénérer 60 ha par aménagement. Sur 80 ans, il faut régénérer 90 ha par aménagement. Sur 100 ans, il faut régénérer 99 ha par aménagement. Sur 120 ans, il faut régénérer 87 ha par aménagement. Le calcul théorique détermine :

La surface à régénérer minimum théorique (Sm) est de 99 ha en 20 ans

Effort de régénération retenu (Sr)

Compte tenu de la nécessité d'une part de rajeunir le châtaignier et, d'autre part, du choix de laisser vieillir le chêne, l'effort de régénération retenu est de :

<p>Sr = 114,80 ha pour la durée de l'aménagement Dont 25% seront conservés en bouquets paysagers. Soit : 86 ha à régénérer sur une surface de 114,80 ha (soit 4,30 ha par an)</p>
--

4.3.5. Classement des unités de gestion (UG)

4.3.5.1 Groupes de rajeunissement (114,80 ha)

UG	RCH1	UG	RCH2	UG	RCHt
3_b	1,70	2_e	0,39	1a_a	2,01
8_a	2,77	18_b	0,98	1b_b	0,95
9_a	2,24	36_b	2,56	2_b	0,35
9_b	3,99	37_b	0,65	2_e	0,94
19_b	0,86	38_b	4,09	14_b	1,20
21_b	0,36	42_a	1,63	15_c	0,77
25_a	0,63	49_a	1,05	16_a	0,89
28_a	0,14	62_a	0,84	17_c	0,91
29_a	2,39	70_a	3,72	20_b	0,54
30_a	0,69	72_a	2,19	24_b	0,76
31_a	1,47	83_a	2,10	47_a	3,09
32_a	1,32	85_a	1,72	48_b	0,74
33_b	0,62	87_c	1,49	57_a	2,32
46_b	1,35	98_c	0,91	58_b	1,61
65_a	0,42	99-b	0,45	58_c	1,09
68_a	1,53	112_u	3,35	72_c	0,31
77_a	0,72	119_a	0,39	73_d	0,52
79_a	4,40	120_a	0,64	85_b	0,90
92_u	5,33	138_c	1,18	87_b	1,71
95_b	2,05			101_b	0,81
100_c	1,42			102_b	1,69
113_a	4,68			115_d	1,25
114_a	2,01			115_e	1,07
115_c	0,25			116_a	2,93
134_b	1,05			125_c	0,47
137_b	0,37			126_c	1,33
				136_a	3,648
				137_a	3,3132
				137_b	1,6079
Total	44,75		30,34		39,71

Dans le tableau précédent, les codes sont définis comme suit :

RCH1 = reconstitution en chêne. RCH2 = régénération naturelle de chêne. RCHt = régénération naturelle de châtaigniers. UG = unité de gestion.

Les parquets de rajeunissement sont cartographiés de façon large, pour laisser au gestionnaire la possibilité de préciser leur localisation de manière plus fine, en fonction des contraintes paysagères. Ces parquets ne doivent pas dépasser :

- 3 ha en zone à sensibilité paysagère faible,
- 1 ha en zone à sensibilité paysagère forte à très forte.

Le groupe de rajeunissement est divisé en :

- Un sous-groupe de reconstitution en chêne (RCH1=44,75 ha). Ce sont :
 - Les restitutions des emprises de chantiers autoroutiers à planter en chêne (estimées à 14,15 ha d'emprise).
 - Les reconstitutions suite à la tempête (30,60 ha) qui seront plantées en chêne (15,92 ha) ou régénérées naturellement et partiellement en chêne (14,68 ha).
 -

- Un sous-groupe de régénération naturelle de chêne (RCH2=30,34 ha). Ce sont :
 - Les régénérations naturelles déjà ouvertes, à poursuivre,
 - Des TSF « riches » en chêne Gros Bois.

La régénération sera progressive et paysagère par parquet. Elle sera mélangée en chêne, châtaignier et autres essences.

- Un sous-groupe de régénération naturelle de châtaignier par recépage ou régénération naturelle (RCHT=39,72 ha). Ce sont :
 - Des taillis sous futaie de châtaignier mal venant, sur des sols où le châtaignier est présent et adapté,
 - Les peuplements à châtaignier balivés de densité inférieure à 250 tiges à l'hectare.

Ces parcelles sont pauvres en chêne « gros bois » (moins de 25 tiges à l'hectare). Malgré la dynamique des rejets du châtaignier, il sera combiné une régénération naturelle sous les réserves de chêne et un recépage du châtaignier.

- Une parcelle de TSF ruiné (P 47) est programmée, en partie, en enrichissement par plantation en fruitiers.

4.3.5.2. Groupe de jeunesse en phase nettoyage (JP=12,12 ha)

Ce groupe concerne des travaux de nettoyage ou de dépressage.

4.3.5.3. Groupes d'amélioration

Il est constitué de :

- Un groupe de jeunesse en première éclaircie en fin du présent aménagement (A1=20,64 ha)
 - Ce groupe relève de travaux de nettoyage ou dépressage suivi d'une première éclaircie.
- Un groupe de jeunes futaies (A2=75,99 ha). Ce sont :
 - Les jeunes peuplements de moins de 40 ans de chêne (47 ha) ou de hêtre (27 ha) ; le reste de la surface est en châtaignier.
 - Une parcelle de TSF de châtaignier balivable (2,4 ha). (Elle est classée dans ce groupe, vue sa surface, malgré son traitement de conversion en futaie sur souche).
- Un groupe d'amélioration et d'éclaircie de peuplement de moins de 100 ans (A3 =5,54 ha)
 - Ce sont des peuplements, soit purs en chêne, soit mélangés en chêne et hêtre, où la sylviculture du chêne sera favorisée.
- Un groupe d'amélioration (A4 =147,66 ha). Ce sont :
 - Des taillis sous futaie riches en chêne d'âge moyen,
 - Des taillis sous futaie riches en châtaignier déjà balivés.

4.3.5.4. Groupe de maturation

Il est composé de :

- Un groupe d'attente (A5a = 157,55 ha)

Ce sont les parcelles à châtaignier de densité inférieure à 250 tiges /ha non mises en régénération. Intervenir dans ces parcelles n'aurait aucun caractère d'amélioration, mais pourrait plutôt entraîner une dégradation par mise en ensoleillement (en chaleur) brutal du rhytidome des châtaigniers. Il faudra cependant passer dans ces parcelles au moins une fois pendant la période d'aménagement, pour une visite sanitaire.

- Un groupe de vieux bois (A5v = 52,46 ha)

Ce sont des parcelles contenant une densité suffisante de gros chênes, en bonne santé, sur un bon sol, qui seront conduits jusqu'à 300 ans.

Une parcelle (P 105) avec un îlot de sénescence est dans ce groupe.

- Un groupe d'amélioration jardinatoire (JA = 44,68ha)

Ce sont certaines parcelles ou parc, classés en sites d'accueil, à traiter par bouquets en fonction des contraintes (22,33 ha).

Ce sont ensuite certaines parcelles, classées en site écologique ; ce sont des TSF de chêne irrégulier Petits Bois sur stations hyperacidiphiles (22,35 ha). Les interventions seront espacées (tous les 30 ans) avec amélioration continue pour les essences et tiges "d'avenir".

Le classement des unités de gestion, positionnées sur la carte d'aménagement en fin de document, est listé pages suivantes :

Document ONE

Classement des unités de gestion par groupe d'aménagement

Classement/Pelle/UG		Rajeunissement				Amélioration				Maturation			Total
Parcelle	UG	R CH1	R CH2	RCHT	JP	A1	A2	A3	A4	A5a	A5v	Ja	
73	73_a								0,87				0,87
73	73_b									3,56			3,56
73	73_c											1,26	1,26
73	73_d			0,52									0,52
74	74_u									1,87			1,87
75	75_u						3,74						3,74
76	76_u						4,58						4,58
77	77_a	0,72											0,72
77	77_b								4,04				4,04
78	78_u										3,03		3,03
79	79_a	4,40											4,40
79	79_b										1,57		1,57
80	80_a											3,25	3,25
80	80_b										2,17		2,17
81	81_u								5,91				5,91
82	82_u								6,28				6,28
83	83_a		2,10										2,10
83	83_b									0,92			0,92
84	84_u								3,99				3,99
85	85_a		1,72										1,72
85	85_b			0,90									0,90
86	86_u								5,57				5,57
87	87_a									2,37			2,37
87	87_b			1,71									1,71
87	87_c	1,49											1,49
88	88_u									5,61			5,61
89	89_u								2,61				2,61
90	90_a					1,17							1,17
90	90_b						3,91						3,91
91	91_a										3,20		3,20
91	91_b							0,82					0,82
92	92_u	5,33											5,33
93	93_u								4,77				4,77
94	94_u								5,56				5,56
95	95_a									2,72			2,72
95	95_b	2,05											2,05
96	96_a						2,37						2,37
96	96_b									1,69			1,69
96	96_c					2,22							2,22
97	97_a											0,93	0,93
97	97_b									3,65			3,65
98	98_a						1,30						1,30
98	98_b									0,88			0,88
98	98_c		0,91										0,91
99	99_a									4,35			4,35
99	99_b		0,45										0,45
100	100_a					1,42							1,42
100	100_b						1,47						1,47
100	100_c	1,42											1,42
101	101_a									3,66			3,66
101	101_b			0,81									0,81
102	102_a										1,87		1,87
102	102_b			1,69									1,69
102	102_c				0,57								0,57
103	103_u									5,62			5,62
104	104_a					4,40							4,40
104	104_b										0,37		0,37
105	104_c					0,35							0,35
105	105_a										1,51		1,51
106	105_b										4,11		4,11
106	106_a										0,48		0,48
107	106_b								4,71				4,71
108	107_u								5,52				5,52
108	108_a										4,16		4,16
108	108_b										0,32		0,32
109	108_c								1,38				1,38
109	109_a									2,30			2,30
109	109_b									1,16			1,16

Classement des unités de gestion par groupe d'aménagement

Classement/Pelle/UG		Rajeunissement				Amélioration				Maturation			Total
Parcelle	UG	R CH1	R CH2	RCHT	JP	A1	A2	A3	A4	A5a	A5v	Ja	Total
110	110_a						2,30						2,30
110	110_b					3,14							3,14
111	111_u										5,98		5,98
112	112_u		3,35										3,35
113	113_a	4,68											4,68
113	113_b									1,14			1,14
114	114_a	2,01											2,01
114	114_b								3,35				3,35
115	115_a											2,14	2,14
115	115_b				0,31								0,31
115	115_c	0,25											0,25
115	115_d			1,25									1,25
115	115_e			1,07									1,07
116	116_a			2,93									2,93
116	116_b									2,46			2,46
117	117_a											2,83	2,83
117	117_b								3,76				3,76
118	118_a									2,54			2,54
118	118_b											2,10	2,10
119	119_a		0,39										0,39
119	119_b								2,64				2,64
120	120_a		0,64										0,64
120	120_b									4,88			4,88
121	121_a				3,34								3,34
121	121_b									0,59			0,59
122	122_u								2,40				2,40
123	123_a											1,96	1,96
123	123_b				1,03								1,03
124	124_u											3,03	3,03
125	125_a											0,82	0,82
125	125_b											1,70	1,70
125	125_c		0,47										0,47
125	125_d								0,74				0,74
126	126_a											1,78	1,78
126	126_b								1,54				1,54
126	126_c		1,33										1,33
126	126_d						0,81						0,81
127	127_u											6,04	6,04
128	128_u											2,64	2,64
129	129_a										3,19		3,19
129	129_b									1,69			1,69
129	129_c									1,10			1,10
130	130_a		3,65										3,65
130	130_b									1,43			1,43
131	131_a		3,31										3,31
131	131_b											2,05	2,05
132	132_u									2,89			2,89
133	133_a								1,28				1,28
133	133_b						4,26						4,26
133	133_c		1,18										1,18
134	134_a								2,76				2,76
134	134_b	1,05											1,05
135	135_u								3,37				3,37
136	136_u									1,36			1,36
137	137_a			1,61									1,61
137	137_b	0,37											0,37
	Total	44,75	30,34	39,72	12,12	20,64	75,99	5,54	147,66	157,55	52,46	44,68	631,44

4.3.6. Décisions relatives aux sites des parcs et zones d'accueil

L'objectif principal de cette série étant l'accueil du public, des bouquets sont définis en régénération (RCHT) et le reste est classé en amélioration jardinatoire (JA) (voir le tableau du classement des parcelles pages précédentes).

4.3.7. Décisions relatives aux sites à intérêt écologique

Sur l'ensemble de la forêt, elles sont déclinées en :

- Des travaux de gestion conservatoire qui favoriseront la dynamique des milieux humides, mares, fossés et aulnaie,
- Un traitement en amélioration jardinatoire du site hyperacidiphile (classement sylvicole « JA »). L'objectif principal de ce groupe est le suivi écologique, notamment l'observation des différentes phases de la station depuis celle de colonisation par le bouleau jusqu'à celle de maturation du chêne,
- Une constitution d'îlots de vieillissement, d'un îlot de sénescence et d'un réseau d'arbres à cavité (voir classement A5v),
- Une gestion sylvicole qui réduira la dominance du châtaignier pour développer la diversité des essences,
- Un prolongement des actions d'études et d'inventaires.

Les décisions adoptées ont pour but la gestion durable des peuplements, la valorisation des richesses écologiques et des qualités paysagères de cette forêt.

Document ONE

5. PROGRAMME D' ACTIONS

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

5.1.1. Les limites de la forêt

En se référant au titre 0 (paragraphe 0.2), la surface non forestière de 3,16 ha, définie à l'ancien aménagement et reprise comme telle ici, devra être identifiée. Il semblerait que cette surface soit incluse dans la surface des parcelles. La surface de la forêt pourrait en être modifiée.

En se référant au titre 0 (paragraphe 03 et 04), il conviendra de résoudre les problèmes fonciers et de borner certaines limites.

Par ailleurs, les problèmes limitrophes sont souvent liés à la proximité de gros arbres, entraînant des risques de chute de branches et souvent des travaux d'élagages délicats et coûteux. Une gestion des lisières moins chargées en gros arbres, de type futaie irrégulière ou taillis recépés régulièrement sera une solution à ce problème pour que les houppiers des arbres, quelle que soit leur taille, ne surplombent pas les rues et propriétés riveraines.

5.1.2. Dossier d'échanges ou d'extension d'emprises

Des dossiers d'échange ou de cession d'emprises, parfois fort anciens, ne sont toujours pas régularisés après des années de procédure qu'il faut poursuivre. Il s'agit des opérations suivantes :

- Échange parcelle 15, au Chesnay,
- Parking de La Brèche à Versailles,
- Élargissement de la RN 13,
- Cession de l'A86,
- Pont de la SNCF à la Celle-St-Cloud,
- Digue de l'étang Corot à Ville d'Avray.

Compte tenu de la forte pression urbaine, il conviendra d'affirmer en toutes circonstances que le respect de l'intégrité du domaine forestier conformément aux directives relatives aux forêts périurbaines est une nécessité absolue.

5.1.3. Dossier de concession

Il faut absolument actualiser le paiement des redevances pour des raisons tant foncières (intégrité du domaine) qu'économiques (droit privé sur un espace public).

Les concessions nouvelles seront limitées aux sites déjà "artificialités," afin de ne pas poursuivre un mitage et un quadrillage souterrain qui contribuent à faire disparaître le caractère naturel de la forêt.

5.1.4. Dossier Forêt de Protection

Le statut de forêt de protection (article L.411-1 et suivants du Code Forestier) de cette forêt doit aboutir. Il faudra veiller à son application réglementaire.

En effet, la forêt de Fausses Reposes correspond de façon exemplaire aux objectifs de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

5.2. PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA GESTION SYLVICOLE

L'enjeu sylvicole est la gestion durable des peuplements avec maintien du chêne et la réduction de la pression du châtaignier au profit des essences dites secondaires. Ces enjeux sont cadrés par les guides de sylviculture du chêne et du châtaignier, édités en 2004 (ainsi que toutes références techniques sur les autres essences à gérer). Ces enjeux sont joints à ceux du paysage et d'accueil du public.

5.2.1. Opérations sylvicoles : coupes

Les quelques règles suivantes seront appliquées pour toute nature de coupes :

- Ne pas favoriser la régularisation systématique des peuplements,
- Conserver des perspectives ouvertes après la tempête,
- Favoriser le sous-étage,
- Favoriser la diversité des essences autre que le châtaignier,
- Conserver des arbres morts et arbres à cavité sous réserve de sécurité pour les usagers de la forêt,
- Conserver et gérer les arbres remarquables et en recruter de nouveaux,
- Traiter en taillis les lisières externes le long des zones urbanisées et des voies publiques à circulation rapide,
- Traiter en futaie irrégulière les lisières internes et les lisières externes le long des milieux naturels et des chemins de promenade,
- Planter des cloisonnements d'exploitation à 25 m,
- Pour le débardage des bois sur les sols limoneux et fond frais, préconiser une sortie des bois sur sol sec,
- Pour les ventes de bois sur pied, utiliser la clause "accueil du public" (Cahier des Clauses Communes).

5.2.1.1. Groupes de rajeunissement (114,50 ha)

Groupe de reconstitution (RCH1=44,75 ha)

En début du présent aménagement, l'ouverture de la totalité des surfaces de reconstitution dans le groupe de rajeunissement a été faite par la tempête de 1999.

Certaines parcelles en reconstitution après tempête contiennent encore des semenciers (parcelles 65, 68, 77, 92 et 95). Elles sont prévues à l'état d'assiette en début de période d'aménagement (2006). Ce sera soit une coupe secondaire ou définitive, soit une coupe d'éclaircie latérale dans le peuplement limitrophe. Les bouquets paysagers et les arbres à cavité ou morts seront maintenus. Les parcelles du groupe de reconstitution sur trouées rases ne sont pas prévues à l'état d'assiette puisqu'il n'y a plus d'arbre.

Groupe de régénération en chêne (RCH2=30,33 ha)

Les régénérations déjà engagées ne sont pas prévues à l'état d'assiette. Les coupes secondaires et définitives seront programmées au choix du gestionnaire

Pour les autres, les coupes de mise en régénération seront assises dans le cadre d'un programme quinquennal. Une année indicatrice est proposée à l'état d'assiette. Une analyse paysagère précédera toute action. Cette analyse définira les bouquets paysagers (etc..) et le rythme de mise en régénération par bouquets ou parquets. Le gestionnaire effectuera d'abord une coupe d'ensemencement sur glandée acquise aux abords des semenciers, notamment par recépage du taillis. Les coupes secondaires et définitives seront programmées au choix du gestionnaire. Elles respecteront les bouquets paysagers, les arbres à cavité et morts, etc.

La régénération pourra s'étaler, pour chaque bouquet ou parquet, sur 15 à 20 ans mais elle pourra aussi être raccourcie si la dynamique naturelle le permet.

Groupe de recépage du taillis de châtaignier (RCHT= 39,71 ha)

Le but est de rajeunir le châtaignier par recépage du taillis. L'implantation des coupes sera étudiée avec soin, en s'appuyant sur l'analyse paysagère. Le recépage dans les unités de gestion se fera en 1 ou 2 parquets. L'état d'assiette n'a prévu que la première intervention. Le gestionnaire fixera les suivantes. Malgré la dynamique des rejets du châtaignier, il sera combiné une régénération naturelle sous les réserves de chêne qui seront enlevées à terme.

Sous-groupe d'enrichissement du taillis (3,09 ha)

La parcelle 47 sera passée en coupe de taillis avant une plantation d'enrichissement.

Sous-groupe de régénération naturelle de châtaignier, chêne et feuillus divers (7,81 ha)

Les parcelles sur limon seront régénérées, naturellement, en châtaignier mais aussi en chêne, frêne, érable sycomore et fruitiers, partout où l'opportunité se présente.

La mise en régénération sera précédée d'une étude paysagère et d'un diagnostic sylvicole (présence de semis). Elle sera réalisée par coupe rase du taillis, en deux temps. Première étape : recherche de bouquets de régénération de feuillus autres que le châtaignier. Deuxième étape : régénération en châtaignier, par coupe définitive, avec bouquets paysagers. L'état d'assiette n'a prévu que la première intervention. Le gestionnaire fixera les suivantes.

L'état d'assiette des régénérations figure page suivante.

Cas particulier : la forêt domaniale affectée au du Ministère des Affaires étrangères :

Le programme des coupes dans le canton « Bois de La Celle » parcelles 1 a et 1 b de la forêt domaniale de Fausses Reposes devra coordonner les coupes avec les parcelles de la forêt domaniale affectée du Ministère des Affaires étrangères.

Document
ONE

Etat d'assiette des coupes de régénération

état d'assiette	UG	surface	classement	Mode de régénération	Notes de suivi
2005	2_b	0,35	RChT	Régé nat et Recépage	
2005	2_e	0,39	RCH2	Régé Nat	
2005	62_a	0,84	RCH2	Régé Nat	
2005	83_a	2,10	RCH2	Régé Nat	
2005	85_a	1,72	RCH2	Régé Nat	
		5,40			
2006	113_a	4,68	RCH1	Régé nat et plantation	
2006	114_a	2,01	RCH1	Régé nat et plantation	
2006	28_a	0,14	RCH1	plantation	
2006	29_a	2,39	RCH1	plantation	
2006	30_a	0,69	RCH1	plantation	
2006	31_a	1,47	RCH1	plantation	
2006	32_a	1,32	RCH1	plantation	
2006	33_b	0,62	RCH1	plantation	
2006	46_b	1,35	RCH1	plantation	
2006	65_a	0,42	RCH1	Régé nat et plantation	
2006	68_a	1,53	RCH1	Régé nat et plantation	
2006	77_a	0,72	RCH1	Régé nat et plantation	
2006	79_a	4,40	RCH1	Régé nat et plantation	
2006	92_u	5,33	RCH1	Régé nat et plantation	
2006	95_b	2,05	RCH1	Régé nat et plantation	
2006	119_a	0,39	RCH2	Régé Nat+ recépage	
2006	120_a	0,64	RCH2	Régé Nat+ recépage	
2006	115_c	0,25	RCH1	plantation	
2006	134_b	1,05	RCH1	plantation	
		31,44			
2007	137_b	0,37	RCH1	plantation	
2007	3_b	1,70	RCH1	plantation	
2007	112_u	3,35	RCH2	Régé Nat	
2007	115_d	1,25	RChT	Recépage	
2007	130_a	3,65	RChT	Régé nat et Recépage	
2007	137_a	1,61	RChT	Recépage	
2007	58_c	1,09	RChT	Régé nat et Recépage	
		13,02			
2008	19_b	0,86	RCH1	plantation	
2008	21_b	0,36	RCH1	plantation	
2008	25_a	0,63	RCH1	plantation	
2008	8_a	2,77	RCH1	plantation	
2008	9_a	2,24	RCH1	Régé nat et plantation	
2008	9_b	3,99	RCH1	plantation	
2008	18_b	0,98	RCH2	Régé Nat	
2008	1a_a	2,01	RChT	Régé nat et Recépage	
2008	24_b	0,76	RChT	Recépage	
		14,59			
2009	133_c	1,18	RCH2	Régé Nat	
2009	87_c	1,49	RCH2	Régé Nat	
2009	72_c	0,31	RChT	Recépage	
2009	73_d	0,52	RChT	Recépage	
		3,49			
2010	100_c	1,42	RCH1	plantation	
2010	37_b	0,65	RCH2	Régé Nat	
2010	38_b	4,09	RCH2	Régé Nat	
2010	49_a	1,05	RCH2	Régé Nat	
2010	47_a	3,09	RChT	Plantation	
2010	48_b	0,74	RChT	Recépage	
		11,04			

Etat d'assiette des coupes de régénération

état d'assiette	UG	surface	classement	Mode de régénération	Notes de suivi
2011	98_c	0,91	RCH2	Régé Nat	
2011	99-c	0,45	RCH2	Régé Nat	
2011	125_c	0,47	RChT	Régé nat et Recépage	
2011	126_c	1,33	RChT	Recépage	
2011	15_c	0,77	RChT	Recépage	
2011	16_a	0,89	RChT	Recépage	
2011	17_c	0,91	RChT	Recépage	
2011	20_b	0,54	RChT	Recépage	
		6,27			
2012	36_b	2,56	RCH2	Régé Nat	
		2,56			
2013	70_a	3,72	RCH2	Régé Nat	
2013	72_a	2,19	RCH2	Régé Nat	
		5,91			
2014	42_a	1,63	RCH2	Régé Nat	
		1,63			
2015	101_b	0,81	RChT	Recépage	
2015	102_b	1,69	RChT	Recépage	
		5,75			
2016	2_e	0,94	RChT	Recépage	
2016	57_a	2,32	RChT	Régé nat et Recépage	
2016	58_b	1,61	RChT	Recépage	
		4,87			
2017	115_e	1,07	RChT	Recépage	
2017	85_b	0,90	RChT	Recépage	
2017	87_b	1,71	RChT	Recépage	
		3,68			
2019	131_a	3,31	RChT	Régé nat et Recépage	
		3,31			
2020	14_b	1,20	RChT	Recépage	
		1,20			
2024	1b_b	0,95	RChT	Recépage	
2024	116_a	2,93	RChT	Régé nat et Recépage	
		3,88			

5.2.1.2. Groupes d'amélioration [©]

Les éclaircies viseront à favoriser les sujets les plus vigoureux et à augmenter la diversité. Toutes les essences autres que le châtaignier seront favorisées. Les éclaircies seront marquées dans l'étage dominant, les brins dominés étant conservés en sous-étage. Les chênes issus du taillis sous futaie souffrant d'une trop forte proximité des châtaigniers montés dans la futaie seront bien dégagés. Le recépage du taillis par bouquet peut être pratiqué en amélioration.

Groupe d'éclaircie A2

Le peuplement sera éclairci, selon le référentiel sylvicole (classe2).

Groupe d'amélioration A3

On procédera au choix des arbres objectif, selon la méthode définie par le guide de sylviculture de la chênaie atlantique.

Groupe d'amélioration A4

L'intensité du prélèvement sera de l'ordre de 1 tige sur 5 au profit des plus belles tiges et des essences à favoriser. Le prélèvement en surface terrière sera au maximum de 4m²/ha.

Groupe d'amélioration attente A5a

Le prélèvement sera faible et uniquement par action sanitaire et de sécurité.

5.2.1.3. Groupes de maturation

- Groupe d'îlots de vieux bois A5v [®]

Le but forestier poursuivi dans le groupe, dénommé « îlots de vieux bois », de « vieillissement » ou de « maturation » est de laisser vieillir les chênes (et retarder son renouvellement) par intérêt paysager (arbres monuments) et pour favoriser l'avifaune, l'entomofaune et autres espèces inféodées aux gros chênes.

Le chêne est présent dans de bonnes conditions de station. Son âge de renouvellement sera poussé à 300 ans. Toutes les réserves de chêne seront conservées jusqu'à cet âge, exceptés les chênes de qualité « A » qui pourront être exploités plus tôt. Lors des coupes, les houppiers et surbilles ayant un intérêt écologique seront démembrés et laissés sur place, ailleurs qu'à proximité des chemins et carrefours.

L'objectif sylvicole est également de gérer durablement les essences d'accompagnement moins longévives (60 à 120 ans). Ces essences (bouleau, érables, sorbiers, frêne, châtaignier) nécessitent une sylviculture dynamique, c'est-à-dire une mise en lumière forte dès l'âge de 10 à 15 ans.

C'est dans ce groupe qu'a été choisi l'**îlot de sénescence**. Dans cet îlot, le prélèvement sera nul, sauf problème de sécurité. Il en sera de même pour d'autres îlots de sénescence qui pourraient être maintenus, en application des directives en cours de d'élaboration.

- Groupe jardinatoire par bouquets ou pied d'arbre JA

Il concerne les sites d'accueil et de parc et les unités de gestions en site écologique.

Dans les sites d'accueil et de parc, les interventions seront rapprochées et viseront à apporter de la lumière au sol et à assurer la sécurité du public. Dans un souci de rajeunissement continu des boisements, des bouquets de régénération par recépage sont arrêtés. Les coupes suivront le schéma suivant :

- Des études paysagères établiront périodiquement un projet de travaux,
- La programmation sera annuelle,

[©] Se référer au guide des sylvicultures de la chênaie atlantique et du châtaignier dans le Nord-Ouest.

[®] Se référer à la note de Service de la Direction Territoriale sur les îlots de vieillissement (2003) et de sénescence (note en cours de rédaction)

- Le passage en travaux et en coupe se fera tous les 8 ans,
- Le rajeunissement portera sur 20 % de la surface, par bouquets,
- Les coupes et travaux seront réalisés sous maîtrise d'œuvre ONF.

Dans les unités de gestions en site écologique (TSF à chêne irrégulier Petits Bois, sur les stations hyperacidiphiles), les interventions seront espacées et relèveront d'un traitement en taillis-sous-futaie. L'intérêt principal de ce groupe est le suivi écologique, par étude des différentes phases de végétation, depuis la phase de colonisation par le bouleau jusqu'à la phase de maturation du chêne. Il sera appliqué un traitement irrégulier clair, avec rajeunissement par recépage ou colonisation. Le châtaignier, non en station, sera recépage. Le chêne et les bouleaux ou sorbiers seront favorisés. Les chênes issus de taillis seront maintenus ou traités en taillis. Le passage en coupe sera extensif (tous les 30 ans). Ces peuplements étant situés en crête, il faut tenir compte du rôle paysager lointain.

5.2.2. Programme d'assiette des coupes

Les passages en coupe seront adaptés aux groupes :

Groupes	Types de peuplement	Rotation des coupes
A2	Jeune futaie	7 ans
A3	Chêne d'âge inférieur à 100 ans	2 fois / aménagement
A4	Chêne d'âge supérieur à 100 ans ou Châtaignier de densité supérieure à 250 tiges/ha	1 fois / aménagement
A5a	Châtaignier de densité inférieure à 250 tiges/ha ou Châtaignier mal venant	1 fois / aménagement
A5v	Chêne en îlots de vieux bois	1 fois / aménagement
JA écologie	TSF à chêne irrégulier Petits Bois, sur les stations hyperacidiphiles	30 ans
JA accueil	Sites d'accueil et de parc	8 ans

Le gestionnaire aura toujours la possibilité, après visite des parcelles, d'ajourner des coupes prévues.

L'état d'assiette est bâti sur un regroupement d'environ 3 ou 4 parcelles contiguës pouvant constituer un ou deux lots de vente chaque année. Le Programme d'assiette des coupes d'amélioration figure page suivante :

Programme d'assiette des coupes d'amélioration

Etat d'assiette	Parcelles	UG	Ha	classement	Remarques
2005	2	2_a	2,08	A5a	
2005	2	2_c	2,22	A2	
2005	4	4_a	3,71	A2	
2005	7	7_a	1,04	A2	
2005	8	8_c	0,57	A2	
2005	33	33_a	4,25	A2	
2005	34	34_u	3,87	A2	
2005	60	60_a	2,28	A4	
2005	60	60_b	0,93	A2	
2005	61	61_a	3,87	A2	
2005	62	62_b	0,96	A2	
2005	62	62_c	2,41	A2	
2005	63	63_a	2,51	A2	
2005	66	66_a	1,98	A2	
2005	75	75_u	3,74	A2	
2005	76	76_u	4,58	A2	
2005	97	97_b	3,65	A5a	
2005	98	98_a	1,30	A2	
2005	100	100_b	1,47	A2	
2005	103	103_u	6	A5a	
2005	110	110_a	2,30	A2	
2005	133	133_b	4,26	A2	
			59,60		
2006	10	10_u	5,77	A2	
2006	12	12_u	5,80	A2	
2006	13	13_u	3,87	A2	
2006	54	54_u	2,58	A2	
2006	71	71_u	4,72	A3	
2006	77	77_b	4,04	A4	
2006	119	119_b	2,64	A4	
			29,43		
2007	3	3_c	3,05	A4	
2007	90	90_b	3,91	A2	
2007	91	91_b	0,82	A3	
2007	96	96_a	2,37	A2	
2007	115	115_a	2,14	Ja	
2007	117	117_b	3,76	A4	
2007	125	125_a	0,82	Ja	
2007	126	126_a	1,78	Ja	
2007	126	126_d	0,81	A2	
			17,45		
2008	1b	1b_a	6,40	A5a	
2008	7	7_b	4,86	A5a	
2008	8	8_b	3,92	A4	
			15,18		
2009	55	55_u	4,32	A2	
2009	57	57_b	0,60	A2	
2009	73	73_a	0,87	A4	
2009	103	103_u	5,62	A5a	
2009	133	133_a	1,28	A4	
			12,69		
2010	45	45_a	2,62	A1	
2010	47	47_b	2,23	A5a	
2010	48	48_a	5,53	A4	
2010	49	49_b	2,54	A4	
2010	51	51_a	0,93	A5v	
2010	51	51_b	3,35	A4	
			17,19		
2011	17	17_a	1,18	Ja	
2011	97	97_a	0,93	Ja	
2011	107	107_u	5,52	A4	
2011	125	125_b	1,70	Ja	
2011	127	127_u	6,04	Ja	
			15,36		

Programme d'assiette des coupes d'amélioration

Etat d'assiette	Parcelles	UG	Ha	classement	Remarques
2012	2	2_c	2,22	A2	
2012	4	4_a	3,71	A2	
2012	4	4_b	3,52	Ja	
2012	7	7_a	1,04	A2	
2012	8	8_c	0,57	A2	
2012	33	33_a	4,25	A2	
2012	34	34_u	3,87	A2	
2012	35	35_u	3,43	A4	
2012	36	36_a	1,24	A4	
2012	60	60_b	0,93	A2	
2012	61	61_a	3,87	A2	
2012	63	63_a	2,51	A2	
2012	63	63_b	1,05	A4	
2012	66	66_a	1,98	A2	
2012	69	69_b	0,89	A5a	
2012	73	73_b	3,56	A5a	
2012	80	80_a	3,25	Ja	
2012	98	98_a	1,30	A2	
2012	100	100_a	1,42	A1	
2012	100	100_b	1,47	A2	
2012	110	110_a	2,30	A2	
2012	133	133_b	4,26	A2	
			52,62		
2013	6	6_u	3,16	A5a	
2013	10	10_u	5,77	A2	
2013	11	11_u	3,61	A4	
2013	12	12_u	5,80	A2	
2013	13	13_u	3,87	A2	
2013	52	52_u	4,35	A4	
2013	53	53_a	4,08	A4	
2013	53	53_b	0,11	Ja	
2013	54	54_u	2,58	A2	
2013	70	70_b	1,22	A4	
2013	75	75_u	3,74	A2	
2013	76	76_u	4,58	A2	
			42,87		
2014	17	17_b	1,91	Ja	
2014	18	18_a	3,91	A5v	
2014	19	19_a	2,42	A4	
2014	42	42_b	3,67	A4	
2014	43	43_a	4,47	A4	
2014	44	44_u	5,22	A5v	
2014	46	46_c	0,64	A1	
2014	90	90_b	3,91	A2	
			26,16		
2015	96	96_a	2,37	A2	
2015	125	125_a	0,82	Ja	
2015	126	126_a	1,78	Ja	
2015	93	93_u	4,77	A4	
2015	94	94_u	5,56	A4	
2015	95	95_a	2,72	A5a	
2015	96	96_b	1,69	A5a	
2015	126	126_d	0,81	A2	
			20,52		
2016	28	28_b	2,69	A5a	
2016	29	29_b	3,96	A5a	
2016	30	30_b	2,71	A5a	
2016	31	31_b	1,12	A5a	
2016	32	32_b	4,43	A5a	
2016	56	56_u	2,20	A4	
2016	57	57_b	0,60	A2	
2016	57	57_c	1,16	A4	
2016	64	64_u	2,52	A4	
2016	65	65_b	2,42	A4	
2016	67	67_u	3,61	A4	
2016	68	68_b	3,83	A4	
2016	71	71_u	4,72	A3	
			35,96		

Programme d'assiette des coupes d'amélioration

Etat d'assiette	Parcelles	UG	Ha	classement	Remarques
2017	22	22_u	4,63	Ja	
2017	23	23_u	3,55	A4	
2017	62	62_b	0,96	A2	
2017	62	62_c	2,41	A2	
2017	88	88_u	5,61	A5a	
2017	89	89_u	2,61	A4	
2017	91	91_b	0,82	A3	
2017	113	113_b	1,14	A5a	
2017	114	114_b	3,35	A4	
2017	115	115_a	2,14	Ja	
			27,21		
2018	58	58_a	2,69	A5a	
2018	59	59_u	1,77	A5a	
2018	98	98_b	0,88	A5a	
2018	99	99_a	4,35	A5a	
2018	101	101_a	3,66	A5a	
2018	102	102_a	1,87	A5v	
2018	104	104_b	0,37	A5v	
2018	105	105_b	4,11	A5v	
2018	120	120_b	4,88	A5a	
2018	121	121_b	0,59	A5a	
2018	122	122_u	2,40	A4	
2018	125	125_d	0,74	A4	
2018	126	126_b	1,54	A4	
			29,86		
2019	2	2_c	2,22	A2	
2019	2	2_a	2,08	A5a	
2019	4	4_a	3,71	A2	
2019	4	4_b	3,52	Ja	
2019	5	5_u	3,91	A5a	
2019	7	7_a	1,04	A2	
2019	8	8_c	0,57	A2	
2019	33	33_a	4,25	A2	
2019	34	34_u	3,87	A2	
2019	60	60_b	0,93	A2	
2019	61	61_a	3,87	A2	
2019	61	61_b	1,84	A1	
2019	63	63_a	2,51	A2	
2019	63	63_b	1,05	A1	
2019	63	63_c	1,48	A1	
2019	66	66_a	1,98	A2	
2019	66	66_b	0,69	A1	
2019	80	80_a	3,25	Ja	
2019	98	98_a	1,30	A2	
2019	100	100_b	1,47	A2	
2019	110	110_a	2,30	A2	
2019	129	129_a	3,19	A5v	
2019	129	129_b	1,69	A5a	
2019	130	130_b	1,43	A5a	
2019	132	132_u	2,89	A5a	
2019	133	133_b	4,26	A2	
			61,30		

Programme d'assiette des coupes d'amélioration

Etat d'assiette	Parcelles	UG	Ha	classement	Remarques
2020	3	3_a	0,67	A1	
2020	10	10_u	5,77	A2	
2020	12	12_u	5,80	A2	
2020	13	13_u	3,87	A2	
2020	14	14_a	5,84	A5a	
2020	15	15_b	0,55	Ja	
2020	16	16_b	5,14	A5a	
2020	25	25_b	4,32	A5v	
2020	25	25_c	1,43	A5a	
2020	26	26_u	4,37	A5a	
2020	27	27_a	1,89	A5a	
2020	54	54_u	2,58	A2	
2020	104	104_a	4,40	A1	
2020	104	104_c	0,35	A1	
			46,99		
2021	45	45_b	0,90	A5a	
2021	46	46_a	3,51	A5a	
2021	75	75_u	3,74	A2	
2021	76	76_u	4,58	A2	
2021	90	90_b	3,91	A2	
2021	90	90_a	1,17	A1	
2021	96	96_a	2,37	A2	
2021	96	96_c	2,22	A1	
2021	107	107_u	5,52	A4	
2021	108	108_c	1,38	A4	
2021	109	109_a	2,30	A5a	
2021	118	118_a	2,54	A5a	
2021	119	119_b	2,64	A4	
2021	134	134_a	2,76	A4	
2021	135	135_u	3,37	A4	
2021	136	136_u	1,36	A5a	
			44,97		
2022	37	37_a	3,15	A5a	
2022	38	38_a	1,79	A4	
2022	39	39_u	2,95	A4	
2022	40	40_u	2,39	A5a	
2022	41	41_u	5,11	A5a	
2022	50	50_u	4,74	A5a	
2022	72	72_b	3,75	A5a	
2022	73	73_c	1,26	Ja	
2022	74	74_u	1,87	A5a	
			27,02		
2023	20	20_a	3,00	A5a	
2023	21	21_a	2,69	A5a	
2023	55	55_u	4,32	A2	
2023	57	57_b	0,60	A2	
2023	78	78_u	3,03	A5v	
2023	80	80_b	2,17	A5v	
2023	81	81_u	5,91	A4	
2023	82	82_u	6,28	A4	
2023	83	83_b	0,92	A5a	
2023	83	84_u	3,99	A4	
2023	86	86_u	5,57	A4	
2023	125	125_a	0,82	Ja	
2023	126	126_a	1,78	Ja	
2023	126	126_d	0,81	A2	
			41,89		

Programme d'assiette des coupes d'amélioration

Etat d'assiette	Parcelles	UG	Ha	classement	Remarques
2024	1a	1a_b	4,64	A5a	
2024	2	2_f	1,65	A5a	
2024	106	106_a	0,48	A5v	
2024	106	106_b	4,71	A4	
2024	110	110_b	3,14	A1	
2024	111	111_u	5,98	A5v	
2024	116	116_b	2,46	A5a	
2024	117	117_a	2,83	Ja	
2024	118	118_b	2,10	Ja	
2024	123	123_a	1,96	Ja	
			29,96		
non inscrit	24	24_a	2,35	A4	
non inscrit	69	69_a	6,13	A5v	
non inscrit	79	79_b	1,57	A5v	
non inscrit	87	87_a	2,37	A5a	
non inscrit	91	91_a	3,20	A5v	
non inscrit	105	105_a	1,51	A5v	
non inscrit	108	108_a	4,16	A5v	
non inscrit	108	108_b	0,32	A5v	
non inscrit	109	109_b	1,16	A5a	
non inscrit	124	124_u	3,03	Ja	
non inscrit	128	128_u	2,64	Ja	
non inscrit	129	129_c	1,10	A5a	
non inscrit	131	131_b	2,05	Ja	
			31,59		

Document ONE

5.2.2. Opérations sylvicoles : travaux

5.2.2.1. Travaux de régénération

La régénération sera progressive et paysagère par parquet ; elle sera en priorité naturelle. Le maximum de diversité sera recherché.

La régénération naturelle en chêne sera une priorité même à faible densité du chêne (20 tiges/ha). La régénération naturelle sera également utilisée pour le châtaignier et les érables, bouleaux, frênes, sorbiers ou charmes, en mélange.

La régénération par plantation de chêne sera adoptée pour les emprises de chantiers autoroutiers et les trouées rases de la tempête (densité 1000 chênes/ha, hauteur 50/80cm).

La régénération par plantation en fruitiers, sera préconisée en enrichissement du taillis dans la parcelle 47 de TSF ruiné (densité 400 plants/ha, hauteur 50/80cm).

La régénération par recépage du taillis de châtaignier est économique pour rajeunir une forêt. Il faut cependant veiller à ce que les souches soient bien coupées rez de terre. Le recépage sera suivi de balivage des rejets à 12 ans. Cependant, malgré la dynamique des rejets du châtaignier, il sera combiné à une régénération naturelle sous les réserves de chêne avant leur enlèvement. Les essences diverses seront favorisées y compris les semis de châtaignier.

Le crochetage superficiel sera pratiqué sur les sols « acides » pour favoriser l'installation des semis. Des clôtures ne seront pas posées mais le public sera dissuadé de pénétrer en sous-bois.

Tableau des modes de régénération par unités de gestion :

Légende : UG = unité de gestion ; RCH1 = reconstitution en chêne ;

RCH2 = régénération naturelle de chêne ; RCHt = régénération naturelle de châtaignier.

UG	Surface (ha)	Groupe	Stade	Essence dominante	Plantation	Naturel	Recépage
1a_a	2,01	RCht	fermé	Châtaignier		2,01	
1b_b	0,95	RCht	fermé	Châtaignier			0,95
2_e	0,39	RCH2	fermé	Chêne		0,39	
2_b	0,35	RCht	Ouvert	Châtaignier			0,35
2_e	0,94	RCht	fermé	Châtaignier et chêne			0,94
3_b	1,70	RCH1	Ouvert	Chêne	1,70		
8_a	2,77	RCH1	Ouvert	Chêne	2,77		
9_a	2,24	RCH1	Ouvert	Chêne	2,24		
9_b	3,99	RCH1	Ouvert	Chêne	3,99		
14_b	1,20	RCht	fermé	Châtaignier et chêne			1,20
15_c	0,77	RCht	fermé	Châtaignier			0,77
16_a	0,89	RCht	fermé	Châtaignier			0,89
17_c	0,91	RCht	fermé	Châtaignier			0,91
18_b	0,98	RCH2	fermé	Chêne		0,98	
19_b	0,86	RCH1	Ouvert	Chêne	0,86		
20_b	0,54	RCht	fermé	Châtaignier			0,54
21_b	0,36	RCH1	Ouvert	Chêne	0,36		
24_b	0,76	RCht	fermé	Châtaignier			0,76
25_a	0,63	RCH1	Ouvert	Chêne	0,63		
28_a	0,14	RCH1	Ouvert	Chêne	0,14		
29_a	2,39	RCH1	Ouvert	Chêne	2,39		
30_a	0,69	RCH1	Ouvert	Chêne	0,69		
31_a	1,47	RCH1	Ouvert	Chêne	1,47		
32_a	1,32	RCH1	Ouvert	Chêne	1,32		
33_b	0,62	RCH1	Ouvert	Chêne	0,62		

UG	Surface (ha)	Groupe	Stade	Essence dominante	Plantation	Naturel	Recépage
36_b	2,56	RCH2	fermé	Chêne		2,56	
37_b	0,65	RCH2	fermé	Châtaigner, chêne et frêne		0,65	
38_b	4,09	RCH2	fermé	Châtaigner, chêne et frêne		4,09	
42_a	1,63	RCH2	fermé	Chêne		1,63	
46_b	1,35	RCH1	Ouvert	Chêne	1,35		
47_a	3,09	RChT	fermé	Fruitier	3,09		
48_b	0,74	RChT	fermé	Châtaigner			0,74
49_a	1,05	RCH2	fermé	Chêne et frêne		1,05	
57_a	2,32	RChT	fermé	Châtaigner et chêne			2,32
58_b	1,61	RChT	fermé	Châtaigner			1,61
58_c	1,09	RChT	fermé	Châtaigner et chêne			1,09
62_a	0,84	RCH2	fermé	Chêne		0,84	
65_a	0,42	RCH1	Ouvert	Chêne		0,42	
68_a	1,53	RCH1	Ouvert	Chêne		1,53	
70_a	3,72	RCH2	fermé	Chêne		3,72	
72_a	2,19	RCH2	fermé	Chêne		2,19	
72_c	0,31	RChT	fermé	Châtaigner			0,31
73_d	0,52	RChT	fermé	Châtaigner			0,52
77_a	0,72	RCH1	Ouvert	Chêne		0,72	
79_a	4,40	RCH1	Ouvert	Chêne	4,40		
83_a	2,10	RCH2	Ouvert	Chêne		2,10	
85_a	1,72	RCH2	Ouvert	Chêne		1,72	
85_b	0,90	RChT	Ouvert	Châtaigner			0,90
87_c	1,49	RCH2	fermé	Chêne		1,49	
87_b	1,71	RChT	fermé	Châtaigner			1,71
92_u	5,33	RCH1	Ouvert	Chêne		5,33	
95_b	2,05	RCH1	Ouvert	Chêne	2,05		
98_c	0,91	RCH2	fermé	Chêne		0,91	
99_c	0,45	RCH2	fermé	Chêne		0,45	
100_c	1,42	RCH1	Ouvert	Chêne	1,42		
101_b	0,81	RChT	fermé	Châtaigner		0,81	
102_b	1,69	RChT	fermé	Châtaigner		1,69	
112_u	3,35	RCH2	fermé	Chêne		3,35	
113_a	4,68	RCH1	Ouvert	Chêne		4,68	
114_a	2,01	RCH1	Ouvert	Chêne		2,01	
115_c	0,25	RCH1	Ouvert	Chêne	0,25		
115_d	1,25	RChT	fermé	Châtaigner			1,25
115_e	1,07	RChT	fermé	Châtaigner			1,07
116_a	2,93	RChT	Ouvert	Châtaigner et chêne			2,93
119_a	0,39	RCH2	fermé	Chêne			0,39
120_a	0,64	RCH2	fermé	Chêne		0,64	
125_c	0,47	RChT	fermé	Châtaigner et chêne			0,47
126_c	1,33	RChT	fermé	Chêne			1,33
130_a	3,65	RChT	fermé	Divers			3,65
131_a	3,31	RChT	fermé	Châtaigner et chêne		3,31	
133_c	1,18	RCH2	fermé	Chêne		1,18	
134_b	1,05	RCH1	Ouvert	Chêne	1,05		
137_b	0,37	RCH1	Ouvert	Chêne	0,37		
137_a	1,61	RChT	fermé	Châtaigner			1,61
Total	114,80				33,16	52,45	29,20

Normes et coût des régénérations

L'ensemble des travaux sera effectué en prenant les mêmes références techniques que ci-dessus. Il sera augmenté d'un surcoût correspondant à la petite taille des unités, à l'investissement paysager et au contexte urbain.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles	Normes	Coût (€2004/ha)
Régénération naturelle chêne sessile type chênaie-charmaie	1CHX4	2740 €/ha + 40%
Régénération artificielle chêne sessile sans accompagnement	3CHS1	4300 €/ha + 40%
Amélioration futaie de chêne	5CHX1	1500 €/ha
Régénération par recépage d'un taillis de châtaignier	1CHT1	1062 €/ha + 50%
Arasement des souches	3CHT3 partie	675 €/ha
Régénération naturelle mélangée châtaignier - feuillus précieux	1CHT1	1062 €/ha + 50%
Amélioration après recépage du châtaignier à objectif grume	5CHT1	2062 €/ha + 10%
Dépressage après régénération naturelle de châtaignier	5CHT3	2006 €/ha

Ces coûts s'appliquent aux surfaces ouvertes et à ouvrir dans le groupe de régénération.

5.2.2.2. Nettoyement, dépressage

Les parcelles en phase d'entretien Jeunes peuplements en début d'aménagement sont :

Parcelles	UG	surface
2	2_d	1,29
15	15_a	2,02
24	24_c	1,08
27	27_b	1,06
37	37_c	0,36
38	38_b	0,39
43	43_b	0,67
102	102_c	0,57
115	115_b	0,31
121	121_a	3,34
123	123_b	1,03
		12,12

Les parcelles en régénération en début d'aménagement entreront dans ce groupe pendant la durée de l'aménagement.

L'ensemble des travaux sera effectué en prenant pour référence les itinéraires techniques de travaux sylvicoles préconisés par les guides chêne et châtaignier. Les brins à enlever sont désignés à la griffe puis, si possible, vendus en menus produits.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles	Normes	Coût (€2004/ha)
Amélioration après recépage du châtaignier à objectif grume	5CHT1	2062 €/ha + 10%
Dépressage après régénération naturelle de châtaignier	5CHT3	2006 €/ha
Amélioration futaie de chêne	5CHX1	1500 €/ha

Etant données les contraintes paysagères, même si la situation ne permet qu'un objectif grumette, on suivra l'itinéraire technique « taillis de châtaignier à objectif grume » qui prévoit 2 dépressages.

Dans la phase d'amélioration après recépage du châtaignier, à 8 ans et à 14 ans, toutes les essences autres que le châtaignier seront favorisées (chêne bouleau, érables, sorbier).

5.2.3. Opérations relatives aux infrastructures

Les cloisonnements seront ouverts avant les coupes, selon les directives en vigueur et avec traitement paysager.

Une piste de débardage sera créée dans les « bois de La Celle-Saint-Cloud » (parcelles 1 et 2), avec accès grumier au Butard.

5.3. DISPOSITIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

5.3.1. Règles générales

Les gestionnaires favoriseront le mélange des essences. La dominance du châtaignier sera réduite au profit des chênes, bouleaux, fruitiers, érables, trembles, saules ou charmes en fonction des stations. Les petites clairières existantes au sein des peuplements seront laissées en évolution naturelle.

5.3.2. Îlots de vieux bois et de sénescence du chêne et arbres à cavité et bois gisant

Les îlots de vieux bois représentent 52,46 ha soit 8% de la surface totale de la forêt. Leur gestion est définie dans le groupe A5v. Dans ce groupe, le gestionnaire a retenu un **îlot de sénescence**, dans une partie de la parcelle 105. Pour leur gestion, on se référera aux notes de service de la Direction Territoriale sur les îlots de vieillissement applicable depuis en 2003 et sur les îlots de sénescence en cours de rédaction.

Des arbres creux, à cavité ou morts seront maintenus, indépendamment de ces îlots de vieillissement. Tous les feuillus exceptés le châtaignier sont aptes à ce choix, ce qui limite l'action. Les sites favorables sont tous les TSF mélangés. Aussi, leur densité sera augmentée dans ces sites à deux arbres vieux, deux morts, ainsi que deux arbres à cavité, par hectare.

En bordure d'allées ou d'aires de stationnement, où les conditions de sécurité du public l'exigent, ces arbres, s'ils sont dangereux, seront élagués ou abattus.

Le maintien d'un certain nombre de **houppiers gisant au sol** sera appliqué dans les îlots de vieux bois, mais aussi dans les peuplements riches en feuillus divers.

5.3.3. Site des milieux humides

Ces milieux humides concentrent la richesse floristique et faunistique. Le but est d'assurer une gestion conservatoire de cette diversité. Ce sont :

- Cinq mares dont l'intérêt écologique peut être enrichi : la mare à sec P36, la mare de la Porte verte P112, la mare de travers P112, la mare aux daims P85 et la mare de la fosse aux loups P17. Ces mares feront l'objet de mise en lumière par coupe régulière des arbres ou arbustes tendant à coloniser les abords. Elles seront également profilées.
- Deux secteurs d'aulnaie de fond de vallon - ou de chênaie pédonculée variante aulnaie frênaie - : dans la parcelle 17 au Chesnay, en périphérie de la mare de la fosse aux loups et dans la parcelle 130 en limite de Chaville. L'aulnaie de la parcelle 17 sera bien éclaircie.
- Des bords de grands fossés présentant des milieux frais à caractéristiques différentes du reste de la forêt sur des zones à meulière et limon, parcelles 42, 43, 44 et 47. Des bords de fossés seront mis en lumière par coupe de recépage. Les zones de la parcelle 44 seront légèrement profilées pour relier les mares d'eau.
- Le réseau de récupération d'eau de drainage, dans les « Fonds Maréchaux », liés aux travaux autoroutiers sur l'A13 et A86 nécessite un traitement écologique à définir. C'est l'occasion de repenser une manière plus écologique de traiter les eaux des routes bitumées.

5.3.4. Sites des milieux secs et acidiphiles

Ce sont les chênaies sessiliflores oligotrophes dans les parcelles 108, 118, 122, 123, 124, 125, 126, 129, 131 et 133, avec quelques bouquets de lande à callune et de bruyère sèche dans les parcelles 90 et 110. Il est prévu de saisir des opportunités de dynamique naturelle. Après des coupes forestières, il peut s'installer des landes à callune. Ces bouquets de lande seront être maintenus ouverts sur de petites surfaces. Cependant, on veillera à les limiter à cause du risque d'incendie et du caractère acidifiant de la callune. Après les coupes forestières, il peut aussi s'installer des bouquets de bouleau ; cette boulaie sera recherchée. Elle a des qualités paysagères appréciées.

NB : Pour être durable, le bouleau exige une éclaircie forte à l'âge de 15 ans.

5.3.5. Gestion de l'équilibre faune-flore

La chasse reste sans objet dans ce massif. Des opérations de régulation des populations de renard et de chevreuil seront effectuées, dès que nécessaire. Pour cela, un suivi de la population par la méthode des bio-indicateurs sera organisé tous les ans puis tous les 2 ans.

5.3.5. Etudes écologiques

Comme cela a été constaté dans le titre 2, les connaissances sont significatives dans certains domaines. Elles méritent d'être complétées dans les domaines de l'entomologie, les chiroptères, la faune et la flore des milieux humides.

Des inventaires et études sont en cours dans le cadre d'une convention avec le conseil Général des Hauts-de Seine. Ils ont déjà mis en évidence des espèces rares ou protégées. Ces inventaires sont aussi à engager avec les partenaires des Yvelines ; ce sera en priorité l'inventaire de la mare de la parcelle 17 et l'analyse du traitement des eaux des autoroutes dans les « Fonds Maréchaux ».

Des actions pourront en découler pour enrichir la diversité biologique. Elles seront intégrées au plan quinquennal. Ces actions et connaissances serviront de base à une large communication auprès du public.

5.4. DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES

5.4.1. Règles à appliquer à la sylviculture

Quelques règles valables sur toute la forêt à appliquer dans la gestion sylvicole des coupes et des régénérations sont rappelées :

- Maintenir la diversité des essences, même secondaire, en mélange,
- Maintenir la diversité des traitements sylvicoles,
- S'affranchir des limites géométriques des parcelles pour les opérations sylvicoles marquant le paysage. Elles feront l'objet d'une étude paysagère systématique et détaillée dans les secteurs les plus sensibles,
- Considérer qu'une parcelle peut être régénérée en traitement régulier, tout en conservant des bouquets d'arbres en amélioration,
- Etablir, pour chaque parcelle du groupe de rajeunissement, un projet détaillé mentionnant les îlots paysagers, les îlots de vieillissement et tout autre renseignement concernant la vie de la parcelle. Intégrer les composantes d'accueil, d'environnement, d'écologie, de techniques sylvicoles et paysagères,
- Rajeunir la forêt selon les modèles « paysager » (parcelle 121 régénérée en une période d'aménagement et parcelles 2 et 102 à régénérer en 3 périodes aménagement) définis par les directives paysagères.

5.4.2. Les arbres remarquables

Différents inventaires ont établi des listes d'arbres majestueux issus du traitement en taillis sous futaie des siècles derniers. Une synthèse des études actualisera et harmonisera ces listes. A chaque martelage, un repérage des arbres sera fait par un point de couleur bleu. Ils feront l'objet

d'un suivi et de travaux permettant de les maintenir en bon état de sécurité et de les mettre en valeur.

5.4.3. Les chemins et carrefours

Il conviendra de favoriser ou conserver la symétrie des carrefours lors des opérations sylvicoles. On veillera à alléger régulièrement les lisières intérieures le long des chemins, lors des coupes d'éclaircies, pour les rendre perméable au regard. On veillera à favoriser certains points de vue le long de la ligne des crêtes lors d'actions sylvicoles. D'autre part, le ramassage de châtaignes étant une occupation importante, il conviendra de conserver le long des cheminements des châtaigniers à houppier développé.

5.4.4. Les lisières

Cette forêt étant un milieu « naturel » de la couronne urbaine, une attention particulière sera attachée à la gestion des lisières.

Il sera souhaitable, pour affiner la gestion de certaines lisières, de prévoir des études paysagères. Les lisières seront valorisées par des traitements en futaie irrégulière pied à pied ou par des recépages périodiques.

Cette gestion devra régler dans le même temps les problèmes de sécurité et de voisinage liés à une trop forte densité de gros arbres en bordure immédiate des zones habitées et des routes fréquentées.

5.4.4.1. Lisières internes et alternance d'ombre et de lumière

Les lisières internes sont celles situées le long des chemins de promenade. Le promeneur a besoin de variation le long de ces chemins ; son regard a besoin de pénétrer dans les peuplements. Le forestier ouvrira les peuplements le long des chemins par des éclaircies ou cherchera un effet de transparence et d'ouverture par un traitement en futaie claire.

5.4.4.2. Lisières externes et interface forêt/urbain

Le traitement des lisières sera adapté au type de lisière. En particulier, pour celles vues de loin ou celles en contact avec l'urbanisation, les interventions seront adaptées pour en faire de véritables milieux de transition paysagers et écologiques avec la forêt.

- Dans les cas d'interface positive entre le paysage urbain et la forêt, toute intervention doit améliorer l'impact visuel par un traitement en futaie claire,
- Dans les cas de rupture entre la ville et la forêt (immeubles « bloc », murs tagués), les interfaces nécessiteront, pour supprimer les points noirs, de les masquer par un écran végétal dense de type taillis,
- Dans les cas d'arbres surplombant l'urbanisation, ces lisières seront traitées en taillis ou en jeune futaie claire,
- Dans les cas de continuité végétale forêt/milieu naturel tel qu'avec les étangs Corot et le parc de Jardy, la rencontre de ces milieux sera particulièrement soignée. Toute gestion fera l'objet d'une étude paysagère,
- Dans les cas de lisières le long de chemins de promenade, le peuplement de lisière sera traité en futaie claire,
- Dans les cas de lisières le long des axes routiers à vision rapide, des effets de transparence ou de fermeture sont adaptés aux courbures de la route ou aux lignes rectilignes et à la vitesse de l'automobiliste. Cela peut amener le forestier soit à maintenir un écran végétal sur une route droite à grande circulation, soit à créer une futaie claire sur une route courbe à vitesse réduite.
- Dans les cas de lisières forestières perturbées par les travaux autoroutiers, le reboisement des emprises et la création de nouvelles lisières seront un chantier technique et paysager.

5.4.6. Résorption des points noirs paysagers

Une étude paysagère et sylvicole précèdera la reconstitution des emprises autoroutières ainsi que des peuplements résiduels. La reconstitution intégrera l'entretien pendant 20 ans selon les modalités techniques et paysagères définies par l'Office National des Forêts.

Une étude des lisières sera également nécessaire pour préconiser des opérations favorisant l'insertion ou la dissimulation d'ouvrages à partir de chemins de promenade.

5.5. DISPOSITIONS PARTICULIERES EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

5.5.1. Généralité

L'accueil se fera selon les principes suivants :

- Accueillir le public dans de bonnes conditions d'agrément,
- Offrir au public un "espace naturel" ayant un caractère marqué de calme et d'authenticité,
- Offrir au public la possibilité de s'informer sur la forêt et de se repérer.

5.5.2. Travaux pour l'accueil du public dans les sites spécialisés

Les parcs forestiers seront maintenus dans leur fonction marquée d'accueil des familles mais leur artificialisation sera réduite, dès qu'il sera possible d'intégrer mieux les équipements dans l'espace boisé. La surface des parcs proprement dits sera progressivement réduite et il ne sera pas créé de nouveau parc forestier.

Un entretien régulier sera réalisé afin de conserver leur qualité d'accueil. Il concerne la propreté, l'entretien du mobilier, la fauche des prairies et pelouses, l'entretien des cheminements et la sécurité des usagers (élagage, etc.). Lorsque la dégradation des équipements sera constatée, un renouvellement minimum sera proposé aux collectivités, en veillant à réduire l'artificialisation de ces sites.

Les travaux seront financés, dans les parcs forestiers et parcours sportifs liés aux communes, par les collectivités, dans le cadre des conventions passées entre celles-ci et l'Office National des Forêts.

Les entrées de forêt seront traitées en site d'accueil. On installera en périphérie les équipements pour l'accueil du public (parking et aire d'accueil) afin de réduire progressivement le caractère artificiel des équipements à mesure qu'on pénètre dans la forêt plus "naturelle" et plus "silencieuse".

5.5.3. Circulation et stationnement

La circulation automobile à travers la forêt domaniale de Fausses Reposes reste importante avec 4,7 km de routes nationales et départementales et 2,6 km de routes forestières ouvertes à la circulation publique.

Depuis 4 ans, la route forestière du Butard est fermée au transit automobile pour les travaux de l'A86 ; elle sera rendue aux piétons, cyclistes, cavaliers et ayant droits.

La route forestière de l'Impératrice permet aux automobilistes de raccourcir le trajet sur la voirie publique pour rejoindre Paris par Le Parc de St Cloud, ce qui entraîne un trafic de transit dans des lieux qui mériteraient plus de calme. Il conviendra de la fermer à la circulation automobile de transit dès qu'une opportunité se présentera. Ce pourrait être celle de l'ouverture de l'A86.

Le volume de stationnement actuel est adapté à la capacité d'accueil des sites occupés. Il ne devra donc pas être augmenté. Avant tous travaux d'amélioration, l'emplacement des parkings sera étudié. En effet, les parkings seront progressivement déplacés aux entrées de forêt.

5.5.4. Possibilités de promenade et de découverte

69 km d'allées piétonnes ou cyclistes s'offrent au promeneur, à partir du réseau ancien dont certaines routes ont été fermées à la circulation automobile (route des étangs et route du Butard). Les attributs routiers de ces voies tels que bordures de trottoirs et revêtement seront supprimés si le risque de ravinement par les eaux d'orage n'existe pas. Le réseau, par endroit fragilisé par la pente et le soubassement sablonneux, sera maintenu dans un état praticable par reprofilage régulier.

Des sentiers piétons complètent le réseau des allées, notamment par des chemins balisés de grande randonnée (GR) et de petite randonnée (PR). La fédération française de randonnée pédestre installera de façon complémentaire un autre chemin balisé qui reliera les massifs de Fausses Reposes et de Meudon. Le balisage restera discret.

Le réseau de pistes équestres sera augmenté en longueur. Ce réseau desservira en particulier le centre équestre de Jardy mais aussi les centres équestres riverains de la forêt et les clubs de randonnée équestre.

5.5.5. Accueil et équipement, mobilier

Les nouvelles pratiques de loisir en forêt permettent de diminuer le nombre de tables bancs et de corbeilles répartis dans la forêt, tout en maintenant l'équipement à proximité des aires d'accueil très fréquentées.

Des bancs neufs seront régulièrement installés en certains sites, confortant le mobilier en place. Les équipements et mobiliers seront maintenus dans un bon état de sécurité adapté à la vocation de cette forêt.

5.5.6. Zone de silence, cœur de forêt

Des zones de silence ont été définies pour répondre au besoin de naturalité. L'entretien des lignes de parcelles et des chemins peu utilisés sera limité. D'ici la fin de l'aménagement, le gestionnaire trouvera d'autres actions à mettre en œuvre dans ce sens.

5.5.7. Accueil - Information – Manifestations

Le nombre important des manifestations sportives ou culturelles autorisées sera contrôlé en veillant aux principes suivants pour la protection de la forêt :

- Nombre limité de participants,
- Mise en place de balisage provisoire,
- Base des manifestations et stationnement hors forêt, à négocier avec les organisateurs,
- Seuls les véhicules de secours sont autorisés en forêt.

L'accueil du public doit être décliné en termes d'animation, de découverte et de pédagogie et non en termes d'équipement nouveau. Ainsi, les panneaux d'information installés à certaines entrées de la forêt seront complétés par la carte de la forêt, des informations sur l'histoire, la richesse écologique ou d'autres sujets répondant à la curiosité du promeneur ou à la préoccupation de l'associer à la protection durable du massif.

Une carte dépliant de la forêt a été réalisée. Elle est distribuée en des lieux d'animation liés à l'Office National des Forêts (haras de Jardy, associations environnementales, office de tourisme, etc.).

Une collaboration, des parties intéressées par cette forêt a été engagée depuis 20 ans par l'Education Nationale, le Conseil Général des Hauts-de-Seine, le Haras de Jardy et l'Office National des Forêts. Elle se poursuit par des actions pédagogiques, des actions d'information et de surveillance ou de sécurité et des rencontres régulières (comité d'usagers).

La sensibilisation du public scolaire et adulte par des visites en forêt sera poursuivie.

Des actions sont annuellement organisées avec des associations et des communes pour la sensibilisation des enfants à la protection de la forêt sous la forme de "journée forêt propre". Elles seront poursuivies et encouragées car elles développent un esprit écocitoyen dont les impératifs environnementaux, à proximité des villes, ont besoin.

5.5.8. Insécurité, surveillance et Patrouille équestre

La fréquentation indésirable d'origine urbaine dans cette forêt induit des problèmes qui dépassent parfois les possibilités et les attributions des forestiers et de la patrouille équestre (problèmes de fêtes nocturnes, de circulation de motos, etc.) qui menacent la tranquillité des familles. Pour ces nuisances, une collaboration entre forestiers et services de Police Nationale ou Municipale peut améliorer cette situation.

La surveillance est réalisée par les forestiers et surtout par la patrouille équestre des Hauts-de-Seine. Le rôle de la brigade équestre est l'accueil et la sécurité en forêt et sur le domaine de Jardy. Il est souhaitable que cette surveillance limitée au territoire des Hauts-de-Seine puisse être étendue sur le territoire des Yvelines.

5.5.9. Dispositions en faveur des éléments culturels

Réfection de la signalétique

Les noms des chemins peu visibles mais témoins de l'histoire seront mis en valeur par une signalétique appropriée. Ce travail sera réalisé progressivement lors de la réfection de la signalétique du réseau des chemins.

Peinture Corot

Corot a peint la forêt près des étangs du même nom. Une photo des tableaux, mise en place face aux sites d'observation de l'époque, servirait de lecture du paysage.

5.6. ACTIONS DE COMMUNICATION

Forêt domaniale proche de Paris et classée à divers titres, le massif de Fausses Reposes est connu et fréquenté. Il bénéficie de l'attention des élus, des associations et des scientifiques. De même que l'élaboration du présent aménagement forestier a donné lieu à de nombreuses rencontres et concertations préalables, il est indispensable de préparer et maintenir régulièrement des actions d'information du public sur les activités de gestion de cette forêt. Cela s'est traduit ou se traduira par des réunions d'information et de concertation régulières avec les élus, associations et administrations. Il est souhaitable que cela aboutisse à la constitution d'un comité de massif propre à la forêt ou, mieux, aux 3 forêts des Hauts de Seine (La Malmaison, Fausses Reposes et Meudon).

6. BILAN ECONOMIQUE PREVISIONNEL

Ces données n'étant pas des données publiques, elles n'apparaissent pas dans cette version de l'aménagement forestier.

Document ONE

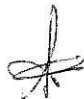
Cette révision d'aménagement a été réalisée grâce à la collaboration de:

Jacques VIENNOT et Jean Pierre PAUTET
Agents patrimoniaux à l'Unité Territoriale de Versailles

Marianne de BRITO
Responsable de l'Unité Territoriale de Versailles

Willy TECHER et Ludovic GRENET
Chefs de Projet Cartographique SIG

Rédigée par Françoise MERER
Chef de Projet Aménagement
A Versailles, le 5 décembre 2005 -



Cet aménagement est contrôlé par Bruno de GROULARD,
Chef du Service de Gestion Patrimoniale – Agence Interdépartementale de Versailles
A Rambouillet, le 5 décembre 2005



Cet aménagement est présenté par François VIRELY
Directeur de l'Agence Interdépartementale de Versailles
A Versailles, le 12 décembre 2005



Document ONE

Forêt Domaniale de Fausses Reposes

DOCUMENT ONE

Agence Interdépartementale
de Versailles

Forêt Domaniale de Fausses Reposes

Carte de situation

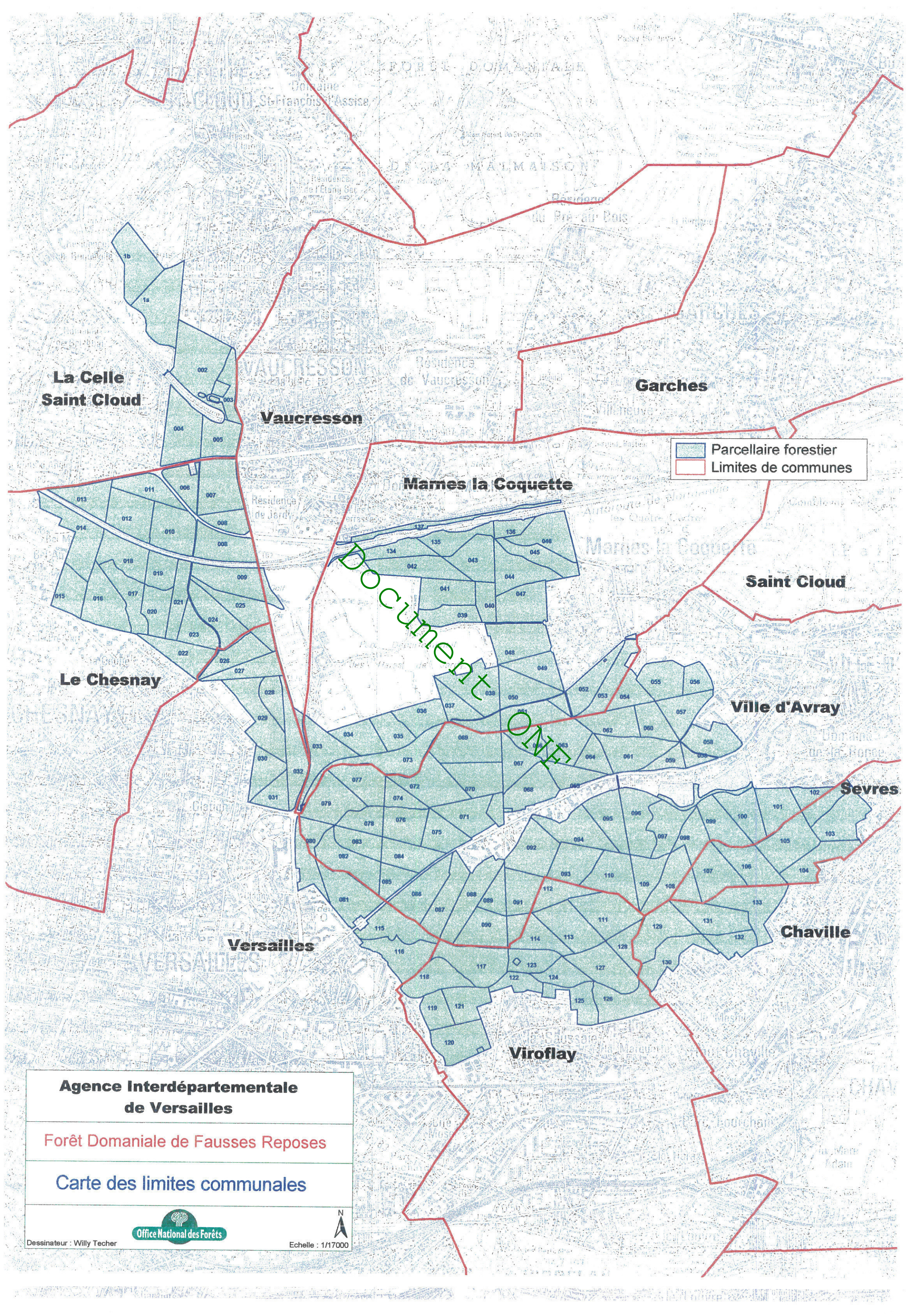


Dessinateur : Willy Techer

Echelle : 1/65000



SCAN 24 copyright ken



Parcelle forestier
Limites de communes

**Agence Interdépartementale
de Versailles**







Forêt Domaniale de Fausses Reposes

Carte des limites communales

Office National des Forêts

Dessinateur : Willy Techer

Echelle : 1/17000

-  Route empierrée (8.3 km)
-  Route revêtue fermée (6.5 km)
-  Route revêtue ouverte (2.6 km)
-  Route à créer (1 km)
-  Place à dépôts
-  Parcellaire forestier

Document
OFFICE

**Agence Interdépartementale
de Versailles**

Forêt Domaniale de Fausses Reposes

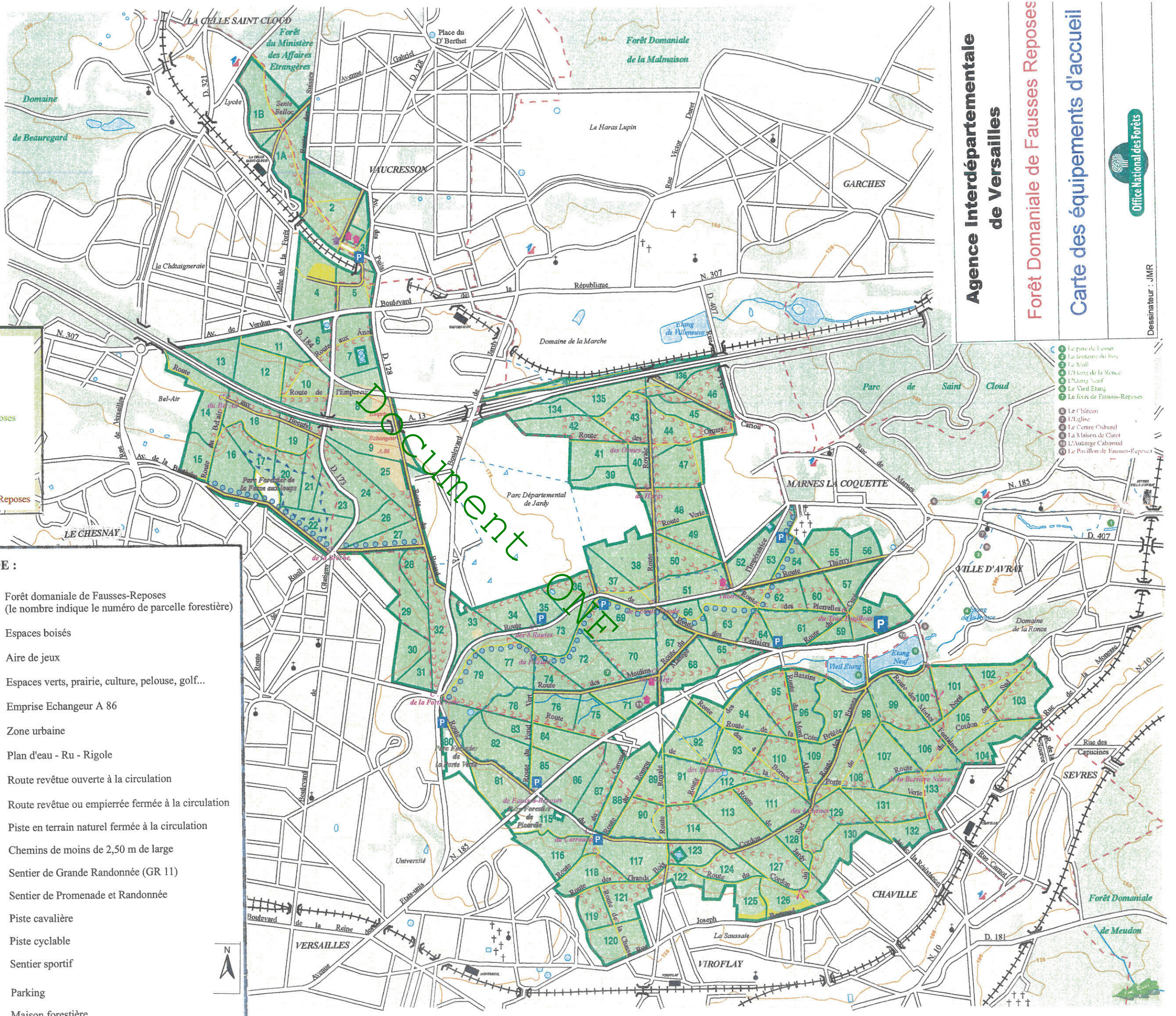
Carte des infrastructures



Dessinateur : Willy Techer

Echelle : 1/17000





**Agence Interdépartementale
de Versailles**

**Forêt Domaniale de Fausses Reposes
Carte des équipements d'accueil**



Dessinateur : JMIR

- 1 Le parc de Lesser
- 2 La fontaine du Roy
- 3 Le Mail
- 4 L'Etang de la Roncée
- 5 L'Etang Neuf
- 6 Le Vieil Etang
- 7 La forêt de Fausses-Reposes
- 8 Le Château
- 9 L'Eglise
- 10 Le Centre Culturel
- 11 La Maison de Corot
- 12 L'Auberge Cabassud
- 13 Le Pavillon de Fausses-Reposes

- 14 Le parc de Lesser
- 15 La fontaine du Roy
- 16 Le Mail
- 17 L'Etang de la Roncée
- 18 L'Etang Neuf
- 19 Le Vieil Etang
- 20 La forêt de Fausses-Reposes
- 21 Le Château
- 22 L'Eglise
- 23 Le Centre Culturel
- 24 La Maison de Corot
- 25 L'Auberge Cabassud
- 26 Le Pavillon de Fausses-Reposes

LEGENDE :

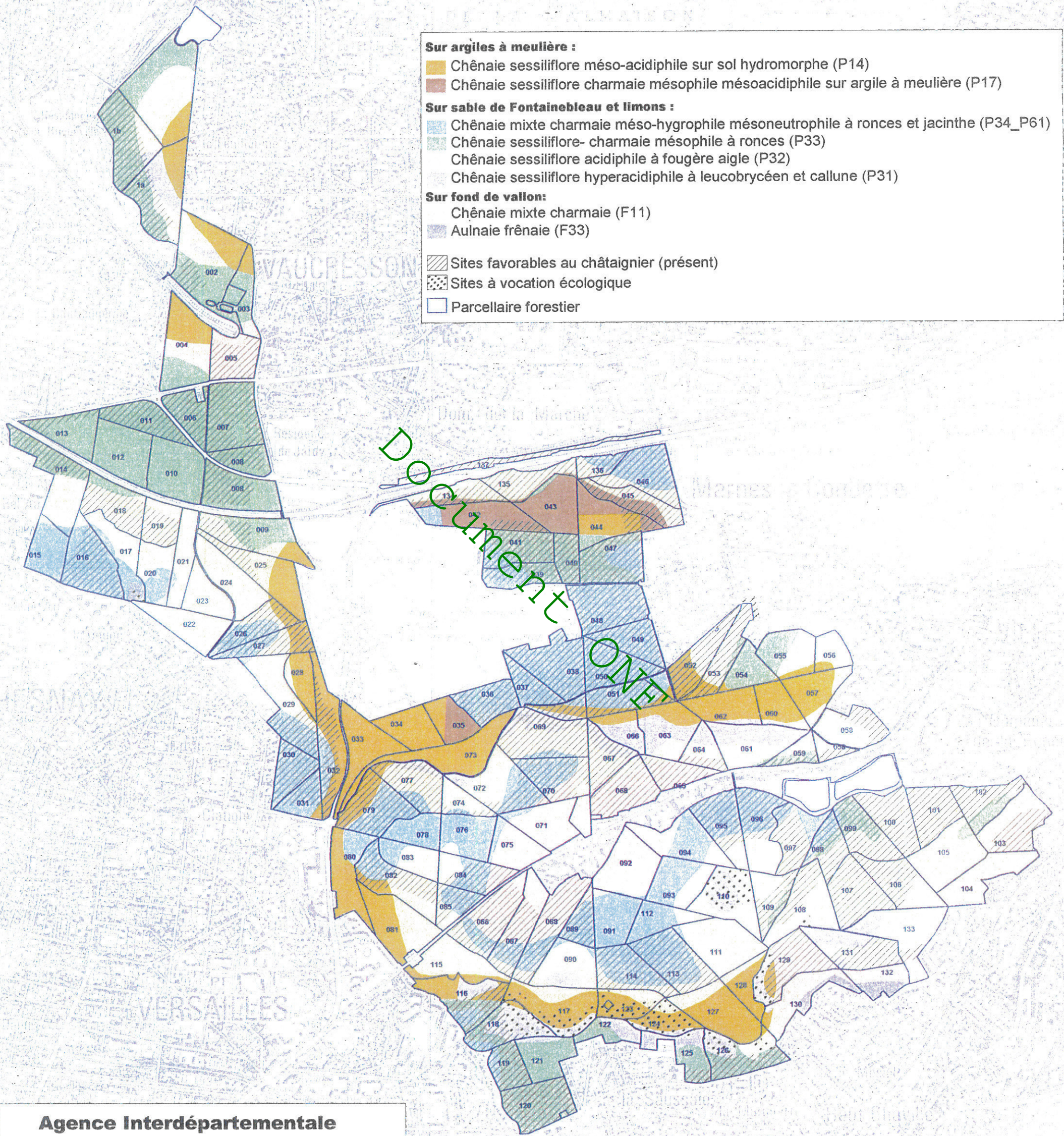
- 30 Forêt domaniale de Fausses-Reposes (le nombre indique le numéro de parcelle forestière)
- Espaces boisés
- Aire de jeux
- Espaces verts, prairie, culture, pelouse, golf...
- Emprise Echangeur A 86
- Zone urbaine
- Plan d'eau - Ru - Rigole
- Route revêtue ouverte à la circulation
- Route revêtue ou empierrée fermée à la circulation
- Piste en terrain naturel fermée à la circulation
- Chemins de moins de 2,50 m de large
- Sentier de Grande Randonnée (GR 11)
- Sentier de Promenade et Randonnée
- Piste cavalière
- Piste cyclable
- Sentier sportif
- P Parking
- ▲ Maison forestière

Document
OFFICE

	Parcelle forestier
	Unités de gestion (UG)

Agence Interdépartementale de Versailles
Forêt Domaniale de Fausses Reposes
Carte des unités de gestion (UG)

Dessinateur : Willy Techer
Echelle : 1/17000




- Sur argiles à meulière :**
- Chênaie sessiliflore méso-acidiphile sur sol hydromorphe (P14)
 - Chênaie sessiliflore charmaie mésophile mésoacidiphile sur argile à meulière (P17)
- Sur sable de Fontainebleau et limons :**
- Chênaie mixte charmaie méso-hygrophile mésoneutrophile à ronces et jacinthe (P34_P61)
 - Chênaie sessiliflore- charmaie mésophile à ronces (P33)
 - Chênaie sessiliflore acidiphile à fougère aigle (P32)
 - Chênaie sessiliflore hyperacidiphile à leucobrycées et callune (P31)
- Sur fond de vallon:**
- Chênaie mixte charmaie (F11)
 - Aulnaie frênaie (F33)
- Sites favorables au châtaignier (présent)
 - Sites à vocation écologique
 - Parcellaire forestier

Document
OFFICE

**Agence Interdépartementale
de Versailles**

Forêt Domaniale de Fausses Reposes

Carte des stations forestières

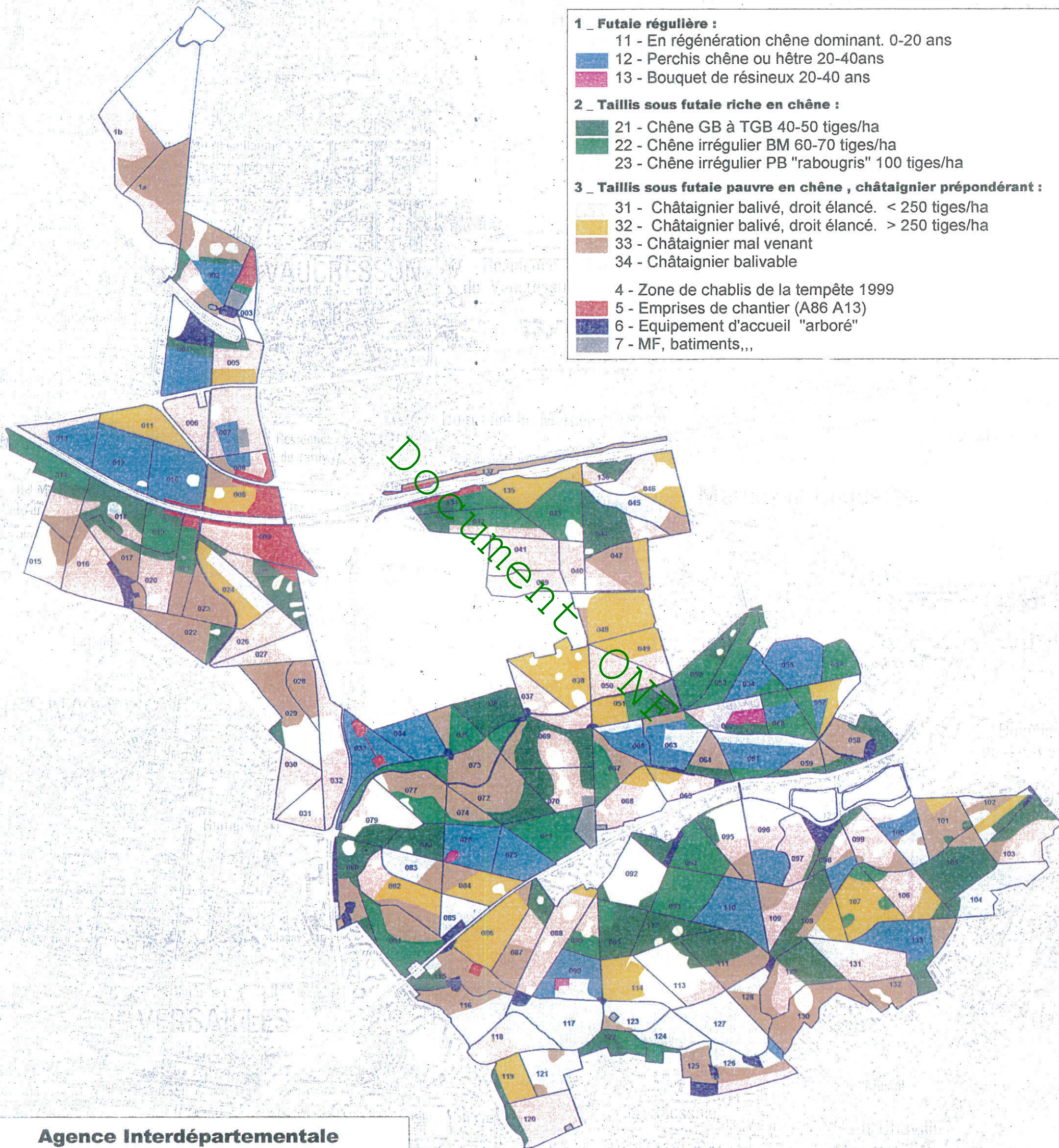


Office National des Forêts



N

Dessinateur : Willy Techer Echelle : 1/17000



- 1 _ Futaie régulière :**
- 11 - En régénération chêne dominant. 0-20 ans
 - 12 - Perchis chêne ou hêtre 20-40ans
 - 13 - Bouquet de résineux 20-40 ans
- 2 _ Taillis sous futaie riche en chêne :**
- 21 - Chêne GB à TGB 40-50 tiges/ha
 - 22 - Chêne irrégulier BM 60-70 tiges/ha
 - 23 - Chêne irrégulier PB "rabougris" 100 tiges/ha
- 3 _ Taillis sous futaie pauvre en chêne , châtaignier prépondérant :**
- 31 - Châtaignier balivé, droit élancé. < 250 tiges/ha
 - 32 - Châtaignier balivé, droit élancé. > 250 tiges/ha
 - 33 - Châtaignier mal venant
 - 34 - Châtaignier balivable
- 4 - Zone de chablis de la tempête 1999
 - 5 - Emprises de chantier (A86 A13)
 - 6 - Equipement d'accueil "arboré"
 - 7 - MF, batiments,,,

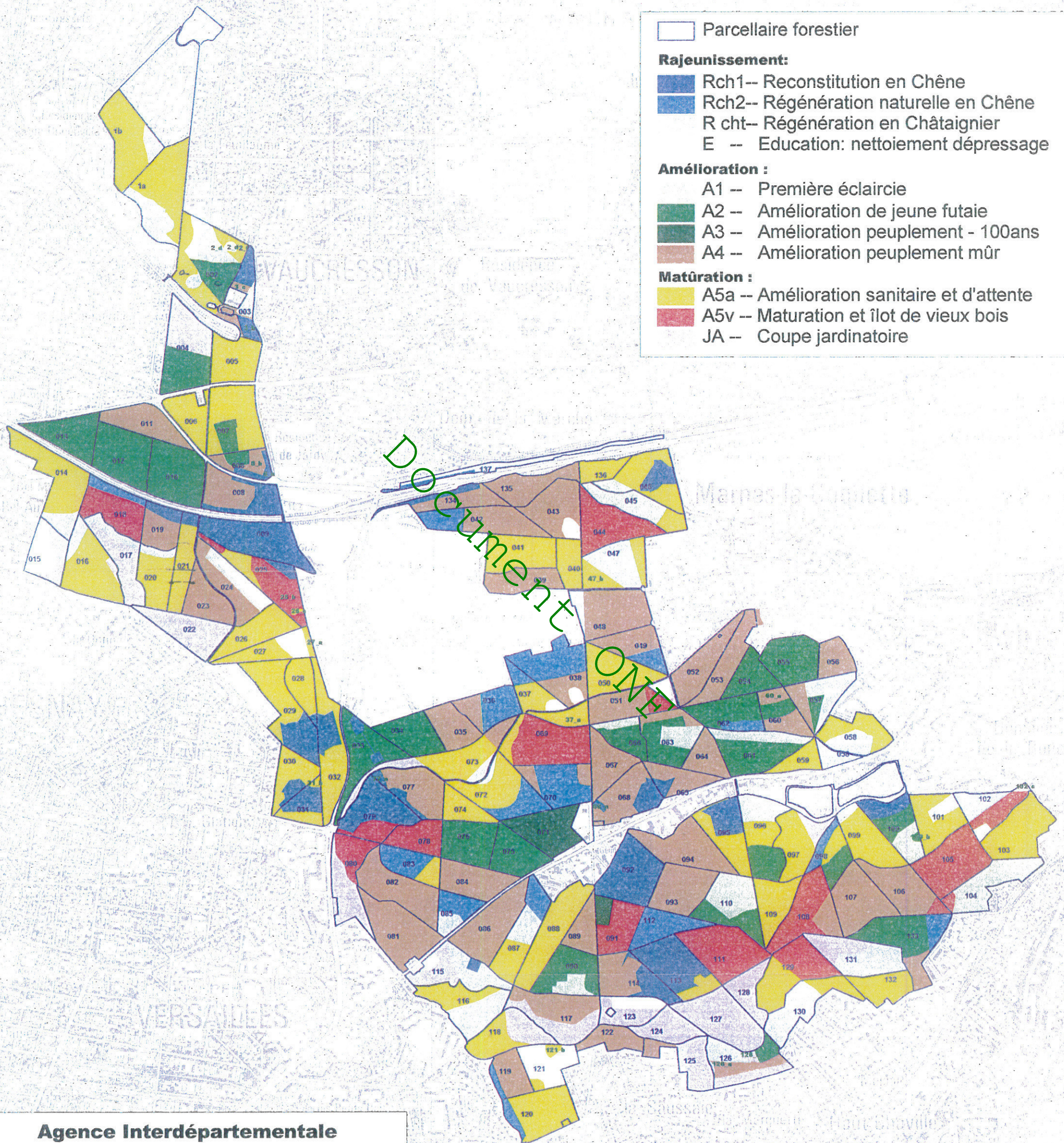
**Agence Interdépartementale
de Versailles**

Forêt Domaniale de Fausses Reposes

Carte des peuplements



Dessinateur : Willy Techer N
Echelle : 1/17000



□ Parcellaire forestier

Rajeunissement:

- Rch1-- Reconstitution en Chêne
- Rch2-- Régénération naturelle en Chêne
- Rcht-- Régénération en Châtaignier
- E -- Education: nettoyage dépressage

Amélioration :

- A1 -- Première éclaircie
- A2 -- Amélioration de jeune futaie
- A3 -- Amélioration peuplement - 100ans
- A4 -- Amélioration peuplement mûr

Maturation :

- A5a -- Amélioration sanitaire et d'attente
- A5v -- Maturation et îlot de vieux bois
- JA -- Coupe jardinatoire

**Agence Interdépartementale
de Versailles**

Forêt Domaniale de Fausses Reposes

Carte d'aménagement

